

OFFICE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE-MER



COTE D'IVOIRE

MINISTERE
DU
LAN

MINISTERE
DE
L'AGRICULTURE

ETUDE ECONOMIQUE
D'UN
CENTRE SEMI-URBAIN

BEOUMI

J. CHEVASSU

SCIENCES HUMAINES

Volume I. N°3 - 1968

T A B L E D E S M A T I E R E S

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>I^{ère} PARTIE : ANALYSE DES FACTEURS DE LA CROISSANCE</u>	
<u>ECONOMIQUE DE BEOUMI</u>	7
A) <u>EVOLUTION DES REVENUS DE LA ZONE RURALE</u>	7
I) Etendue géographique	7
II) Estimation de l'évolution des revenus des cultures industrielles et d'exportation de la zone rurale	9
III) Estimation des revenus du secteur agricole de BEOUMI (autres que ceux des cultures industrielles et d'exportation)	19
IV) Perspectives relatives aux revenus agricoles	23
B) <u>EVOLUTION DES DEPENSES ADMINISTRATIVES</u>	26
I) Evolution du personnel et des salaires distribués par les services publics et para-publics	26
II) Evolution des recettes, des dépenses d'investissement et de fonctionnement des services publics et para-publics	31
III) Perspectives relatives aux dépenses administratives	45
IV) Evolution des pensions et retraites versées	47
V) Récapitulatif des dépenses administratives	47
C) <u>EVOLUTION DES TRANSFERTS MONETAIRES</u>	51
I) Revenu des "Six Mois"	51
II) Transferts monétaires par la poste	51
D) <u>EVOLUTION DE LA CIRCULATION SUR LES AXES ROUTIERS</u> ..	58
<u>II^{ème} PARTIE : EVOLUTION DES REVENUS MONETAIRES AU NIVEAU DU CENTRE</u> .	62
A) <u>EVOLUTION DE LA FONCTION COMMERCIALE</u>	62
1°) Evolution du nombre d'entreprises	62
2°) Estimation de l'évolution du chiffre d'affaires	67

3°) Evolution mensuelle du chiffre d'affaires du commerce général et des ventes d'essence ...	70
4°) Estimation de la valeur ajoutée	74
5°) Les perspectives du commerce	77
6°) Estimation de l'évolution du revenu des traitants	79
B) <u>EVOLUTION DU TRANSPORT</u>	80
1°) Evolution du nombre de véhicules	81
2°) Détermination de la zone d'influence des taxis de BEOUMI	82
3°) Evolution du chiffre d'affaires du transport ...	83
4°) Evolution de la valeur ajoutée du transport ...	86
5°) Perspectives relatives au transport	88
C) <u>EVOLUTION DE L'ARTISANAT</u>	88
1°) Evolution du nombre d'entreprises	88
2°) Estimation du chiffre d'affaires	90
3°) Estimation de l'évolution de la valeur ajoutée	94
4°) Evolution de l'équipement et perspectives	96
D) <u>EVOLUTION DES LOYERS</u>	98

<u>III^{ème} PARTIE : EFFETS INDUITS PAR LES ACTIVITES ECONOMIQUES DU CENTRE</u>	103
A) <u>EFFETS INDUITS A L'INTERIEUR DU CENTRE</u>	103
I°) Création d'emplois et salaires redistribués ...	103
II°) <u>LES INVESTISSEMENTS</u>	107
1°) Les investissements dans la construction	107
2°) Les investissements dans le transport	110
III°) <u>EFFETS INDUITS PAR LES INVESTISSEMENTS ADMINISTRATIFS</u>	113
1°) Personnes à charge des employés des services publics et para-publics	113

	<u>Pages</u>
2°) Elèves venant de l'extérieur	113
3°) Les services administratifs et les relations avec la zone	114
IV°) <u>EFFETS INDUITS SUR LA POPULATION PAR LE</u>	
<u>DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES</u>	115
1°) Effets induits par le commerce	115
2°) Effets induits par le transport	115
3°) Effets induits par l'artisanat	116
B) <u>EFFETS INDUITS SUR LES REVENUS DE L'AGRICULTURE</u> ..	117
C) <u>EVOLUTION DES RELATIONS BEOUMI-BOUAKE</u>	119
1°) Effets de l'évolution du transport	119
2°) Evolution des circuits commerciaux	121
3°) Effets de la croissance de l'artisanat	122
4°) Etude des autres flux monétaires	122
<u>CONCLUSION</u>	125

* * *
* * *

S O M M A I R E

Ex-chef lieu administratif d'une Subdivision de 140.000 habitants, Béoumi est devenu depuis 1961 le chef-lieu d'une sous-préfecture de 54.000 habitants qui correspond au canton Kodé.

La population de Béoumi est passée de 4.000 habitants en 1959 à 5.500 habitants en 1967. Le taux de croissance est voisin de 4,5 % par an.

Quels ont été les facteurs de cette croissance au cours de la période 1959-67 ?

L'évolution de ces facteurs a-t-elle eu des effets sur les secteurs secondaire et tertiaire du centre ?

L'accroissement du revenu de ces secteurs a-t-il eu des effets induits à l'intérieur du centre, avec la zone rurale ou avec d'autres centres urbains ?

Les perspectives et les propositions de développement se heurtent aux effets du barrage de KOSSOU qui peuvent avoir des conséquences incalculables sur l'avenir de Béoumi. Dès 1973 une partie de la zone rurale sera submergée.

* * *

II^{ème} PARTIE

ANALYSE DES FACTEURS DE LA CROISSANCE DE

BÉOUMI

*
* *
*

I°/ - EVOLUTION DES REVENUS DE LA ZONE RURALE.

Les fonctions économiques de Béoumi exercent leur influence sur 80.000 ruraux, dont 30.000 à l'extérieur de la Sous-Préfecture. Nous supposons que le potentiel du centre ne concerne que la moitié des revenus extérieurs à la Sous-Préfecture, son potentiel est donc égal au revenu de 65.000 personnes.

1°) Estimation de l'évolution des revenus des cultures industrielles et d'exportation de la zone rurale :

Les revenus ont évolué de la façon suivante (en million) :

PRODUITS	1958 - 59	1965 - 66	1966 - 67	1967-68*	1966 - 68 (moyenne)
Café	104,2	233,9	15,8	315	188,2
Cacao	3,6	7,4	1,2	1,1	3,2
Tabac	1,2	6,0	4,8	4,8	5,2
Coton	7,0	27,6	74,2	74,0	58,6
Palmiste	45	30	36	36	34
TOTAL	161	304,9	132	431	289,2
Revenu par habitant	2.470	4.690	2.030	6.630	4.440

(*) : Estimation à la mi-Mars.

2°) Estimation des autres revenus agricoles :

Nous avons calculé ces revenus à partir de la strate Nord-Ouest de l'enquête régionale qui correspond approximativement à la zone rurale de Béoumi (partie Sud et Ouest exceptée).

Au cours de notre période on peut estimer ces revenus à :

Origine du revenu	Auto-consommation	Revenu monétaire	Revenu général
Igname	337,0	87,0	424,0
Autres	278,5	244,5	523,0
T O T A L	615,5	331,5	947,0
Revenu annuel par rural	9.470	5.100	14.570

L'igname est la principale culture de la Sous-Préfecture. Les autres cultures ne semblent guère évoluer. La SATMACI n'a pas développé son action à Béoumi, ses achats de riz ont été très faibles.

3°) Perspectives relatives aux revenus agricoles :

a) Cultures industrielles et d'exportation :

A partir de 1973, toutes les terres alluviales qui sont les plus propices aux plantations caféières vont être submergées. Les 3/4 de la production de café de la zone vont disparaître, soit une perte moyenne annuelle de 130 millions ou 21 % des revenus monétaires de la zone rurale.

La production de coton aurait pu doubler d'ici trois ans pour atteindre un revenu de 150 millions. Les villages qui vont être inondés produisent actuellement 50 % de la production de coton. La densité de la Sous-Préfecture de Béoumi est relativement forte, si l'on transplante les personnes évacuées dans la Sous-Préfecture il risque de se poser un grave problème de terres.

Ne doit-on pas envisager d'utiliser l'eau du barrage pour l'irrigation des cultures ? Les terres non inondées étant surélevées, le coût des installations sera élevé. On devrait alors rechercher des productions plus productives que le coton pour rentabiliser ces investissements.

b) Cultures vivrières :

Il semble que la SATMACI devrait amplifier son action à Béoumi pour la culture du riz irrigué.

Béoumi disposera de deux avantages pour la production de cultures maraîchères et fruitières :

- la proximité d'un marché relativement important :
Bouaké qui a environ 3.000 européens ;
- des cultivateurs "Dioula" qui sont nombreux à Béoumi. Ce sont en général des innovateurs. Ils pourraient donner l'exemple aux paysans Kodé. Ceux-ci sont travailleurs et, comme l'a montré l'expérience de la CFDT, capables de se lancer rapidement, de façon efficace, dans une culture nouvelle.

L'abondance d'eau et d'électricité qui va résulter du barrage est un facteur favorable à l'installation d'usines de transformation de ces futurs produits agricoles.

II°/ - EVOLUTION DES DEPENSES ADMINISTRATIVES.

1°) Evolution du personnel et des salaires distribués par les services publics et para-publics.

Le personnel permanent des différents services de la Sous-Préfecture est passé de 104 en 1959 à 227 en 1967 :

- le personnel des organismes de développement rural est passé de 13 à 57, dont 31 pour la CFDT.
- le personnel de l'enseignement privé et public est passé de 52 à 122.
- le personnel des autres services a peu évolué.

Les salaires distribués sont passés de 31 millions en 1959 à 82,5 millions en 1967. Le salaire mensuel moyen est passé de 25.000 Fr à 30.300 Fr.

La main-d'oeuvre temporaire employée est passée de 56 personnes en 1959 à 64 en 1967.

2°) Evolution des dépenses d'investissement et de fonctionnement des services publics et para-publics.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élevaient à 25 millions en 1958 pour l'ensemble de la Subdivision. En 1966, les dépenses d'équipement ont atteint 111,84 millions à cause, en particulier, de la construction du collège public. Ces dépenses sont retombées à 6,5 millions en 1967.

Les dépenses de fonctionnement ont subi l'évolution inverse. Elles sont passées de 21,6 millions en 1966 à 30,5 millions en 1967.

En 1966, seulement 26 % des dépenses d'investissement ont été effectuées à Béoumi en main-d'oeuvre essentiellement. Par contre, la plus grande partie des dépenses de fonctionnement a lieu dans le centre, 60 % en 1966 et 93 % en 1967.

L'ensemble des dépenses administratives effectuées dans la Sous-Préfecture représente 20 à 25 % des revenus monétaires du secteur rural pour la période actuelle au lieu de 10 % en 1959.

3°) Perspectives relatives aux dépenses administratives.

La construction du barrage de KOSSOU va avoir dans sa première phase des effets directs sur Béoumi, ne serait-ce que par les salaires distribués. Cependant, les plus grosses dépenses auront lieu à KOSSOU qui est plus proche de Tiébissou et Sakassou que de Béoumi. A Béoumi il est envisagé la construction d'un pont pour rejoindre la route de Man.

Mis à part ces dépenses, on prévoit actuellement un accroissement des dépenses administratives uniquement dans le domaine de l'enseignement :

- la construction d'un cours complémentaire est prévue à Béoumi. Néanmoins, si la construction du barrage n'a pas pour conséquence la création d'emplois nouveaux, les jeunes scolarisés émigreront en totalité à leur sortie de l'école. Ne pourrait-on pas profiter de la présence de cette main-d'oeuvre pour installer des usines de transformation des cultures nouvelles ?
- le collège public voit ses effectifs augmenter de 200 élèves annuellement, le nombre de professeurs doit augmenter proportionnellement. Ne pourrait-on pas suivre l'exemple du collège de Katiola ? Des cours d'enseignement agricole y sont donnés qui semblent intéresser les élèves. Or à Katiola, par suite du manque d'eau les perspectives agricoles sont peu favorables. A Béoumi, on pourrait profiter des transformations sociales et foncières que ne va pas manquer d'entraîner le barrage, ainsi que du facteur de rentabilité que représente l'irrigation, pour orienter les élèves vers des cultures modernes.

Par contre, on peut prévoir une stabilité ou même une regression pour :

- l'enseignement primaire privé qui tient une place très importante à Béoumi, mais risque de voir ses effectifs diminuer par suite de la réduction des subventions à l'enseignement privé.
- les organismes de développement rural, dont la CFDT, n'envisagent pas d'accroître leurs effectifs à Béoumi.

L'équipement sanitaire de Béoumi devrait être amélioré. L'hôpital de Béoumi ne dispose que de 30 lits. Un centre d'hébergement existe mais il serait possible et souhaitable d'y installer 36 lits. On compte actuellement 1 lit pour 3.300 habitants, l'hôpital de Béoumi desservant aussi la Sous-Préfecture de Botro. Le nombre de lits par habitant est encore moindre si l'on tient compte du fait qu'une partie des habitants de la Sous-Préfecture de Mankono et de celle de Tiéningoué profitent des facilités de transport pour se rendre à l'hôpital de Béoumi. La maternité de Béoumi et celle de Botro ne possèdent que 48 lits.

On ne compte que 10 infirmiers et infirmières, soit un pour 10.000 habitants.

Le barrage ne risque-t-il pas d'avoir comme conséquence le développement de certaines maladies ?

III°/ - ENTREES ET SORTIES MONETAIRES PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA POSTE.

Au cours de la période étudiée, les entrées et sorties monétaires par l'intermédiaire de la poste, autres que celles de l'administration et que les transferts des succursales à leur siège social, se sont équilibrées aux alentours de 10 millions par an.

IV°/ - EVOLUTION DE LA CIRCULATION SUR LES AXES ROUTIERS.

De 1958-60 à 1965-67, la circulation sur l'ensemble des routes a doublé, d'après les comptages routiers, passant de 482 véhicules par jour à 960 dans les deux sens.

L'évolution du transport dépendra des nouvelles routes, ponts ou bacs qui permettront aux relations de Bécoumi et des terres non inondées de se maintenir ou de se développer. Les relations avec la partie Sud et Sud-Ouest de la zone rurale semblent compromises.

*
* *
*

II^{ème} P A R T I E

EVOLUTION DES REVENUS MONETAIRES
AU NIVEAU DU CENTRE

*
* *
*

I°/ - EVOLUTION DE LA FONCTION COMMERCIALE.

1°) Evolution du nombre d'entreprises.

- le commerce moderne compte le même nombre d'entreprises en 1967 qu'en 1959 : 14 -
- les petites boutiques africaines sont passés de 5 à 13 -
- les tabliers sont passés de 120 à 138 -

Au total, il y avait 142 entreprises en 1959, nous en avons recensé 171.

2°) Evolution du chiffre d'affaires.

De 1959 à 1966, le chiffre d'affaires est passé de :

- 106 à 209 millions pour le commerce moderne.
- 72 à 126 millions pour les autres commerces.

Par suite de la mauvaise récolte de café il a diminué de 13 % en 1967 par rapport à 1966.

3°) Evolution de la valeur ajoutée.

En 1966 la valeur ajoutée par le commerce était égale à 47,3 millions contre 42,1 millions en 1966 malgré l'augmentation du chiffre d'affaires. Cette diminution relative est imputable à la baisse des marges commerciales, elle s'est donc faite au profit du consommateur. Le revenu par entreprise est passé de 300.000 à 280.000 Fr de 1959 à 1966.

4°) Perspectives d'investissement.

Les investissements actuellement envisagés sont :

- un magasin de pièces détachées de véhicules
- deux stations d'essence
- un cinéma.

Certains commerçants de Béoumi font preuve d'un réel dynamisme. Si les revenus de la zone de Béoumi augmentent au cours des prochaines années, ils seront capables de s'adapter à la demande.

II°/ EVOLUTION DU TRANSPORT.

1°) Evolution du nombre de véhicules.

Les véhicules de transport ont évolué de la façon suivante :

- 15 "taxis de brousse" en 1959 contre 38 en 1966 et 40 en 1967.
- 2 camions en 1959 contre 10 en 1966 et 12 en 1967.

2°) Evolution du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires du transport a évolué de la manière suivante :

- 10,5 millions en 1959 pour les taxis de brousse, 45 millions en 1966 et 35 en 1967.
- 4 millions en 1959 pour les camions, 17,5 millions en 1966 et 48 millions en 1967.

3°) Evolution de la valeur ajoutée.

La valeur ajoutée globale du transport est passée de 8,7 millions en 1959 à 37,5 millions en 1966. Par entreprise elle a augmenté de 50 % en 7 ans.

4°) Perspectives.

Jusqu'en 1973, on peut prévoir que le transport va se développer au rythme rapide des dernières années. A partir de 1973, la réduction des superficies desservies risque de provoquer un suréquipement du centre surtout pour les taxis de brousse.

III°/ - EVOLUTION DE L'ARTISANAT.

1°) Evolution du nombre d'entreprises.

Le nombre d'entreprises artisanales est passé de 115 en 1959 à 169 en 1967, soit une croissance de 47 %.

- l'artisanat traditionnel a diminué de 32 %.
- l'artisanat moderne a augmenté de 280 %, grâce principalement, aux réparateurs de toute sorte, aux restaurateurs, aux tailleurs, aux cordonniers et aux boulangers. Cette évolution est le signe de l'accès de cette zone aux habitudes de consommation modernes.
- l'artisanat du bâtiment a augmenté de 205 %.

2°) Evolution du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de l'artisanat est passé de 26,0 millions en 1959 à 61,7 millions en 1966 :

- le C.A. de l'artisanat du bâtiment était multiplié par 4 contre 2,4 pour l'artisanat moderne.
- le C.A. de l'artisanat traditionnel diminuait de 23 %.

3°) Evolution de la valeur ajoutée.

De 1959 à 1966, la valeur ajoutée a doublé, passant de 14,3 millions à 31,9 millions. La valeur ajoutée par entreprise est passée de 124.000 Fr en 1959 à 200.000 Fr en 1966. La productivité par entreprise a donc augmenté.

4°/ - EVOLUTION DE L'EQUIPEMENT ET PERSPECTIVE.

Le développement de l'artisanat des dernières années s'est fait avec un très faible accroissement de capital.

Il faut néanmoins signaler la construction d'une boulangerie industrielle avec des capitaux venant de l'extérieur. On peut estimer l'investissement à 6 millions. La boulangerie devrait entrer en production rapidement.

La majorité des artisans de Béoumi nous ont déclaré désirer des crédits d'équipement. Cependant, jusqu'ici ils n'ont pas investi pour les raisons suivantes :

- ceux qui parviennent à épargner estiment que le rendement du capital est supérieur dans l'habitat de location.
- certains pensent que les revenus des salariés de l'Etat sont supérieurs aux leurs, ils attendent donc une éventuelle embauche (maçons, menuisiers).
- leur capacité d'adaptation est très faible par suite de leur manque d'instruction. Un seul artisan est du niveau du C.E.P.E., un mécanicien. Les plus jeunes réclament des cours de formation professionnelle pour adultes.

En fait, il nous semble que si l'on désire créer des emplois dans un centre tel que Béoumi, on doit procéder à la formation professionnelle des adultes parallèlement à celle des jeunes. Aucun artisan actuellement installé n'acceptera de recruter un jeune scolarisé qui exigera une rémunération relativement importante, alors que ses propres capacités de production, intellectuelles ou matérielles peuvent de moins en moins répondre à la demande.

XIII

Au cours des prochaines années, on peut prévoir que la demande va augmenter :

- dans la construction :

- * à cause de la spéculation due au barrage.
- * du fait qu'il y ait encore de nombreuses cases traditionnelles et de cases en dur non terminées.

- dans la mécanique :

- * les ventes de cycles devraient augmenter.
- * les fonctionnaires commencent à acheter des voitures.
- * le nombre de camions et taxis devrait augmenter.

Par contre, la restauration risque de souffrir des modifications de circuit du trafic routier et d'une perte d'influence du marché à cause du barrage.

L'avenir de Béoumi semble reposer en grande partie sur la pêche :

- Béoumi sera au bord du barrage.
- de nombreux Maliens y résident qui par tradition s'intéressent à la pêche. Ainsi, à M'Bahiakro nous avons recensé des pêcheurs mais aucun n'était Baoulé.

Ne pourrait-on pas éviter que cette nouvelle activité échappe complètement aux Baoulé en leur enseignant la technique de la pêche ?

Béoumi est relativement proche de Bouaké. Il pourrait donc devenir un centre de tourisme. De nombreux touristes seraient certainement disposés à venir profiter de la vaste étendue d'eau pour venir faire des promenades en barque ou faire de la voile. Un nouveau débouché pourra être offert aux menuisiers de Béoumi : la construction de barques.

III^{ème} P A R T I E

EFFETS INDUITS PAR LES ACTIVITES ECONOMIQUES

DU CENTRE

*
* *
*

I°/ - EFFETS INDUITS A L'INTERIEUR DU CENTRE.

1°) Création d'emplois et salaires redistribués.

De 1959 à 1967, le nombre d'employés de maison, d'employés du commerce, de l'artisanat et du transport est passé de 136 à 292. Le nombre de salariés est passé de 34 à 96, celui des apprentis de 30 à 86, celui des aides familiaux au minimum de 72 à 100, mais ce dernier chiffre est plus hypothétique.

Les salaires distribués sont passés de 3,33 millions en 1959 à 10,78 millions en 1967. Il a été ainsi redistribué en 1967 :

- 4 % des salaires des fonctionnaires et assimilés ;
- 2,7 % du revenu du commerce ;
- 3,8 % du revenu de l'artisanat ;
- 20,0 % du revenu du transport.

2°) Les investissements.

a) Construction d'habitat :

Depuis 1960 il a été construit 75 bâtiments modernes à Béoumi soit un investissement proche de 27 millions dont le tiers en 1966 et 1967.

Il existe actuellement 715 cases améliorées au coût moyen de 149.500 Fr, soit un investissement global de 107 millions, dont 56 millions réalisés au cours des quatre dernières années. En Mars 1968, nous avons recensé 205 maisons dont les murs sont terminés et 140 dont les murs sont commencés.

b) Transport :

Ces dernières années les achats de "taxis brousse" se sont élevés à 7,5 millions par an environ dont 3 millions au comptant.

Les achats de camions se sont élevés à 6 millions en 1966 et à 3 millions en 1967, soit respectivement 2,4 millions et 1,2 au comptant.

3°) Effets induits par les investissements administratifs.

L'administration est responsable de la venue au centre de 470 personnes soit de 31 % de l'accroissement de la population de Béoumi de 1959 à 1967.

Pendant cette période, l'effectif des élèves de Béoumi est passé de 1.000 à 2.731, dont 2.089 dans le primaire et 642 dans le secondaire. Pendant l'année scolaire la population présente à Béoumi est voisine de 7.000 personnes. Par suite les dépenses des élèves sont passées de 8 millions en 1959 à 24 millions en 1967.

La création des Sous-Préfectures de Sakassou et Botro a fait perdre, par suite de la réduction de la zone d'influence des différents services administratifs environ 50 millions par an aux activités économiques de Béoumi.

4°) Effets induits sur la population par le développement des activités économiques.

De 1959 à 1967, le développement des différents secteurs a eu pour conséquence un accroissement de population par immigration que l'on peut imputer de la façon suivante :

- 200 personnes par le commerce et le transport, soit 13 % de l'accroissement démographique.
- 250 personnes par l'artisanat soit 17 % de l'accroissement démographique.

Cet apport de population est du en très grande majorité aux ethnies du Nord. On compte trois boutiquiers Baoulé. Les jeunes Baoulé sont attirés par les emplois dans la mécanique automobile, l'artisanat du bâtiment (menuiserie surtout), comme tailleurs et dans le transport.

II°/ - EFFETS INDUITS SUR LES REVENUS DE L'AGRICULTURE.

Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire sont encore mal différenciés à Béoumi. De nombreux chefs de ménage exercent plusieurs activités dont celle de cultivateur. Il semble que l'accroissement de la demande de produits agricoles des services administratifs et des différents secteurs ait pour conséquence un accroissement du nombre d'aides familiaux ou de salariés travaillant dans l'agriculture au service d'originaires du Nord, commerçants, transporteurs ou même artisans. De ce fait, les achats au secteur agricole ne dépassent pas 30 millions, soit 13 % des revenus du centre.

La population agricole de Béoumi s'est d'ailleurs accrue de 200 personnes depuis 1959, la quasi-totalité faisant partie de groupes ethniques du Nord.

III°/ - EVOLUTION DES RELATIONS BEOUMI-BOUAKE.

L'évolution de la fonction de transport de Béoumi s'est faite au détriment de la croissance de celle de Bouaké.

Les achats du commerce moderne ont tendance à se faire de plus en plus à Abidjan bénéficiant d'une réduction des frais de transport et de manutention.

Par contre, 80 % des achats du petit commerce a lieu à Bouaké. De 1959 à 1966, les achats à Bouaké ont plus que doublé. Cependant, une modification des circuits commence ici aussi à se dessiner, certains tabliers allant s'approvisionner à Abidjan.

Ce sont principalement les garagistes et les menuisiers qui entrent directement en concurrence avec les artisans de Bouaké. Ces deux types d'artisanat ne sont pas encore suffisamment développés à Béoumi pour leur porter préjudice. Cependant, le fait de devoir se déplacer à Bouaké pour réparer un véhicule élève le coût des réparations. Par ailleurs, les achats de mobilier commencent à prendre de l'importance, si l'artisanat local n'est pas capable de répondre à la demande les importations risquent d'augmenter. Il faudrait donc venir aide à ces deux types d'artisanat.

Avec la croissance des revenus monétaires, les besoins des consommateurs et les aspirations des habitants de Béoumi se modifient. Il existe à Béoumi des commerçants aptes à répondre à la demande. Cependant, vu le niveau d'équipement de Bouaké, vu sa proximité de Béoumi et vu le développement des moyens de transport, le pouvoir d'attraction de Bouaké est tel que le seuil de rentabilité nécessaire pour installer certains commerces spécialisés ou même certains services ne semble pas encore atteint. Bouaké continue donc à bénéficier de la croissance de Béoumi. Nous avons constaté toutefois que les consommateurs aussi se déplacent de plus en plus à Abidjan.

* * *
* * *

INTRODUCTION

Béoumi est le chef-lieu administratif d'une Sous-Préfecture qui correspond au canton Kodé de l'ex-subdivision de Béoumi.

La tribu Kodé qui constitue la majorité des habitants de la Sous-Préfecture de Béoumi faisait partie d'un sous-groupe de la famille des Baoulé conduite à Sakassou par la Reine AOURA POKOU. Elle s'en détacha à la mort de la Reine.

"Les Kodés furent longtemps réfractaires à l'occupation française. C'est ce qui explique que cette circonscription, à l'origine était un poste militaire créé le 25 Février 1902. L'oeuvre de conquête ne fut réellement achevée, qu'en 1911, date à laquelle Béoumi fut institué en District administrant non seulement les Kodés mais également les tribus Ouarébo, Ayâous, Golis et Satékanas" (1).

D'après le recensement variole de 1963 (2) cette ex-subdivision comptait environ 140.000 habitants.

(1) : Monographie de la Sous-Préfecture de Béoumi.
MOIMIAN Agénor - Administrateur-Civil 1967.

(2) : Répertoire des localités de la Côte d'Ivoire et population.

Béoumi était le seul centre semi-urbain de cette subdivision, Sakassou et Botro pouvant être considérés comme des centres ruraux. Le recensement administratif de 1963 donne une population de 3.995 habitants pour Béoumi. Le recensement variolo de 1961 donne 4.748 habitants (1).

Le recensement administratif est réalisé de telle manière qu'il omet une partie importante des étrangers et des fonctionnaires résidents. Par contre le recensement variolo est surestimé du fait qu'il comptabilise les élèves s'il a lieu pendant l'année scolaire, et, certains habitants des villages s'il a lieu un jour de marché.

D'après le recensement exhaustif réalisé en Août 1967, la population de Béoumi était égale à 5.318 personnes (2). Du fait des vacances les élèves non résidents à Béoumi étaient exclus. Certains chefs de ménage étaient partis en vacances, surtout les enseignants qui sont nombreux à Béoumi. En sens inverse, la population était surestimée du nombre de personnes venues passer leurs vacances à Béoumi. Compte tenu d'une sous-estimation de la population recensée de 5 %, on peut évaluer la population résidente de Béoumi, élèves de l'extérieur exclus, à 5.500 habitants en 1967.

(1) : "Evaluation de la population en 1965 par unités administratives". J.P. DUCHEMIN - J.P. TROUCHAUD - O.R.S.T.O.M.

(2) : Béoumi, TOME 1, Exploitation manuelle de l'enquête démographique - Octobre 1967.

En fonction de la date d'installation dans le centre, nous avons calculé que la population de Béoumi était égale à 4.000 habitants environ en 1959 (1).

Le taux de croissance de la population de 1959 à 1967 a donc été voisin de 4,5 % par an. Ce taux est relativement faible si l'on considère que le taux retenu pour l'ensemble des centres urbains est de 7,5 % et pour les centres du Nord et du Centre de 6 % par an.

La fonction administrative de Béoumi expliquerait cette évolution.

Jusqu'en 1959, Béoumi doit son développement relatif au fait qu'il était le chef-lieu administratif d'une Subdivision. En conséquence Béoumi bénéficiait de certains privilèges :

- c'était le lieu de résidence des différents services administratifs.

(1) Note :

Parmi les personnes recensées, nous avons vu que 2.732 personnes déclarées sont nées à Béoumi. D'après le taux de natalité national qui est égal à 49,5 pour 1.000, 792 personnes sont nées à Béoumi depuis 1959. A ces 1.940 personnes nées à Béoumi avant 1959 il faut ajouter 895 personnes qui déclarent être venues de l'extérieur depuis une période antérieure à 1959 soit un total de 2.835 habitants. En appliquant le taux national de mortalité de 28,3 pour 1.000, nous devons ajouter 640 personnes décédées depuis 1959.

Les enquêtes démographiques ont révélé que la population d'immigrés dans les villes faisait preuve d'une grande mobilité, on considèrera que les 221 immigrants qui ont actuellement de 10 à 14 ans de résidence à Béoumi représentent 50 % des immigrants de cette période là. Une partie importante des fonctionnaires et des jeunes ont dû vraisemblablement quitter Béoumi depuis 1959.

En estimant la population à 4.000 habitants en 1959, la marge d'erreur nous paraît acceptable.

- c'était le centre de collecte des produits de la traite de la Subdivision.
- ce fut le lieu où les Sociétés Commerciales Internationales ont installé leurs succursales.

Par suite de la création en 1961 des Sous-Préfectures de Sakassou et Botro, Béoumi fut réduit à être le chef-lieu administratif d'une population d'environ 54.000 habitants, répartis sur une superficie de 1.780 km².

Néanmoins, Béoumi dispose de certains avantages :

- le développement antérieur de son infrastructure lui a permis de continuer à exercer une partie de son influence sur les Sous-Préfectures voisines.
- avec une densité de 30 habitants au km², cette Sous-Préfecture est relativement peuplée par rapport à la moyenne nationale qui est de 12,5 et par rapport à la moyenne des régions de savane qui est égale à 9 ha/km^{2*}
- Béoumi est situé approximativement au centre de cette circonscription qui est desservie par six routes relativement bien entretenues qui permettent aussi d'atteindre facilement tous les centres environnants.
- Béoumi est situé sur l'axe Est-Ouest, Bouaké-Séguéla-Man, qui a connu un développement rapide ces dernières années.

L'analyse économique que nous nous proposons de faire vise principalement la mise en évidence des mécanismes et des facteurs de la croissance de Béoumi au cours de la période 1959-1967.

(*) : "Population" Côte d'Ivoire 1965 - Ministère du Plan.

A notre avis, les facteurs qui ont pu agir sur l'évolution économique et démographique du centre sont au nombre de quatre :

- 1°) Les variations des revenus monétaires de la zone rurale.
- 2°) Les variations des dépenses de fonctionnement et d'investissement des différents services administratifs.
- 3°) Les transferts de revenus privés.
- 4°) Le développement des relations avec l'extérieur dû au développement des transports ou à la proximité d'une ville en croissance.

L'évolution de ces facteurs a-t-elle eu des effets sur les secteurs secondaire (industrie et artisanat) et tertiaire (commerce, transport, loyers et autres services) du centre ?

L'accroissement du revenu de ces secteurs a-t-il eu des effets induits ? Ces effets induits peuvent se manifester par une amplification des relations :

- à l'intérieur du centre.
- avec la zone rurale.
- avec d'autres centres urbains.

La construction du barrage de KOSSOU qui est actuellement décidée, va modifier complètement les conditions économiques du développement de Béoumi.

Il est difficile de prévoir actuellement quels peuvent être les effets d'un tel investissement sur un centre comme Béoumi. On peut toutefois déterminer approximativement, du fait que les limites du barrage ne sont pas encore connues avec précision, quelles peuvent être les pertes de la zone rurale au point de vue monétaire dues à l'inondation des terres. Une partie

des habitants de la zone submergée va peut-être venir s'installer à Béoumi. Y trouvera-t-elle les équipements administratifs nécessaires ?

* * *
* * *

I^{ère} P A R T I E

ANALYSE DES FACTEURS
DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE DE

B É O U M I

*
* *
*

I°/ - EVOLUTION DES REVENUS DE LA ZONE RURALE - (Carte n° 1).

1°/ - ETENDUE GEOGRAPHIQUE.

a) Zone d'attraction du marché.

Le marché de Békoumi est un marché quotidien avec un grand jour de marché par semaine : le Mercredi. On peut donc distinguer deux zones d'attraction :

- une grande zone d'attraction, les relations économiques avec le centre y étant généralement limitées au grand jour de marché.
- une petite zone d'attraction où les relations sont nombreuses tous les jours de la semaine.

Nous avons déterminé ces deux zones par une étude de marché en demandant leur domicile aux personnes qui entraient sur le marché de Békoumi en Août-Septembre 1967. Ces relations se modifiant en cours d'année, il n'est pas étonnant que notre grande zone rurale soit légèrement différente de celle délimitée par l'enquête régionale.

.../...

b) Zone d'attraction du commerce.

Nous avons déterminé cette zone d'attraction du commerce en demandant leur domicile aux personnes qui faisaient leurs achats dans les différents commerces de Béoumi.

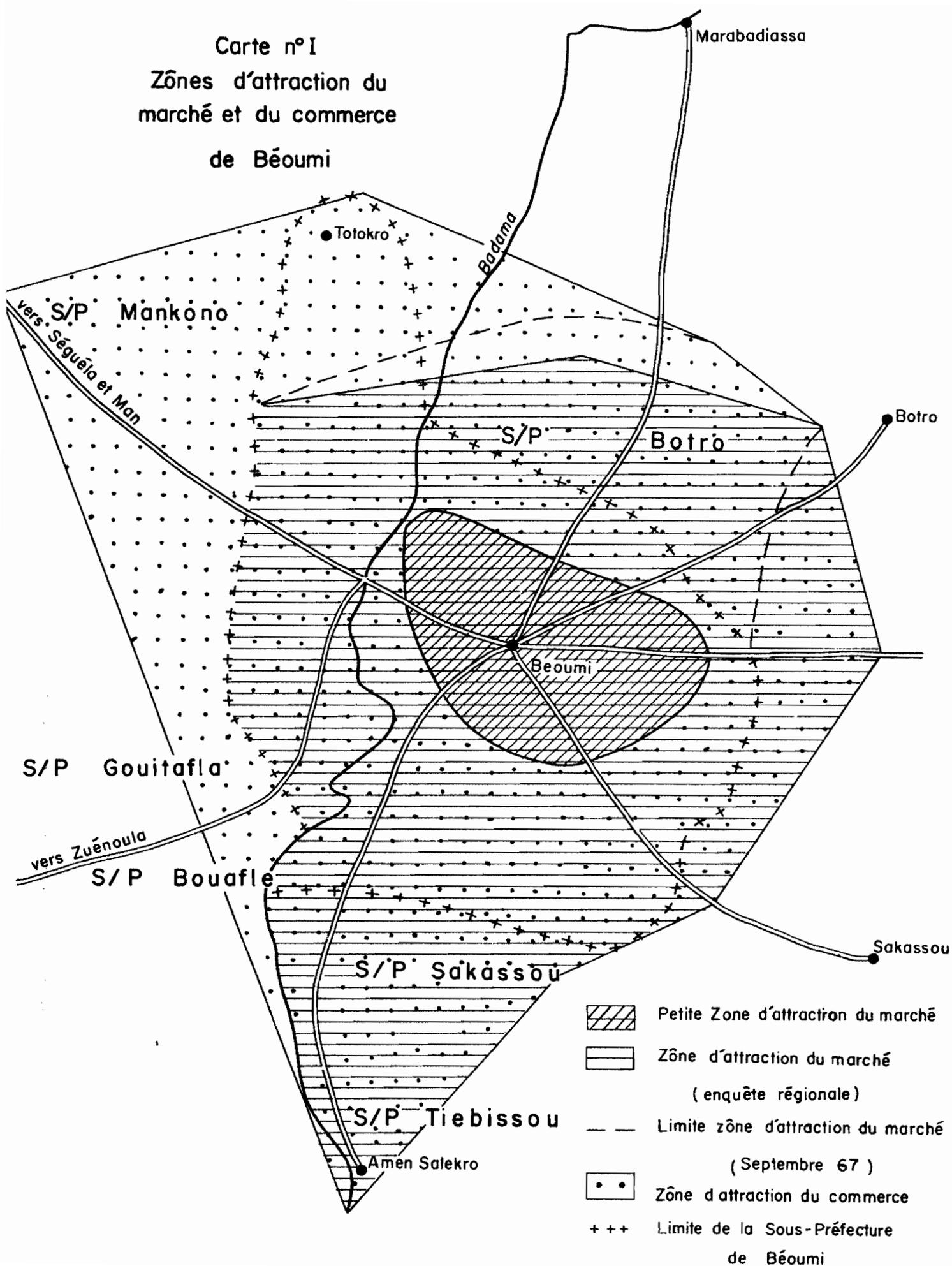
Certains commerçants de Mankono et Marabadiassa viennent parfois s'approvisionner à Béoumi. Cependant ces relations sont trop occasionnelles pour les inclure dans la zone d'attraction du centre.

De même, la population des Sous-Préfectures voisines que nous avons incluse dans la grande zone rurale, dépense une partie de son revenu à son chef-lieu administratif ou dans un autre centre. Dans l'impossibilité où nous sommes de déterminer ces dépenses, nous supposerons que les revenus de cette frange d'interférence sont dépensés à égalité entre leur propre Sous-Préfecture et la Sous-Préfecture de Béoumi.

Par ailleurs, notre analyse à partir de Béoumi, ne nous permet pas de déterminer les villages de la Sous-Préfecture qui font partie de la zone d'influence d'un autre centre.

A priori, nous considérerons que le revenu de cette grande zone d'influence constitue le revenu potentiel du commerce, de l'artisanat et du transport de Béoumi. C'est donc l'évolution du pouvoir d'achat de cette grande zone qui devrait exercer des effets sur les différentes activités économiques de Béoumi. En effet, d'après les anciens commerçants, traitants et commis de l'agriculture que nous avons pu rencontrer, l'étendue géographique de cette zone d'attraction aurait peu changé depuis 1959. Le fait que la zone d'attraction du marché de Béoumi n'ait guère évolué depuis les enquêtes régionales confirmerait cette hypothèse.

Carte n°I
Zônes d'attraction du
marché et du commerce
de Béoumi



-  Petite Zone d'attraction du marché
-  Zône d'attraction du marché
(enquête régionale)
-  Limite zône d'attraction du marché
(Septembre 67)
-  Zône d'attraction du commerce
-  Limite de la Sous-Préfecture
de Béoumi

2°/ - CALCUL DE LA POPULATION RURALE.

La population totale de cette grande zone représentait d'après les résultats de l'éradication de la variole, 78.250 habitants en 1963, Béoumi ville exclu, répartis de la façon suivante :

- 48.250 habitants de la Sous-Préfecture de Béoumi.
- 13.000 habitants de la Sous-Préfecture de Botro.
- 8.000 habitants de la Sous-Préfecture de Sakassou.
- 3.000 habitants de la Sous-Préfecture de Tiébissou.
- 6.000 habitants des Sous-Préfectures de Mankono, Gouytafla et Bouaflé.

Nous devons y ajouter les 2.000 ruraux de Béoumi.

Nous considèrerons donc que la population rurale est voisine de 80.000 personnes. En éliminant la moitié des revenus des personnes domiciliées à l'extérieur de la Sous-Préfecture nous devons calculer le revenu de 65.000 ruraux.

II°/ - ESTIMATION DE L'EVOLUTION DES REVENUS DES CULTURES INDUSTRIELLES ET D'EXPORTATION DE LA ZONE RURALE.

1°/ - PRODUCTION, COMMERCIALISATION ET REVENU DU CAFE.

a) Période 1959-61.

Les statistiques agricoles donnent une production moyenne de 4.000 tonnes pour les années 1959-61 pour l'ex-Subdivision de Béoumi.

Ce café était théoriquement commercialisé au chef-lieu de la Subdivision, c'est à dire à Béoumi. D'après l'enquête réalisée par le Professeur TRICART (1), la commercialisation du café à Béoumi au cours de la campagne 1958-59 s'élevait à 4.105 tonnes. Cette campagne fut une bonne année pour la région du centre.

(1) : "Etude Géographique des problèmes de transport en Côte d'Ivoire" Ministère des Travaux Publics - 1959.

Elle semble comparable à la traite 1965-66, au cours de laquelle, la production commercialisée dans les trois centres, Béoumi, Botro et Sakassou de l'ancienne Subdivision atteint d'après les chiffres de la Caisse de Stabilisation 8.763 tonnes. En sept ans, la commercialisation de l'ex-Subdivision de Béoumi aurait donc doublé, passant à l'indice 213 par rapport à l'indice 100 en 1959, soit une progression de 11 % par an. Les revenus seraient passés de 308 millions à 657 millions, le prix moyen du café étant le même pour ces deux années là, soit 75 Fr.

Cette progression est proche de celle de la commercialisation de la Côte d'Ivoire qui est passée de 125.000 tonnes en 1959 à 272.000 tonnes en 1966. L'indice est donc passé de 100 à 217 de 1959 à 1966. Bien que la zone de Béoumi soit une zone marginale au point de vue café, cette croissance paraît vraisemblable dans la mesure où elle est venue relativement tard à la production de café. Les plantations s'y sont développées surtout dans les années 1950.

En 1966, la production commercialisée par le centre Béoumi représente 29,5 % de la production des trois Sous-Préfectures, soit, à notre avis approximativement la production de la zone rurale de Béoumi. C'est la production de l'aire géographique qui est relativement bien desservie avec Béoumi au point de vue réseau routier par rapport aux autres centres. C'est aussi une zone où des liens et des habitudes se sont créés entre les planteurs et les traitants-commerçants de Béoumi par suite des relations commerciales qui existent avec le centre.

En faisant l'hypothèse que la croissance de la production caféière, pour la période étudiée, a été proportionnelle dans les différentes zones de l'ex-Subdivision, on peut estimer à 1.390 tonnes la production de la zone rurale de Béoumi en 1958-59. Le revenu monétaire procuré par le café devait être voisin de 104 millions.

Cette dissociation entre les circuits de ramassage et les circuits de distribution est fort probable si l'on en juge d'après le rapport du Professeur TRICART : "Les ventes groupées, l'intervention des courtiers, introduisent une forme de ramassage différente de la traite traditionnelle, qui donne au producteur des sommes en argent liquide sans l'orienter, en aucune manière, pour ses achats vers telle ou telle maison". Cette affirmation est d'autant plus valable pour Béoumi que les trois quart du commerce de distribution étaient alors réalisés par des boutiques de détail des grandes firmes commerciales, tenues par des gérants africains ne faisant que la vente des marchandises et ne se déplaçant pas du centre.

b) Période 1966-68.

Actuellement, les chiffres de commercialisation de chaque lettre de voiture sont reportés, au jour le jour, sur un cahier par le contrôleur des produits. Nous les avons comptabilisés mensuellement (Tableau n° 1).

La campagne 1965-66 fut relativement bonne avec une production de 3.139 tonnes et un revenu de 235 millions. Par rapport à la campagne 1958-59 elle représente un accroissement de 226 %.

La campagne 1966-67, par contre, a été catastrophique puisqu'elle ne représente que 5,5 % de la récolte antérieure. C'est la plus mauvaise récolte de la décennie.

A l'intérieur de cette zone de transition entre "l'air tropical continental" et "l'air tropical maritime" le régime pluviométrique subit de très fortes amplitudes et par suite les variations des rendements du café sont plus fortes qu'à l'échelle Nationale. En 1967 la production Nationale de café avec 117.000 tonnes atteignait néanmoins 43 % de la production de

TABLEAU N° 1 : EVOLUTION MENSUELLE DES ACHATS DE CAFE A BEOUMI.

(en tonne)

Période	1 9 6 5 - 1 9 6 6	1 9 6 6 - 1 9 6 7	1 9 6 7 - 1 9 6 8 *
Octobre	-	-	27,3
Novembre	128	12,9	187,3
Décembre	581	91,7	462
Janvier	1.273	54,2	1.348
Février	995	11,2	1.148
Mars	118	2,0	273,4
Avril	25	-	-
Mai	7	-	-
Juin	3	-	-
Juillet	9	-	-
T O T A L	3.139	172	3.446
Revenu annuel (million)	235	15,5	310

(*) : Jusqu'au 13 Mars

l'année antérieure. Par contre, la campagne 1967-68, bien que non terminée à l'heure actuelle fut excellente. Il semble que l'on doive atteindre 3.500 tonnes soit 2,5 fois plus qu'au cours de la campagne 1958-59.

Le prix du café ayant été maintenu à 90 Fr le kilo, comme en 1966-67, le revenu des planteurs s'élèvera à 310 millions, soit trois fois plus qu'en 1958-59.

Ainsi, malgré la production catastrophique de 1966-67, la moyenne annuelle des revenus du café de la période 1966-68 est en augmentation de 80,0 % par rapport à 1959 (Tableau n° 5).

D'après les données des enquêtes régionales, la production moyenne de la Sous-Préfecture de Béoumi aurait été au cours de la période 1962-64 égale à 800 tonnes. On peut considérer que les superficies cultivées n'ont guère ~~varié depuis~~ **varié depuis, tout au plus** certaines plantations sont arrivées à pleine maturité. La commercialisation annuelle moyenne étant égale à 2.265 tonnes, pour 1966-68, on peut estimer que la moitié de cette commercialisation provient de la partie de la zone extérieure à la Sous-Préfecture. La Sous-Préfecture de Béoumi ne dispose pas de sol granitique favorable au café. Seule une petite zone forestière en bordure du Bandama est propice au café.

2°/ - LE CACAO.

Les plantations de cacao étant marginales dans la zone de Béoumi nous nous sommes contentés de retenir les chiffres communiqués par la Caisse de Compensation des produits agricoles (Tableau n° 3 et 4).

3°/ - LE TABAC.

L'action de la CAITA semblait avoir réussi en 1965 où 250 ha étaient cultivés avec une production d'environ 100 tonnes de la variété Rio-Grande. Depuis, les ventes à la CAITA stagnent autour de 80 tonnes (Tableau 3 et 4).

4°/ - LE COTON.

a) Le coton Mono.

La succursale de Gonfreville à Béoumi achetait pour environ 450 tonnes de coton Mono en 1959. Elle continue à en acheter actuellement pour environ 300 tonnes en provenance de la zone rurale, une centaine de tonnes provenant de la Sous-Préfecture de Mankono.

b) Le coton Allen.

La variété Allen est exploitée en culture pure grâce à l'action de la CFDT. Les résultats ont été assez spectaculaires ces dernières années comme l'indique le tableau n° 2.

TABLEAU N° 2 - PRODUCTION ET REVENU DU COTON ALLEN
DANS LA SOUS-PREFECTURE DE BEOUMI.

Campagne	Nombre planteurs	Superficie (ha)	Production (tonne)	Revenu (million)
1964-65	920	366	266	8
1965-66	1.267	533	468,2	15,7
1966-67	3.310	1.500	1.686	56,5
1967-68	4.479	2.094	?	-

Grâce à une augmentation continue des superficies cultivées et des rendements on pouvait espérer dépasser les 2.000 tonnes en 1967-68. Malheureusement la sécheresse est venue compromettre cette récolte qui n'est d'ailleurs pas terminée actuellement. Il semble cependant que la production sera au moins égale à celle de la campagne antérieure.

Néanmoins, l'année 1968 dépassera largement les 1.600 hectares prévus au programme de développement pour cette année là.

A cette production il faut ajouter celle des villages des Sous-Préfectures voisines que nous avons incluses dans la zone rurale, soit 200 tonnes pour les villages de Mankono, 300 pour ceux de Botro et 40 pour ceux de Sakassou.

La production d'Allen de la zone rurale de Béoumi s'élève donc à 2.200 tonnes pour la campagne 1966-67 et celle d'Allen et Mono à 2.500 tonnes. Le coton rapportait un revenu brut de 83,7 millions. Cependant nous devons déduire, pour trouver le revenu effectivement perçu par le planteur, les 4.400 Fr à l'hectare que leur retient la CFDT pour les frais d'engrais, soit 9,5 millions.

Entre 1959-et 1965-66 les revenus du coton ont été multipliés par quatre et entre 1959 et 1967 par 10,6 (Tableau n° 5).

5°/ - LE PALMISTE.

Nous avons reconstitué le chiffre de la commercialisation des palmistes à Béoumi à partir des renseignements fournis par les Sociétés Commerciales et par les acheteurs de palmiste de Béoumi.

Avant l'indépendance, l'Administration avait interdit de couper les coeurs de palmier pour extraire le bangui. On aurait eu une production voisine de 3.000 tonnes et un revenu de 45 millions au bénéfice de la zone rurale. Les revenus du palmiste seraient tombés à 30 millions en 1966 pour remonter à 36 millions en 1967 et 1968 (Tableau n° 4).

Ainsi, les revenus moyens de la période 1966-68 ont augmenté de 80 % par rapport à 1959 (Tableau n° 5). Ils ont subi d'amples variations annuelles puisqu'ils sont passés de l'indice 190 en 1966 à l'indice 82 en 1967 et 268 en 1968. Le café qui reste la principale culture de la zone est le responsable de ces variations. Cependant, le coton est en pleine progression et a permis de limiter les effets de la récolte catastrophique de 1967 : le revenu du café diminuait de 85 % par rapport à 1959 tandis que le revenu de l'ensemble de ces cultures ne diminuait que de 18 %.

Le revenu moyen potentiel par habitant est donc passé de 2.470 Fr en 1959 à 4.690 Fr en 1966 et 4.440 Fr pour la période 1966-68 (Tableau n° 4).

TABLEAU N° 3 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LA ZONE RURALE
DE BEOUMI POUR LES CULTURES INDUSTRIELLES ET
D'EXPORTATION. (en tonne)

PRODUITS	1958 - 59	1965 - 66	1966 - 67	1967-68 *
Café	1.390	3.119	176	3.500
Cacao	50	134	18	16
Tabac	20	100	80	80
Coton	450	900	2.500	2.500
Palmiste	3.000	1.500	1.800	1.800

* : Chiffres provisoires.

TABLEAU N° 4 : EVOLUTION DES REVENUS DES CULTURES INDUSTRIELLES
ET D'EXPORTATION DE LA ZONE RURALE DE BEOUMI - (en million)

PRODUITS	1958 - 59	1965 - 66	1966 - 67	1967 - 68 (estimation)	1966 - 68 (moyenne)
Café	104,2 64,7 %	233,9 76,7 %	15,8 12 %	315 73 %	188,2 65 %
Cacao	3,6 2,2 %	7,4 2,4 %	1,2 0,9 %	1,2 0,2 %	3,2 1,1 %
Tabac	1,2 0,7 %	6,0 2,0 %	4,8 3,6 %	4,8 1,1 %	5,2 1,8 %
Coton *	7,0 4,3 %	27,6 9,1 %	74,2 56,2 %	74,0 17,2 %	58,6 20,3 %
Palmiste	45 27,2	30 9,8 %	36 27,3 %	36 8,5 %	34 11,8 %
T O T A L	161 100 %	304,9 100 %	132 100 %	431 100 %	289,2 100 %
Revenu par habitant (1)	2.470	4.690	2.030	6.630	4.440

* : Revenu net.

(1) : En francs.

TABLEAU N° 5

POURCENTAGE DE VARIATION DES REVENUS DES CULTURES
INDUSTRIELLES ET D'EXPORTATION - (1959 = 100).

PRODUITS	1959	1965 - 66	1966 - 67	1967 - 68	1966 - 68
Café	100	224,9	15,2	302	180
Cacao	100	205	33,3	33	89
Tabac	100	500	400	400	433
Coton	100	394	1.060	1.060	503
Palmiste	100	66	80	80	75
T O T A L	100	190	82	268	180

*
* *
*

III°/ - ESTIMATION DES REVENUS DU SECTEUR AGRICOLE DE BEOUMI -
(autres que ceux des cultures industrielles et d'exportation).

La strate Nord-Ouest définie par l'enquête régionale correspond approximativement à la grande zone rurale de Béoumi. Les chiffres relatifs à cette strate nous ont permis de calculer l'auto-consommation et le revenu monétaire des habitants de cette zone (Tableau n° 6).

TABLEAU N° 6 : REVENUS DES 65.000 HABITANTS DE LA ZONE RURALE DE BEOUMI

(Autres que ceux des cultures industrielles et d'exportation aux prix du marché et en million).

ORIGINE DU REVENU	Autoconsom- mation	COMMERCIALISATION		REVENU GENERAL		Revenu monétaire par rural (en francs)
		Valeur	%	Valeur	%	
Igname	336,6	87,0	26,3	423,6	44,7	1.338
Maïs	13,3	8,1	2,4	21,4	2,3	124
Arachide	17,9	5,1	1,5	23,0	2,4	79
Riz	17,7	7,5	2,3	25,2	2,7	116
Divers	75,8	18,9	5,7	94,7	10,0	290
TOTAL Cultures vivrières	461,3	126,6	38,2	587,9	62,1	1.947
Volailles, élevage, cueillette, boissons locales	91,9	43,4	13,1	135,3	14,3	668
Artisanat	62,3	39,3	11,8	101,6	10,7	605
TOTAL Volaille, élevage Artisanat	154,2	82,7	24,9	236,9	25,0	1.273
Salaires, dons	-	84,5	25,5	84,5	8,9	1.300
Bénéfices commerciaux	-	37,7	11,4	37,7	4,0	580
TOTAL DES REVENUS	615,5	331,5	100	947,0	100	5.100
Revenu annuel par rural	9.470 65 %	5.100 35 %	-	14.570 100 %	-	

De même que pour les cultures industrielles, nous avons considéré que la moitié des revenus de la frange extérieure à la Sous-Préfecture de Béoumi était disponible pour le centre. Nous avons donc calculé le revenu de 15.000 personnes au lieu des 30.000 qui l'habitent. Par contre, nous considérons pour l'instant que le revenu des 50.000 ruraux de la Sous-Préfecture de Béoumi est entièrement disponible pour Béoumi. Nous verrons par la suite quel est le pourcentage de ce revenu qui échappe à l'attraction du centre.

L'enquête réalisée actuellement par M. MICHOTTE sur les marchés de la zone qui devrait nous permettre de déterminer l'influence d'Abidjan et de Bouaké n'est pas encore exploitée. Nous ne pouvons donc pas savoir s'il y a eu une évolution des ventes vers l'extérieur.

Pour l'instant nous supposons qu'il n'y a pas eu de modification au cours de la période étudiée. Il ne semble pas y avoir eu de transformation profonde des circuits des produits agricoles dans la Sous-Préfecture de Béoumi. La SATMACI avoue y avoir acheté très peu d'igname et de riz. Son action a été très faible dans cette zone.

Au cours de notre enquête nous avons pu constater que la demande de Bouaké et d'Abidjan ne jouait que peu d'influence sur le marché de Béoumi. Au contraire, le mercredi grand jour de marché, certains taxis faisant habituellement le trajet Béoumi - Bouaké, changent de parcours pour prendre les habitants des villages de la zone.

Il semblerait que s'il y a eu modification du pouvoir d'achat des cultivateurs, ce soit dû à une hausse de la demande du centre. Nous l'étudierons en tant qu'effet induit par le développement du centre.

Le café représentait 21,2 % du revenu monétaire en 1959 et 30,3 % en 1966-68. En 1966 le café représentait 36,8 % du revenu du secteur rural.

TABLEAU N° 7 - EVOLUTION DU REVENU DE LA ZONE RURALE DE BEOUMI
(Résumé)

(Valeur en million - Revenu par rural en francs).

	Revenu	1959	1966	1966-68	Taux croissan. annuel
REVENU GENERAL	Valeur	1.108	1.252	1.236	1,5 %
	Par rural	17.000	19.260	19.020	
REVENU MONETAIRE	Valeur	492	636,4	620,7	3,5 %
	Par rural	7.370	9.790	9.550	

IV°/ - PERSPECTIVES RELATIVES AUX REVENUS AGRICOLES.

1°) - Cultures industrielles et d'exportation.

a) Le café :

On pouvait prévoir une stabilité des revenus du café vu qu'il n'y a plus de nouvelles plantations. La construction du barrage de KOSSOU doit avoir pour conséquence à partir de 1972-73, l'inondation progressive des bas-fonds pour couvrir entre 1975-78 la zone achurée de la carte n° 2. Toute cette surface est la plus riche au point de vue agricole et particulièrement au point de vue plantations caféières. On peut prévoir que les 3/4 de la production de café vont disparaître, soit une perte moyenne annuelle de 130 millions.

.../...

b) Le coton :

D'après le chef de secteur de la CFDT on **peut** espérer atteindre d'ici trois ans un revenu annuel du coton proche de 150 millions.

D'après la production par village de la récolte 1966-67, nous avons calculé que les villages qui doivent être submergés produisent environ 50 % de la récolte de coton. C'est à dire que si l'on parvenait à doubler la production de coton de la zone, la surface inondée par le barrage ramènerait cette production au niveau actuel. On peut toujours prévoir que les agriculteurs évacués seront transplantés dans la Sous-Préfecture. Le problème de l'appropriation des terres risque de poser de graves problèmes. Nous avons vu que la densité de la Sous-Préfecture de Béoumi est forte. L'extension du secteur pilote de M'Béké se heurte à un problème de répartition des terres.

c) Autres cultures industrielles :

On peut prévoir que les autres cultures industrielles vont être amputées de 50 %.

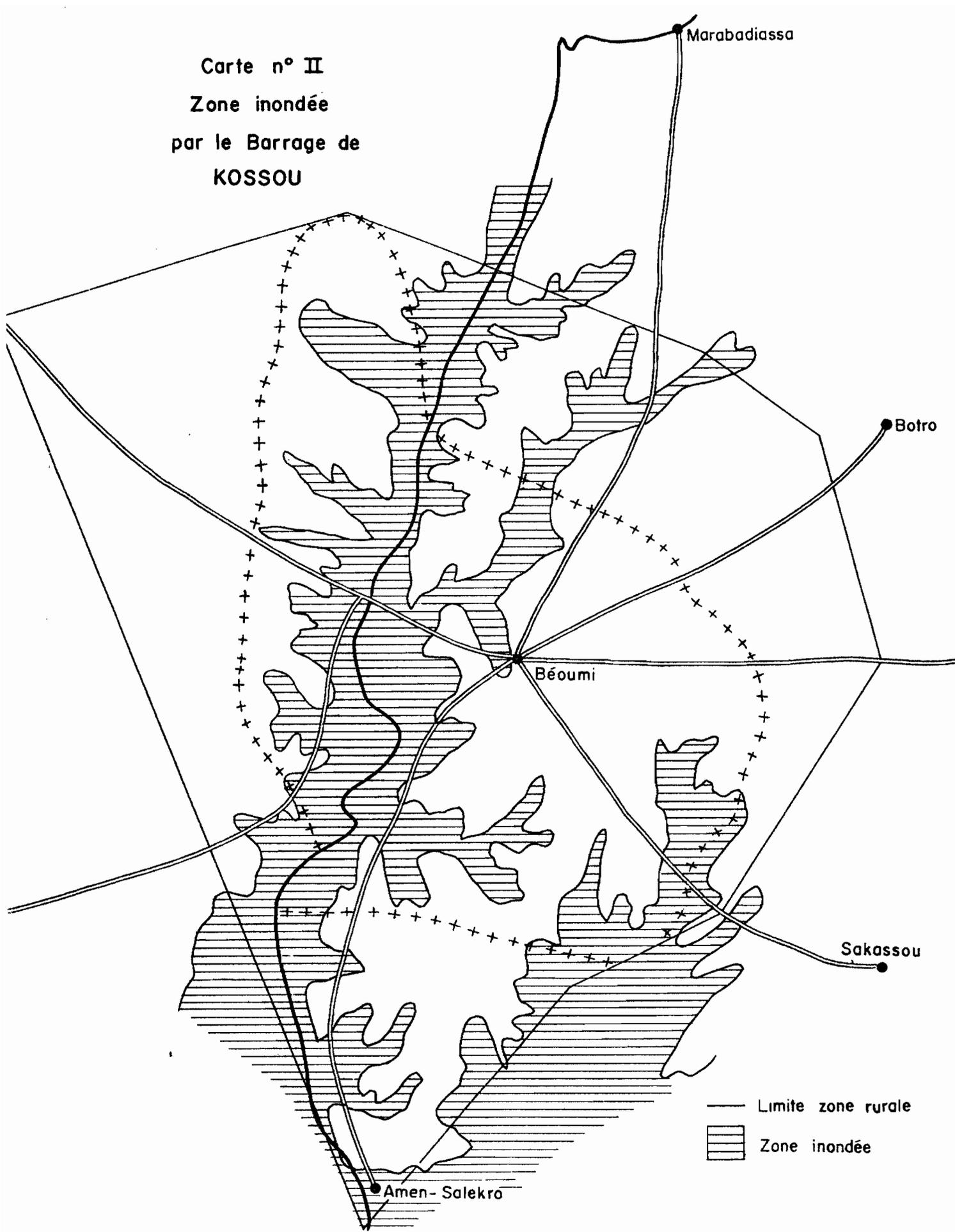
Vers 1975, les cultures industrielles et d'exportation devraient procurer un revenu monétaire annuel voisin de 165 millions au lieu de 290 obtenus au cours de la période 1966-68, soit une baisse de 43 %.

2°) - Cultures vivrières.

L'enquête sur les marchés en cours devrait permettre de déterminer avec précision les pertes de la zone en produits vivriers. D'après l'origine et la destination des produits que nous avons pu constater en Août dernier, il semble que les pertes seront proches de 40 %.

Le marché de Béoumi tient une partie de son influence du fait qu'il assure la complémentarité des échanges de produits vivriers des villages de la zone. De même, les nombreuses pistes et routes actuelles assurent un accès facile entre les villages

Carte n° II
Zone inondée
par le Barrage de
KOSSOU



de la zone et Béoumi. Il faudrait prévoir de nombreux ponts ou bacs pour maintenir ce réseau de relations.

La production agricole pourrait cependant bénéficier du barrage si l'on organise l'irrigation. Pour que ces investissements soient rentables il faudrait alors trouver des cultures plus productives. Il semble paradoxal que l'action de la CFDT soit intense à Béoumi, alors que l'action de la SATMACI y est pratiquement nulle. Cette région n'est-elle pas vouée à accroître sa production rizicole ?

Béoumi disposera de deux avantages pour la production de cultures maraîchères et fruitières :

- la proximité d'un marché relativement important : Bouaké qui a environ 3.000 Européens ;
- des cultivateurs "Dioula" qui sont nombreux à Béoumi. Ce sont en général des innovateurs. Ils pourraient donner l'exemple aux paysans Kodé. Ceux-ci sont travailleurs et, comme l'a montré l'expérience de la CFDT, capables de se lancer rapidement, de façon efficace, dans une culture nouvelle.

L'abondance d'eau et d'électricité qui va résulter du barrage est un facteur favorable à l'installation d'usines de transformation des nouvelles cultures.

*
* *
*

B/ - EVOLUTION DES DEPENSES ADMINISTRATIVES

Les dépenses administratives peuvent être ventilées en deux grandes catégories :

- les salaires des employés de l'administration.
- les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

I°/ - EVOLUTION DU PERSONNEL ET DES SALAIRES DISTRIBUES
DANS LES SERVICES PUBLICS ET PARA-PUBLICS.

1°) Méthode et sources.

Nous avons demandé à chaque chef de service la liste du personnel pour 1967. Les salaires ont été saisis par l'enquête démographique. Nous avons demandé à chaque agent son indice ou son salaire.

L'étude rétrospective s'est avérée plus difficile. A la perception nous avons relevé la liste des fonctionnaires inscrits sur le registre des impôts en 1959. Cette liste n'est pas complète pour tous les services.

Nous avons donc tenu compte des renseignements fournis par :

- les anciens fonctionnaires,
- les archives de l'hôpital qui contiennent la liste du personnel avec leur échelon en 1959,
- le conseiller pédagogique qui nous a communiqué la liste des enseignants avant l'indépendance,
- le caissier de l'ex-S.M.P.R. qui nous a donné le nombre et les salaires du personnel de cet organisme.

2°) Evolution du personnel.

a) Personnel permanent.

D'après le tableau n° 8, on voit que le nombre d'employés des différents services est passé de 104 en 1959 à 227 en 1967. Il a été multiplié par 2,18 en 8 ans soit un taux de croissance de 15 % par an.

Ce sont les différents services de développement rural qui ont bénéficié du plus fort taux de croissance. Le personnel a été multiplié par 4,4 soit un taux de croissance de 30 % par an. On remarquera surtout l'action de la CFDT qui emploie 30 moniteurs et un chef de secteur.

L'enseignement a vu son personnel multiplié par 2,34 surtout à cause de la création d'un collège public et d'un collège privé de filles en 1966, qui employent 27 personnes. Nous avons inclus le personnel de l'enseignement privé parmi le personnel administratif du fait que leur salaire est en majorité payé par le gouvernement de la Côte d'Ivoire.

L'école primaire publique emploie 72 enseignants en 1967 contre 26 en 1959. Les différentes écoles primaires privées emploient 53 enseignants

Le personnel enseignant représentait 48 % de l'ensemble en 1959 et 58,6 en 1967.

Bien qu'ayant augmenté de 63 %, le personnel du service de santé a eu une croissance inférieure à la moyenne. Au lieu de 12,8 % par rapport à l'ensemble en 1959, il n'atteint plus que 11 % en 1967. Il faut préciser qu'en 1959, l'hôpital de Béoumi avait la charge des Sous-Préfectures actuelles de Sakassou et Botro. Sakassou en a été détaché puisqu'il dispose d'un hôpital. Un dispensaire a été ouvert à Botro.

Sur les 227 agents recensés 91 sont répartis à l'intérieur de la Sous-Préfecture au lieu de 28 en 1959. Les agents résident en ville sont donc passés de 76 à 136, ils ont augmenté de 79 % de 1959 à 1967.

TABLEAU N° 8 - EVOLUTION DU PERSONNEL ET DES SALAIRES DISTRIBUES
DANS LES DIFFERENTS SERVICES PUBLICS ET PARA-PUBLICS
 (Sous-Préfecture de Béoumi).

S E R V I C E			1 9 5 9			1 9 6 7		
			Nbre d'employés	SALAIRE ANNUEL		Nbre d'employés	SALAIRE ANNUEL	
				Valeur (millions)	%		Valeur (millions)	%
Administration Générale			9	3,6	1,5	10	4,0	4,8
Perception			2	0,6	2,4	3	1,0	1,2
Gardes cercle			10	1,8	5,7	4	0,8	1,0
Gendarmerie			3	0,9	2,9	6	1,7	2,1
Santé			11	4,0	2,8	18	9,1	11,0
ENSEIGNEMENT	P r i m.	Ville	24	9,0	23,8	49	19,3	24,0
		Sous-Préfecture	28	6,0	19,2	46	15,0	18,2
	S e c o n.	Public	-	-	-	14	3,9	10,2
		Privé	-	-	-	13	4,6	5,6
	TOTAL - Enseignement		52	15,0	48,0	122	48,3	58,5
P. T. T.			3	0,8	2,6	5	1,5	1,8
T. P. - Construction			1	0,4	1,3	2	1,0	1,2
DEVELOPPEMENT RURAL	Volontaires progrès		-	-	-	5	2,3	2,3
	Formosans		-	-	-	4	2,4	2,9
	Agricul.-Eaux & Forêts Elevage		3	0,8	2,6	8	2,5	3,0
	C.F.D.T.		-	-	-	31	5,7	6,9
	S.M.P.R.		10	3,3	10,5	-	-	-
	Animation rurale		-	-	-	7	1,9	2,3
	C.A.I.T.A.		-	-	-	2	0,3	0,4
	TOTAL Dévelop.Rural		13	4,1	13,1	57	15,1	18,3
TOTAL GENERAL			104	31,2	100	227	82,5	100
Salaire mensuel moyen (Fr)			-	25.000	-	-	30.300	-

En fait, sauf pour les achats de produits agricoles, ces agents de la zone s'approvisionnent à Béoumi. Il faut même y inclure une quinzaine d'enseignants situés dans la zone d'interférence précédemment définie et autant de moniteurs des organismes de développement rural.

Au personnel permanent il faut ajouter le personnel temporaire. Celui-ci varie en fonction des crédits alloués. Il ne peut donc être qu'approximatif (Tableau n° 9).

On remarquera que ce personnel a peu augmenté. Il a fortement diminué pour l'administration générale, de plus de 50 %, et légèrement pour les T.P.. La création du collège public en 1966 a cependant permis de créer 19 emplois.

3°) Evolution des salaires.

a) Personnel permanent :

Les salaires distribués sont passés de 31,2 millions à 82,5 millions de 1959 à 1967 (Tableau n° 8). Ils ont été multipliés par 2,6. Le taux de croissance moyen annuel a été de 2,5 %. Le salaire mensuel moyen est passé de 25.000 Fr à 30.300 Fr.

Cette croissance moyenne cache deux phénomènes inverses :

- d'une part, la plus haute rémunération du corps enseignant par suite l'amélioration de la qualification du corps enseignant. Alors que les moniteurs étaient en majorité dans l'enseignement primaire en 1959, c'est actuellement les instituteurs et instituteurs-adjoints qui sont les plus nombreux. Alors qu'un moniteur-adjoint a un salaire de base de 19.800 Fr par mois, un instituteur adjoint a un salaire de 36.000 Fr. L'arrivée des coopérants, professeurs des collèges, formans, volontaires du progrès, a aussi contribué à relever la moyenne.

TABLEAU N° 9 - EVOLUTION DE LA MAIN-D'OEUVRE TEMPORAIRE.

S E R V I C E	1 9 5 9	1 9 6 7
Administration Générale	32	15
Hôpital	4	6
T. P.	18	16
Collège	-	19
Autres	2	8
T O T A L	56	64

- d'autre part, les organismes de développement rural ont accru le nombre de moniteurs agricoles qui ont une qualification et des salaires moindres. La CFDT en particulier emploie 30 moniteurs à 12.000 Fr par mois.

Si l'on ajoute les salaires de la zone d'interférence on peut estimer à 33 millions les salaires de la zone rurale en 1959 et à 88 millions en 1967.

Théoriquement, il existe à Béoumi une circonscription de l'enseignement primaire pour les Sous-Préfectures de Béoumi, Sakassou, Diabo et Botro. En fait, les six personnes employées ne sont pas domiciliées à Béoumi mais à Bouaké faute d'avoir obtenu des bureaux à Béoumi. Nous n'avons donc pas comptabilisé les 3,0 millions de salaires distribués à ce personnel.

b) Personnel temporaire.

Nous avons intégré le salaire de la main-d'oeuvre temporaire aux dépenses de fonctionnement des services. Les chefs de service recrutent de la main-d'oeuvre en fonction des crédits alloués. Les variations de crédits se feront donc directement sentir sur ces salaires.

II°/ - EVOLUTION DES RECETTES, DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS ET PARA-PUBLICS.

1°/ - Dépenses et recettes en 1958.

Nous avons pu déduire à partir du cahier de dépenses de tous les services administratifs de 1958, et, à partir des déclarations des directeurs des écoles privées, que l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élevait à 25 millions en 1958 pour la subdivision.

De même, nous avons calculé que les recettes de l'administration générale s'élevaient à 64 millions en 1958 sous forme d'impôts, taxes et amendes. On peut supposer que les habitants de la zone rurale de Béoumi étaient imposés au prorata de la population de la subdivision, soit pour environ 30 millions.

La seule ventilation que nous ayons pu faire entre les dépenses d'investissement et de fonctionnement est celle des dépenses de l'hôpital (Tableau n° 10).

Les 2,8 millions de crédits étaient répartis entre 66,9 % de crédits de fonctionnement et 33,1 % de crédits d'équipement pour une subdivision de 140.000 habitants, dont le seul hôpital était celui de Béoumi.

Il y avait 7 infirmiers donc 1 pour 20.000 habitants. Un médecin et une sage-femme pour 140.000 personnes.

Sur les 25 millions de crédits d'équipement et de fonctionnement une partie était dépensée à l'extérieur. Nous verrons un peu plus loin comment l'estimer.

TABLEAU N° 10 - VENTILATION DES CREDITS ACCORDES A L'HOPITAL DE BEOUMI EN 1958.

A F F E C T A T I O N		VALEUR (Fr)	%
FONCTIONNEMENT	Alimentation malades	1.100.000	39,1
	Entretien transport	200.000	
	" Groupe élect.	80.000	
	" matériel	60.000	14,2
	M.O. temporaire	400.000	
	Autres	40.000	
TOTAL Fonctionnement		1.880.000	66,9
EQUIPEMENT	Entretien et réparation bâtiments et logements	475.000	
	Travaux neufs	455.000	
	TOTAL Equipement	930.000	33,1
TOTAL GENERAL		2.810.000	100

2°/ - Dépenses de fonctionnement et d'équipement au cours des dernières années.

En 1966, toutes les dépenses de fonctionnement et d'équipement des différents services administratifs se sont élevées à 130 millions pour la Sous-Préfecture de Béoumi (Tableau n° 11).

Ces dépenses étaient supérieures d'environ 100 millions par rapport aux recettes autres que celles de l'Etat, c'est à dire des recettes provenant en grande partie de la zone rurale.

TABLEAU N° 11 - RECETTES ET DEPENSES DE L'ADMINISTRATION
EN 1966 (en francs).

DESIGNATION		RECETTES (1)	DEPENSES		
			Valeur	%	
ADMINISTRATION GENERALE	Impôts directs	3.100.000	-	-	
	Taxes	11.500.000	-	-	
	Crédit fonctionnement	-	1.000.000	0,8	
	Crédit édilité	-	1.540.000	1,2	
	Ristournes droit marché	-	2.900.000	2,2	
	TOTAL Administration générale	14.600.000	5.440.000	4,2	
H O P I T A L		-	2.302.000	1,8	
COLLÈGES	E qui p.	Public	-	89.000.000	68,5
		Privé*	7.500.000	15.000.000	11,5
	F onc t.	Public	-	3.227.000	2,5
		Privé*	1.500.000	5.000.000	3,8
	TOTAL Collèges		9.000.000	111.227.000	86,3
COLES RIMAIRES	Equipement*	5.000.000	5.000.000	3,8	
	Fonctionnement*	1.000.000	1.067.000	0,8	
TRAVAUX PUBLICS		-	2.100.000	1,6	
AGRICULTURES		-	128.000	-	
SERVICE DE LA SANTÉ	Equipement	-	1.300.000	1,0	
	Fonctionnement	-	720.000	0,6	
	T O T A L	-	2.020.000	1,6	
T O T A L G E N E R A L		29.600.000	130.284.000	100	
SOLDE (Crédit de l'Etat)		100.684.000	-	-	

(1) : Autres que celles de l'Etat.

* : Estimation.

Depuis l'indépendance les impôts directs ont diminué par suite de la suppression de l'impôt de capitation. Ils s'élèvent à environ 15 millions en 1966 au lieu de 25 millions en 1958.

La construction des deux collèges occupe 80 % de l'ensemble des dépenses. Les dépenses de l'enseignement primaire et secondaire atteignent 90,9 % de l'ensemble contre 1,8 % pour les dépenses de l'hôpital.

L'ensemble des dépenses d'équipement a atteint 111,84 millions soit 36 % des dépenses d'équipement et de fonctionnement. Ces dépenses d'équipement étaient d'ailleurs exceptionnelles, elles sont retombées à 6,5 millions en 1967 (Tableau n° 12).

Les dépenses de fonctionnement ont suivi l'évolution inverse. Elles sont passées de 21,6 millions en 1966 à 30,5 millions en 1967. Cet accroissement est imputable aux dépenses de fonctionnement des écoles.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont donc passées de 25 millions en 1958 à 130 millions en 1966 et à 37 millions en 1967.

TABLEAU N° 12 - RECETTES ET DEPENSES DE L'ADMINISTRATION EN 1967.

DESIGNATION	R E C E T T E *	D E P E N S E	
		Valeur	%
Impôts, taxes de la zone	15.600.000	-	-
Equipement	5.000.000	6.500.000	17,6
Fonctionnement	2.500.000	30.500.000	82,4
T O T A L	23.100.000	37.000.000	100

* : Autres que celles provenant directement de l'Etat.

Il nous a paru intéressant de savoir si ces dépenses profitaient ou non à la ville étudiée. Nous avons donc ventilé suivant la ville ou avait lieu l'approvisionnement pour chaque service administratif.

a) Ventilation des dépenses de l'administration générale.

Pour 6,1 millions de dépenses en 1963, 3,89 millions, soit 63,7 %, étaient effectuées à Béoumi, 2 millions à Bouaké, soit 34 % à Bouaké et seulement 2,3 % à Abidjan (Tableau n° 13).

En 1966 les dépenses qui s'élevaient à 5,44 millions ont été effectuées pour 53,4 % à Béoumi, 37,6 % à Bouaké et 7,2 % à Abidjan. (Tableau n° 14).

La part des fournitures achetées à Abidjan s'est accrue, passant de 9,2 % à 46,8 % de ces fournitures. Cette modification des circuits serait due au fait que l'administration obtient des prix inférieurs à Abidjan et que les Sociétés commerciales de Bouaké ont souvent des ruptures de stocks ce qui oblige l'Administration à s'approvisionner directement à Abidjan.

Les dépenses effectuées à Bouaké sont aussi en légère hausse 37,6 % au lieu de 33,9. On remarquera qu'aucune réparation de véhicule n'a eu lieu à Béoumi aussi bien en 1963 qu'en 1966.

La réduction des crédits par rapport à 1963 a eu pour conséquence une baisse des salaires distribués à la main-d'oeuvre temporaire. Certains travaux d'édilité ont dû être négligés. Les crédits ont été employés dans un domaine peut être plus judicieux puisqu'ils ont été consacrés à la construction d'un centre culturel.

TABLEAU N° 13

VENTILATION DES DEPENSES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DE BEOUMI

- 1963 -

1 9 6 3	Salaires	Fournitures	A R T I S A N A T		Matéri. de construction & travaux	Entretien des véhicules		TOTAL
			Bâtiment	Autres		Essence	Réparations	
BEOUMI	2.049.369 33,5 %	619.789 10,1 %	46.800 0,8 %	168.780 2,8 %	542.124 8,9 %	465.041 7,6 %	- -	3.891.903 63,7 %
BOUAKE	- -	796.649 13,0 %	- -	74.200 1,2 %	724.530 11,9 %	89.480 1,5 %	388.506 6,4 %	2.073.365 33,9 %
ABIDJAN	- -	142.700 2,3 %	- -	- -	- -	- -	- -	142.700 2,3 %
AUTRES	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
TOTAL	2.049.369	1.559.138	46.800	242.980	1.266.654	554.521	388.506	6.107.968
%	33,5 %	25,4 %	0,8 %	4,0 %	20,8 %	9,1 %	6,4 %	100 %
			4,8 %			15,5 %		

TABLEAU N° 14

VENTILATION DES DEPENSES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DE BEOUMI

- 1 9 6 6 -

1 9 6 6	Salaires	Fournitures	A R T I S A N A T		Matéri. de construction & travaux	Entretien des véhicules		TOTAL
			Bâtiment	Autres		Essence	Réparations	
BEOUMI	1.283.659 23,6	144.920 2,7 %	292.762 5,3 %	69.650 1,3 %	399.615 7,3	716.567 13,2 %	- -	2.907.173 53,4 %
BOUAKE	- -	281.933 5,2 %	- -	94.280 1,7 %	840.592 15,5 %	290.040 5,3 %	540.325 9,9 %	2.047.170 37,6 %
ABIDJAN	- -	379.493 7,0 %	- -	- -	- -	6.034 0,1 %	4.765 0,1 %	390.292 7,2 %
AUTRES	- -	4.500 0,1 %	37.000 0,7 %	- -	- -	54.871 1,0 %	- -	96.371 1,8 %
TOTAL	1.283.659	810.846	329.762	163.930	1.240.207	1.067.512	545.090	5.441.006
%	23,6 %	15,0 %	6,0 %	3,0 %	22,8 %	19,6 %	10,0 %	100,0 %
			9,0 %			29,6 %		

b) Ventilation des dépenses du collège public.

* - Equipement.

Le gros-oeuvre du collège de Béoumi a été réalisé par une entreprise d'Abidjan à qui a été alloué 83 millions en 1966.

Nous ignorons la ventilation de ces dépenses, cependant, par référence au collège de Katiola construit la même année pour la même somme, nous pouvons dire que 20 millions ont dû être consacrés à la Main-d'oeuvre donc distribués dans le centre. Un million a dû être consacré à l'achat d'essence à Béoumi. Le reste, soit 62 millions, a servi à l'achat de fournitures à Abidjan ou à Bouaké.

Une entreprise de Bouaké, la SIMA, a obtenu les 6,6 millions de crédits pour la menuiserie.

C'est donc 23,4 % des crédits qui ont été dépensés à Béoumi.

* - Fonctionnement.

Les crédits de fonctionnement sont passés de 3,2 à 12,9 mlons de 1966 à 1967 (Tableau 15 et 16). Cette croissance est due au fait que le collège n'a ouvert qu'en Octobre 1966.

En 1967, 9,8 millions soit 76 % des dépenses étaient effectuées à Béoumi et 23,3 % à Bouaké.

Les dépenses de main-d'oeuvre sont relativement importantes. Avec 2 millions, elles permettent de fournir du travail à une vingtaine de personnes.

Pour l'alimentation, 7,3 millions sont dépensés en grande partie à Béoumi. Cependant, le poisson, le pain, les légumes frais et secs, le beurre, les oeufs et les yaourts sont achetés à Bouaké.

TABLEAU N° 15

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE DE BEOUMI

- 1 9 6 6 -

	Salaires	Fournitures	V E H I C U L E S		TOTAL
			Essence	Réparations	
BEOUMI	1.610.900 50 %	3.400 -	55.200 1,8 %	-	1.669.500 51,8 %
BOUAKE	-	915.100 28,4 %	13.700 0,3 %	-	928.800 28,7 %
ABIDJAN		628.900 19,5 %	-	-	628.900 19,5 %
T O T A L	1.610.900 50 %	1.547.400 48 %	68.800 2 %	-	3.227.200 100 %

TABLEAU N° 16

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE DE BEOUMI

- 1 9 6 7 -

	Salaires	Fournitures	Matériaux construct.	V E H I C U L E S		TOTAL
				Essence	Réparations	
BEOUMI	2.047.900 15,5 %	7.040.900 54,3 %	14.100 0,1 %	651.000 5,1 %	47.300 0,4 %	9.801.200 76 %
BOUAKE	-	2.707.000 21 %	10.600 0,1 %	294.000 2,3 %	13.500 0,1 %	3.025.100 23,3 %
ABIDJAN	-	88.900 0,7 %	-	-	-	88.900 0,7 %
TOTAL	2.047.900 15,5 %	9.836.800 76 %	24.700 0,2 %	945.000 7,4 %	60.800 0,5 %	12.915.200 100 %

c) Ventilation des dépenses du collège privé.

* - Investissement :

Le collège catholique de filles a été construit de 1963 à 1966 avec 30 millions de fonds du F.A.C. et 30 millions de fonds propres.

Si nous supposons que la répartition entre les matériaux et les salaires a été la même que pour le collège public, c'est 13 millions qui ont été dépensés en salaires dans le centre.

Une partie du ciment a été acheté à Béoumi, c'est donc environ 20 millions qui ont été dépensés à Béoumi en quatre ans soit en moyenne 5 millions par an.

* - Fonctionnement :

Les dépenses d'alimentation sont en quasi-totalité effectués à Béoumi. Elles représentent 6 millions par an en viande, ignames, fruits, sauces et épicerie. Seul le Pain est acheté à Bouaké, le pain de Béoumi étant de mauvaise qualité est rejeté par les élèves.

Les salaires du personnel représentent environ 500.000 Fr par an.

En 1967, les 150 élèves boursières reçoivent 36.000 Fr par an pour la nourriture et les 50 demi-boursières 16.000 Fr. Au total, l'Etat finance donc 6,2 millions par an.

d) Dépenses des écoles primaires.

Les écoles primaires sont construites à partir des cotisations des parents d'élèves. Nous avons estimé à environ 5 millions par an les dépenses d'équipement des écoles privées et publiques dans la zone.

On peut aussi estimer à 33 % les dépenses de ciment, pierres, sables et graviers, et, à 22 % les dépenses de main-d'oeuvre. Ces dépenses sont effectuées à Béoumi soit 2,75 millions.

Les dépenses de fonctionnement sont faibles pour l'école publique de Béoumi il n'est accordé que 67.000 Fr par an.

e) Ventilation des dépenses de l'hôpital.

Les dépenses de l'hôpital de Béoumi ont diminué de 1958 à 1966. Elles sont passées de 2,8 millions (Tableau n° 10) à 2,3 millions (Tableau n° 17).

Les dépenses sont effectuées entre 90 et 85 % à Béoumi le reste étant effectué à Bouaké.

L'alimentation occupe 47,8 % des dépenses en 1966. La quasi-totalité de ces dépenses d'alimentation est effectuée à Béoumi. En 1958 l'alimentation des malades représentait 1,1 million, elle est passée à 1,28 million de 1963 à 1965 pour retomber à 1,12 million en 1966.

Les prescriptions gouvernementales prévoient une dépense d'alimentation par personne et par repas d'environ 60 Fr. En fait, à Béoumi les malades sont nourris en moyenne avec 30 Fr par repas et chaque trimestre 1.000 à 2.000 malades ne sont pas nourris. Les dépenses d'alimentation permettraient de tenir deux mois et demi et quelques jours au mieux.

La somme allouée ne permet guère mieux que des achats d'igname donc des dépenses dans le centre.

En 1966, les salaires de la main-d'oeuvre temporaire ~~atteignent~~ 568.000 Fr soit 24,2 % des dépenses contre 400.000 et 14,2 % des dépenses en 1958.

f) Dépenses des travaux-publics.

En 1962, les dépenses des travaux-publics du secteur de Béoumi s'élevaient à 2 millions de salaires distribués dans

TABLEAU N° 17

DEPENSES DE L'HOPITAL DE BEOUMI

AFFECTATION		1 9 6 3	1 9 6 4	1 9 6 5	1 9 6 6	
DEPENSES EFFECTUEES A BEOUMI	Salaires manoeuvres	572.000	576.000	518.000	568.000	
	Fournitures	1.505.000	1.614.200	1.381.000	1.263.000	
	VEHICULES	Essence	153.600	172.800	96.000	120.000
		Réparations	16.000	18.000	10.000	12.500
	TOTAL	2.246.600	2.381.000	2.005.000	1.963.500	
Dépenses à BOUAKE		254.400	325.200	237.000	378.500	
T O T A L D E P E N S E S		2.501.000	2.706.200	2.242.000	2.342.000	
Pourcentage des dépenses à Béoumi		89,7 %	88,6 %	88,8 %	85,3 %	

le centre. Toutes les autres dépenses, réparations des véhicules et essence en particulier étaient effectuées au centre de la Subdivision, c'est à dire à Bouaké, qui dispose d'un garage.

Le seuil de rentabilité pour créer une subdivision à Béoumi ne semble pas devoir être atteint, Béoumi étant trop proche de Bouaké. Les salaires continuent donc à être les seules dépenses à Béoumi. Cependant les crédits accordés à la Subdivision ayant diminué ce n'est plus que 1,6 million qui est consacré aux salaires de la main-d'oeuvre temporaire en 1966.

g) Dépenses du Sous-Secteur Agricole.

En 1966, les crédits du Sous-Secteur Agricole de Béoumi se sont élevés à 128.000 Fr. Il ne disposait pas de véhicule pour les tournées. Son action fut donc très limitée. Il fut acheté pour 49.000 Fr de fournitures à Abidjan. Faute de pouvoir travailler sur place ne se rendait-on pas facilement à Abidjan ?

En 1967, un véhicule fut octroyé avec 300.000 Fr de crédits. L'essence a utilisé les deux tiers des crédits. Les fournitures ont été achetées à Bouaké.

Une troisième catégorie de dépenses de l'Etat est à relever dans les centres, les pensions et retraites versées.

h) Electrification.

L'E.E.C.I. a réalisé l'électrification de Béoumi depuis le 27 Février dernier à partir d'un branchement sur Bouaké. Il n'y a pas de personnel de l'E.E.C.I., en permanence à Béoumi.

Etant récente, la consommation d'électricité ne peut pas servir de critère de niveau de développement.

Il y a actuellement 123 abonnés à Béoumi.

III°/ - PERSPECTIVES RELATIVES AUX DEPENSES ADMINISTRATIVES.

La construction du barrage de KOSSOU va avoir dans sa première phase des effets directs sur Béoumi, ne serait-ce que par les salaires de la main-d'oeuvre. Cependant les plus grosses dépenses auront lieu à KOSSOU qui est situé à plus de 70 kms de Béoumi et qui est relié à Tiébissou par une piste praticable de 30 kms.

A Béoumi, il est envisagé la construction d'un port pour rejoindre la route de Man.

Mis a part ces dépenses, on prévoit actuellement un accroissement des dépenses administratives uniquement dans le domaine de l'enseignement. :

- la construction d'un cours complémentaire est prévue à Béoumi. Néanmoins, si la construction du barrage n'a pas pour conséquence la création d'emplois nouveaux, les jeunes émigreront en totalité à leur sortie de l'école.

- le collège public voit ses effectifs augmenter de 200 élèves annuellement, le nombre de professeurs doit augmenter en proportion.

Par contre, on peut prévoir une stabilité ou même une régression pour :

- l'enseignement primaire privé qui tient une place très importante à Béoumi, mais risque de voir ses effectifs diminuer par suite de la réduction des subventions à l'enseignement privé.

- les organismes de développement rural, dont la C.F.D.T. n'envisagent pas d'accroître leur effectif à Béoumi.

L'équipement administratif, en particulier scolaire, devrait pouvoir permettre à Béoumi d'absorber une partie de la population évacuée par le barrage. Il semble même que certains de ces villageois commencent à construire à Béoumi.

Il existe à moyen terme un problème d'alimentation en eau du centre. Plusieurs solutions ont été envisagées, mais aucune n'est entrée en pratique. Il faut dire que ce problème se pose avec plus d'acuité dans d'autres centres.

L'équipement sanitaire de Béoumi devrait être amélioré :

- l'hôpital de 2ème catégorie ne dispose que de 30 lits. Un centre d'hébergement existe, mais il serait possible et souhaitable d'y installer 36 lits. On ne compte actuellement qu'un lit pour 3.300 habitants, l'hôpital de Béoumi desservant aussi la Sous-Préfecture de Botro. Le nombre de lits par habitant est encore moindre si l'on tient compte du fait qu'une partie des habitants de la Sous-Préfecture de Mankono et de celle de Tiéningoué profite des facilités de transport pour se rendre à l'hôpital de Béoumi.
- la maternité de Béoumi et celle de Botro ne possèdent que 48 lits.
- on ne compte que 10 infirmiers et infirmières à Béoumi, soit un pour 10.000 habitants.

Une étendue aussi importante d'eau que celle du barrage risque d'avoir pour conséquence le développement de certaines maladies qu'il serait nécessaire de prévenir.

Dans la perspective d'un développement industriel, Béoumi dispose de certains avantages :

- un équipement administratif relativement développé.
- l'eau et l'électricité.
- un nombre de jeunes scolarisés élevé.

Le développement préalable des cultures nouvelles pourrait être facilité par l'enseignement scolaire en suivant, par exemple, l'expérience du collège de Katiola. Des cours d'enseignement pratique agricole y sont donnés. Les élèves s'y intéressent et certains déclarent vouloir exercer la profession de cultivateur. Or, à Katiola, les perspectives de développement agricole sont peu favorables. A Béoumi, on pourrait profiter des transformations sociales et foncières que ne va pas manquer de provoquer le barrage, ainsi que du facteur de production que représente l'irrigation, pour orienter les élèves vers des cultures modernes qui pourraient être mécanisées.

IV°/ - EVOLUTION DES PENSIONS ET RETRAITES VERSEES.

Les pensions et retraites versées à Béoumi sont relativement peu importantes par rapport aux dépenses de l'Etat. Elles varient aux alentours de 0,5 million. Un rappel au profit des gardes cercle a permis d'atteindre 1,9 million en 1966. (Tableau n° 18).

V°/ - RECAPITULATIF DES DEPENSES ADMINISTRATIVES.

Le tableau n° 19 nous permet de constater que la somme affectée à Béoumi en 1966 s'est élevée à 210,3 millions pour retomber à 123 millions en 1967. Malgré cette diminution de 87,3 millions d'une année sur l'autre, il n'a été dépensé que 8,5 millions de moins à Béoumi en 1967.

Ceci s'explique par deux raisons :

- pour les gros travaux d'investissement, l'équipement du secteur secondaire de Béoumi est insuffisamment développé, les travaux sont donc attribués à des entreprises étrangères. Ce fut le cas en 1966 où les

TABLEAU N° 18

EVOLUTION DES PENSIONS ET RETRAITES VERSEES A BEOUMI

Nature Pensions et Retraites	1 9 6 2	1 9 6 3	1 9 6 4	1 9 6 5	1 9 6 6	1 9 6 7
Militaire	169.189	287.387	287.284	290.012	290.012	290.012
Combattants	-	-	-	-	77.796	77.796
Gardes cercle	-	381.877	381.877	162.429	1.519.900	180.000
T O T A L	169.189	669.264	669.261	452.441	1.887.708	547.808

investissements représentaient 53 % des dépenses et où seulement 26 % de ces investissements bénéficièrent à Béoumi. En 1967 par contre les investissements furent réduits à 6,5 millions.

- la quasi-totalité des salaires sont distribués dans la zone. La plus grande partie des dépenses de fonctionnement ont lieu dans le centre, 60 % en 1966 et 93 % en 1967. Les investissements réalisés en 1966 ont permis d'accroître les salaires et les dépenses de fonctionnement des écoles en 1967.

Nous avons vu que le revenu monétaire de la zone rurale était égal à 636 millions en 1966 (Tableau n° 7). Les sommes distribuées par l'administration dans la Sous-Préfecture représentent donc 20 % de ces revenus en 1966.

En 1967, le revenu monétaire de la zone rurale était égal à 463,5 millions. Les sommes distribuées par l'administration dans la Sous-Préfecture avec 114,5 millions, représentaient 25 % de ces revenus.

En 1963, les dépenses de fonctionnement et d'équipement effectuées à Béoumi par l'Administration générale s'élevaient à 63,7 % des crédits. Nous adopterons ce pourcentage pour 1958-59. Sur les 25 millions de crédits d'équipement et de fonctionnement, 16 millions étaient susceptibles de rentrer dans les circuits monétaires du centre.

Les dépenses de tous les services publics et para-publics dans la zone s'élevaient donc à 49 millions. Elles représentaient alors 10 % des revenus monétaires de la zone rurale.

L'ensemble des dépenses administratives a été multiplié par 2,6 entre 1958 et 1966 et par 2,3 entre 1958 et 1967.

TABLEAU N° 19
RECAPITULATIF DE TOUTES LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES
EN 1966 ET 1967

AFFECTATION	- 1 9 6 6 -		- 1 9 6 7 -	
	Somme globale affectée à la Sous-Préfecture	Somme distribuée dans la Zone	Somme globale affectée à la Sous-Préfecture	Somme distribuée dans la Zone
Salaires	75	80	85,5	88
Investissement	111,8	29,5	6,5	3,5
Fonctionnement	21,6	14,3	30,5	22,5
Pensions, Retraites	1,9	1,9	0,5	0,5
T O T A L	210,3	125,7	123	114,5

C/ - EVOLUTION DES TRANSFERTS MONETAIRES

I°/ - REVENUS DES SIX-MOIS.

La Sous-Préfecture de Béoumi est relativement peuplée. Les cultures d'exportation sont relativement peu développées. De ce fait on pourrait penser qu'elle reçoit les revenus d'un grand nombre de travailleurs, les "6 mois", qui descendent travailler en Basse-Côte.

Les enquêtes régionales ont estimé en moyenne à 4.350 Fr par U.B. et par an les entrées de fonds de ces travailleurs saisonniers pour la région du centre. La zone rurale de Béoumi ayant environ 9.700 U.B., on aurait un apport monétaire de 42 millions. Ces entrées monétaires se faisant de façon occulte au retour des "6 mois" il paraît difficile de les estimer.

Cependant, une enquête sur les migrations saisonnières est en cours actuellement dans la région de Béoumi, par M. MICHOTTE. A la lueur des premiers renseignements recueillis, il semblerait que ces migrations sont beaucoup moins importantes que prévues.

On peut estimer, provisoirement, qu'un apport monétaire de 20 millions serait un maximum pour la zone.

Il semblerait que la hausse des revenus monétaires du café et du coton enregistrée ces dernières années ait rendu moins intéressant ces déplacements qui permettent en définitive de réaliser assez peu d'économies. Nous estimons pour notre part que le chiffre de 40 millions est probable pour la période 58-59.

II°/ - TRANSFERTS MONETAIRES PAR LA POSTE.

Il doit exister des relations monétaires entre les migrants à moyen ou à long terme et leur lieu d'origine.

Ceux-ci ayant moins l'occasion de se déplacer que les saisonniers, nous avons pensé qu'ils utilisaient les services de la poste (il n'y a pas de Banque à Béoumi). Nous avons donc fait le relevé des transferts monétaires par la poste (Tableaux n° 20, 21 et 22).

En vue de déterminer les causes de ces variations, nous avons analysé les souches des années 1966 et 1967.

Les entrées monétaires dans le centre par l'intermédiaire de la poste sont passées de 13,8 millions en 1960 à 35,7 millions en 1966 (Tableau n° 20). Les mandats d'Union Française sont passés de 0,4 à 1,1 million. Ils proviennent en majorité des émigrants non compris l'Afrique de l'Ouest.

Les sorties monétaires ont relativement peu augmenté, elles sont passées de 47 millions en 1960 à 51,1 millions en 1966, mais leurs variations annuelles sont assez fortes (Tableau n° 21).

Les sorties monétaires de Béoumi vers l'extérieur ont donc été supérieures aux entrées d'argent. Cependant, au cours de la période, le solde négatif pour Béoumi a eu tendance à diminuer passant de 37 millions en 1960 à 18 millions en 1966 (Tableau n° 22).

Nous avons comptabilisé les mandats nationaux reçus en fonction de l'origine géographique pour les mois de Janvier, Avril, Juillet et Octobre 1966 et 1967. (Tableau n° 23).

Les comptes de C.C.P. ouverts à Béoumi appartiennent en quasi-totalité à des agents de l'administration. En 1967 ils ont retiré 26,2 millions à la poste. Si à cette somme nous ajoutons 25 millions de retraits à la perception sous forme de bons de caisse, les sommes versées directement par les organismes de développement rural à leurs employés, les salaires des Européens qui ont un compte en banque à Bouaké et les salaires des enseignants du privé payés par les missions, nous retrouvons bien les 82,5 millions du tableau n° 8.

Il semble que les autres mandats reçus de l'extérieur proviennent des émigrants de Béoumi. Le Sud y compris Abidjan a expédié 7,3 millions à Béoumi en 1967, contre 4,5 pour le reste du pays.

Pour connaître le revenu supplémentaire du centre nous devons exclure les salaires des fonctionnaires qui ont déjà été comptabilisés dans les dépenses administratives. Ce revenu est donc de 9,4 millions en 1966 et de 11,8 millions en 1967 .

Pour les sorties d'argent nous avons déterminé la profession des expéditeurs pour l'année 1966(Tableau n° 24):

- les commerçants ont expédié 35,5 millions par la poste soit 69,5 % du total. Ce sont les gérants des Sociétés Commerciales qui expédient l'argent à leur siège social.

On comprend alors que, les mauvaises années de traite le chiffre d'affaires du commerce diminuant les sorties d'argent par la poste diminuent.

- Les fonctionnaires ont expédié 6 millions, certainement en grande partie pour la construction d'habitat.
- les étrangers installés à Béoumi ont expédié 3,3 millions dans les pays d'Afrique de l'Ouest par mandats nationaux. Les trois quarts de ces sorties d'argent semblent provenir des gros commerçants.

Il apparait que les entrées et les sorties monétaires de chaque catégorie socio-professionnelle ne s'équilibrent pas .

On peut donc considérer que les 9,4 millions d'entrées monétaires en 1966 et les 11,8 millions en 1967 vont pénétrer dans les circuits monétaires de la Zone.

Nous pensons que ces mêmes revenus monétaires n'ont guère changé depuis 1959 malgré l'augmentation des entrées par la poste.

Cette hausse serait la conséquence des retraits des C.C.P. par les fonctionnaires. En cherchant le lieu de paiement des salaires en 1959 nous avons trouvé que très peu de fonctionnaires disposaient d'un C.C.P. contrairement à la période actuelle .

.../...

TABLEAU N° 20

ENTREES MONETAIRES DANS LE CENTRE DE BEOUMI
PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA POSTE

	1 9 6 0	1 9 6 1	1 9 6 2	1 9 6 3	1 9 6 4	1 9 6 5	1 9 6 6
Mandats nationaux	12.784.383	9.521.495	16.081.986	23.039.519	26.468.036	26.968.857	34.021.542
Mandats U.F. (*)	428.776	155.102	111.875	186.073	153.134	403.257	1.071.244
Caisse d'Epargne	574.821	323.500	658.340	747.800	510.600	380.820	561.479
T O T A L	13.787.980	10.000.097	16.852.201	23.973.392	27.131.770	27.752.934	35.654.265

* : Mandats Union Française.

TABLEAU N° 21

SORTIES MONETAIRES DU CENTRE DE BEOUMI
PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA POSTE

	1 9 6 0	1 9 6 1	1 9 6 2	1 9 6 3	1 9 6 4	1 9 6 5	1 9 6 6
Mandats nationaux	46.904.004	33.713.578	40.665.792	44.976.043	48.420.787	40.215.285	51.112.389
Mandats U.F. (*)	3.083.261	.986.823	1.527.752	1.177.705	1.434.247	1.279.507	1.303.262
Caisse d'Epargne	1.038.300	155.102	567.300	403.600	474.701	385.273	1.258.300
T O T A L	51.025.565	34.855.503	42.760.844	46.557.348	50.329.735	41.880.065	53.673.951

* : Mandats Union Française.

TABLEAU N° 22

SOLDE DES TRANSFERTS MONETAIRES PAR LA POSTE DE BEOUMI

	1 9 6 0	1 9 6 1	1 9 6 2	1 9 6 3	1 9 6 4	1 9 6 5	1 9 6 6
Sorties (1)	51.025.565	34.855.503	42.760.844	46.557.348	50.329.735	41.880.065	53.673.951
Entrées (2)	13.787.980	10.000.097	16.852.201	23.973.392	27.131.770	27.752.934	35.654.265
SOLDE (1) - (2)	37.237.585	24.855.406	25.908.643	22.583.956	23.197.965	14.127.131	18.019.686

TABLEAU N° 23

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES ENTREES D'ARGENT PAR LA POSTE

(en million)

		A B I D J A N		CENTRE	SUD	NORD	EST	SUD-OUEST	OUEST	TOTAL
		Fonctionnaires	Autres							
1966	Valeur	24,6	4,1	1,0	1,1	0,7	0,5	1,1	0,8	34
	%	72,3	12	3	3,3	2,1	1,5	3,3	2,5	100
1967	Valeur	26,2	4,3	1,3	3,0	0,4	0,5	1,8	0,4	38
	%	69	11,3	3,4	7,9	1,1	1,3	4,8	1,1	100

TABLEAU N° 24

VENTILATION DES SORTIES D'ARGENT EN FONCTION DE LA PROFESSION DE L'EXPEDITEUR

EN - 1966 -

(en million)

PROFESSION	Commerç.	Administration	Divers à destina. de Etran.	Divers à destina. élèves	Fonctionnaires	Planteurs	Indéterminé	T O T A L
Valeur	35,5	4,4	3,3	0,3	6,0	0,5	1,1	51,1
%	69,5	8,6	6,4	0,6	11,8	0,9	2,1	100

D/ - EVOLUTION DE LA CIRCULATION SUR LES AXES ROUTIERS.

La circulation sur les axes routiers peut être un facteur de croissance d'un centre par ses effets induits : ventes de produits pétroliers, création de restaurants, hôtels, débits de boissons, ventes de produits locaux.

Pour disposer d'une base de comparaison identique au cours de notre période, nous avons pris les résultats des comptages routiers des travaux publics de Bouaké. Ces comptages ont lieu une semaine en Janvier ou Février pendant la traite, en Septembre ou Octobre hors traite. Ils enregistrent la circulation journalière de tous les véhicules dans les deux sens.

Selon le mois où a lieu le comptage, les écarts annuels peuvent perdre leur signification. De même des facteurs exceptionnels peuvent introduire un biais dans l'observation. Nous avons donc regroupé les comptages par période de trois ans (Tableau n° 25).

Ce tableau montre que de 1958-60 à 1965-67, la circulation sur l'ensemble des routes a doublé passant de 482 véhicules par jour à 960 dans les deux sens.

Le développement de la circulation a été beaucoup plus élevé au cours des trois dernières années que pendant la période antérieure.

Les comptages ont lieu généralement à la sortie des villes et aux principaux carrefours. Il est donc difficile de déterminer le flux relatif aux relations ville-zone de celui aux relations ville-ville.

On remarquera toutefois que :

- l'axe Séguéla et Zuénoula - Béoumi-Bouaké a la circulation la plus importante et la croissance la plus rapide.

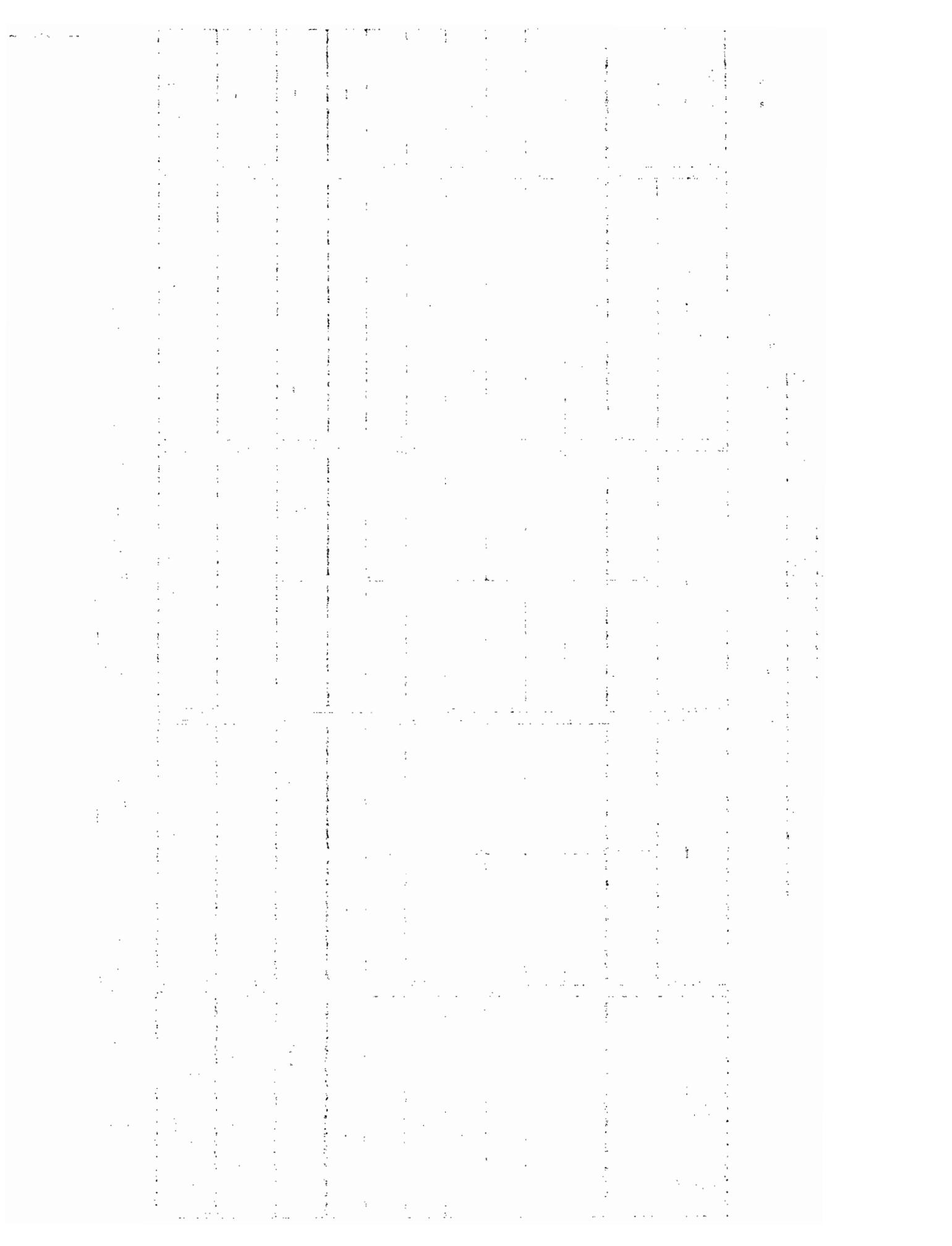
TABLEAU N° 25

CIRCULATION SUR LES DIFFERENTS AXES ROUTIERS

Nombre voitures par jour (toutes catégories) d'après les comptages routiers des T.P.

DIRECTION (Béoumi - X)	Moyenne 1958 - 60		Moyenne 1962 - 64		Moyenne 1965 - 67		%variation 1958-60 = 100 (1)
	Janvier ou Février	Sept. ou Octobre	Janvier ou Février	Sept. ou Octobre	Janvier ou Février	Sept. ou Octobre	
BOUAKE	180	155	223	230	413	368	233
SAKASSOU	47	37	110	76	72	58	154
ZUENOULA	66	49	80	64	189	138	284
SEGUELA	100	85	70	50	170	183	190
MARABADIASSA	46	56	46	51	46	44	88
BOTRO	53	91	66	61	64	51	80
AMAN-SALEKRO	-	-	56	36	105	20	-
T O T A L	492	473	651	568	1.059	862	-
Moyenne Février-Septem.	482		609		960		-
% Variation (1958-60 = 100)	100		126,3		199,2		199,2

(1) : Pourcentage de variation de la moyenne Février-Septembre 1965-67 par rapport à la moyenne Février-Septembre 1958-60.



Nous avons résumé l'ensemble des revenus monétaires dans le tableau n° 26. Ils sont passés de 590 millions en 1959 à 791,5 en 1966 et 609,8 en 1967. Le revenu potentiel de Béoumi a augmenté de 34,2 % de 1959 à 1966, pour retomber presque au niveau de 1959 l'année suivante, où il diminuait de 23 %.

TABLEAU N° 26

EVOLUTION DE TOUS LES REVENUS MONETAIRES

(Résumé) en million

ORIGINE	1 9 5 9	1 9 6 6	1 9 6 7
AGRICULTURE	492	636,4	463,5
DEPENSES ADMINISTRATIVES	49	125,7	114,5
SAISONNIERS	40	20	20
POSTE	9	9,4	11,8
T O T A L	590	791,5	609,8
Indice variation	100	134,2	103,4

* * *
* * *

II I^{ème} PARTIE

EVOLUTION DES REVENUS MONETAIRES AU
NIVEAU DU CENTRE

* * *
* * *

Les revenus monétaires que nous venons d'étudier constituent un potentiel pour les activités propres du centre que sont le commerce, le transport et les loyers. Les ventes de produits vivriers sur le marché ne sont pas négligeables, cependant nous considérons que les revenus de ces produits sont la conséquence du développement des activités propres du centre.

A/ - EVOLUTION DE LA FONCTION COMMERCIALE.

Au cours du recensement démographique 823 personnes se déclaraient commerçant. Ce chiffre est extrêmement gonflé par les vendeurs des produits agricoles du centre qui ne sont pas à proprement parler des commerçants.

1°) - Evolution du nombre d'entreprises.

Notre méthode a été la suivante :

- pour 1959, nous avons obtenu le nombre de commerces en confrontant l'inscription au rôle des patentes avec les déclarations des anciens commerçants restés à Béoumi.
- pour 1962-64, nous avons pris les chiffres des enquêtes régionales de la ville de Béoumi.
- pour la période récente nous avons mené une enquête directe en Septembre 1967 puis en Mars 1968.

Nous avons ainsi trouvé les résultats suivants :
(Tableau n° 27).

a) Commerce moderne général*

En 1959, les Sociétés Commerciales ayant une succursale à Béoumi, étaient au nombre de 9. Elles étaient toutes tenues par un gérant africain. Après l'indépendance, la politique de ces Sociétés a consisté à abandonner ces succursales qui n'étaient pas rentables. Certains anciens gérants les ont rachetées pour une modique somme. Depuis 1962, il ne reste plus que deux commerces appartenant à des Sociétés Européennes, la Chaine Avion pour les marchandises générales et Gonfreville pour les textiles.

Les Libanais n'ont jamais été nombreux à Béoumi contrairement à ce qui existe en général dans les centres de traite importants. Cependant, deux Libanais se sont installés en 1967.

En 1962-64, deux africains avaient repris des anciennes succursales à leur propre compte et deux autres possédaient un commerce moderne.

Depuis 1966 nous avons classé 5 boutiques africaines dans la catégorie du commerce moderne en fonction de leur chiffre d'affaires.

b) Commerce moderne spécialisé (1)

Le commerce spécialisé a peu changé. Depuis 1959 il existe un dépôt de pharmacie propriété d'un africain. En 1967 a été ouverte une troisième station de produits pétroliers.

(*) : Le Commerce Général englobe les marchandises générales, les textiles et les boissons, c'est à dire toutes les marchandises de grande consommation que l'on trouve dans une Société Commerciale.

(1) : Par commerce spécialisé nous entendons les pharmacies, pièces détachées, alimentation générale, appareils électroménagers, ameublement, produits pétroliers etc ...

TABLEAU N° 27

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES DE 1959 à 1967.

C O M M E R C E			1 9 5 9	1962-64 *	1 9 6 6	1 9 6 7	
C O M M E R C E M O D E R N E	G E N E R A L	D é t a i l	Européen	9	2	2	2
			Libanais	2	1	1	3
			Africain	-	4	5	5
		Deni-gros	6	1	4	6	
		TOTAL COMMERCE GENERAL	11	7	8	10	
	S P E C I A L I S E	Pharmacie	1	1	1	1	
		Produits pétroliers	2	2	2	3	
		TOTAL COMMERCE MODERNE	14	10	11	14	
	Petites boutiques africaines			5	13	13	13
	Petit commerce africain (1)			120	149	138	138
Boucheries			3	4	6	6	
T O T A L G E N E R A L			142	176	168	171	

(*) : Enquête Régionale Tome II page 238.

(1) : Tabliers "bazars", vendeurs montres, lunettes, bassines, pagnes, etc ...

c) Les petites boutiques africaines.

Les petites boutiques "bazars" sont des cases "en dur" qui servent de maison d'habitation et dans lesquelles sont vendus des produits de consommation générale.

Il n'y en aurait eu que 5 en 1959. Depuis l'enquête régionale il y en a toujours 13.

d) Petit commerce africain.

Ce type de commerce échappe en grande partie à l'inscription au rôle des patentes. Il est d'autre part moins visible que les autres commerces étudiés et relativement mobile. Son estimation est donc très hypothétique, d'autant plus que nous ne connaissons pas les critères précis employés par l'enquête régionale.

Pour 1959, nous avons fait l'hypothèse que les structures entre l'ensemble des boutiques du commerce général et le petit commerce n'ont pas changé jusqu'en 1963. L'enquête régionale ayant recensé 20 boutiques et 149 tabliers, nous avons estimé à 120 le nombre de tabliers en 1959 pour 16 boutiques du commerce général.

On en trouverait une confirmation dans l'enquête de la CEGOS réalisée en 1962-63. D'après cette enquête, 42,8 % des détaillants de la région du centre se sont installés entre 1959 et 1963 (1). En effet, de nombreux détaillants nous ont déclaré s'être installés dans cette profession à Béoumi entre 1959 et 1963.

D'après plusieurs comptages effectués en Août-Septembre 1967, nous avons dénombré 138 tabliers dont 43 tabliers "bazars", 17 vendeurs de pagnes, 12 fripiers, 25 vendeurs de poisson importé. Certains étant aussi colporteurs, leur nombre est d'ailleurs assez fluctuant.

Par contre, le nombre de tabliers "bazars" semblerait se stabiliser. Nous avons refait un comptage en Mars 1968. Il est assez

(1) "La distribution en Côte d'Ivoire" I DET CEGOS, 1962-63, Tome I - p. 45.

remarquable de constater que leur nombre était le même qu'au cours de la période creuse. Cette stabilisation cache une grande mobilité de ces commerçants ; sur les 43 tabliers recensés en Mars, 13 déclaraient s'être installés depuis Octobre dernier. Ceci signifie que 13 tabliers ont changé de profession ou quitté Béoumi depuis le mois d'Octobre.

D'après l'analyse de leur chiffre d'affaires et de leur date d'installation il semble que :

- certains tabliers ont réussi à réaliser un stock et une clientèle importants, ce qui leur permet de s'approvisionner à des prix intéressants, soit à Bouaké, soit à Abidjan. Malgré leur apparence, ces tabliers font un chiffre d'affaires parfois supérieur à celui des petites boutiques. Ces commerçants préfèrent déposer leurs stocks dans les entrepôts et conserver le minimum nécessaire sur leurs tables de manière à échapper à l'impôt sur le revenu. Ces tabliers sont alors stables.
- les autres qui ont réussi à réaliser un peu d'épargne soit dans l'agriculture, soit dans l'artisanat, tentent leurs chances dans le commerce. En général, ce sont des étrangers à la Côte d'Ivoire (11 sur les 13 nouveaux installés). Béoumi leur sert alors de relais pour aller soit vers un autre centre secondaire, soit vers Bouaké.

e) Les boucheries

Il y a actuellement 6 patrons bouchers contre 3 en 1959.

Au total, les entreprises commerciales de Béoumi seraient passées de 142 en 1959 à 176 en 1962-64 pour redescendre à 168 en 1966 et 171 en 1967.

2°) - Estimation de l'évolution du chiffre d'affaires.

a) Méthode et sources :

La fraude lors de l'établissement du rôle ne permet pas de se fonder sur les chiffres d'affaires imposés. Ils peuvent à la rigueur servir d'indicateur de la valeur relative des différents commerces après une analyse critique.

En 1959, le commerce moderne étant en grande majorité aux mains des Sociétés commerciales, nous avons pu obtenir des renseignements auprès de leur siège ou de leur ancien gérant. D'après l'ordre d'importance des différentes entreprises nous avons reconstitué le chiffre d'affaires des autres commerces.

En 1962-64, nous avons pris pour chaque entreprise la moyenne régionale relative au type de commerce, les enquêtes régionales ne donnant pas de chiffre d'affaires par centre.

En 1967, les gros commerçants qui n'avaient pas modifié leur éventail de marchandises par rapport à 1966, nous ont déclaré avoir subi une perte de 25 % par rapport à 1966. Nous avons donc supposé que la baisse enregistrée par les boutiques et le petit commerce était la même.

b) Résultats :

Le chiffre d'affaires de l'ensemble du commerce de Béoumi a augmenté de 23 % de 1959 à 1962-64, de 88% de 1959 à 1966 pour diminuer de 13 % l'année suivante.

Pour déterminer les achats de la zone (Béoumi ville compris) au commerce du centre nous devons déduire les achats pour revendre des petits commerçants chez les demi-grossistes de Béoumi, si non nous ferions double emploi de ces achats. Nous pouvons estimer à 25 millions ces achats internes au centre en 1959 et à 10 millions en 1966-67. Cette réduction des achats de demi-gros dans le centre est due à l'amélioration des moyens de transport, aux facilités accordées par les Sociétés Commerciales et les

.../...

TABLEAU N° 28

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU COMMERCE

A BEOUMI DE 1959 à 1967 - (en million).

C O M M E R C E		1 9 5 9	1962-64	1 9 6 6	1 9 6 7
Commerce Moderne	Demi-gros	50	40	50	50
	Détail	40	52	100	100
	Produits pétroliers	16	32	59	48
	Total commerce moderne	106	124	209	198
Petites boutiques		5	12	23	17
Petit commerce		60	75	90	68
Boucheries		7	9	13	9
T O T A L G E N E R A L		178	220	335	292
Total Général indice 100 = 1959		100	123	188	164
C. A. Détail : 1959 = 100		100	129	216	180

Libanais de Bouaké au point de vue crédit, enfin à la concurrence sur les prix qui incite à supprimer les intermédiaires.

Avec 153 millions en 1959, le chiffre d'affaires du commerce de Béoumi représentait 26 % du revenu général de la zone (administration compris) et était trois fois supérieur à l'ensemble des dépenses administratives.

En 1966, avec 335 millions ce chiffre d'affaires représentait 41 % du revenu général de la zone de Béoumi. L'ensemble des dépenses administratives représentait 27 % de ce chiffre d'affaires.

En 1967, avec 292 millions ce chiffre d'affaires était égal à 46 % du revenu général de la zone. Les dépenses administratives représentant 27 % de ce C.A..

Ainsi, malgré une réduction des revenus monétaires de la zone de 23 % de 1966 à 1967 (Tableau n° 26), la baisse enregistrée par le commerce n'a été que de 13 %. Encore, a-t-elle été faible pour le commerce moderne grâce à l'introduction de nouveaux produits de consommation générale et à l'installation de deux Libanais en cours d'année. Il faut signaler cependant que le revenu du café est calculé d'Octobre à Septembre alors que le revenu du commerce est calculé de Janvier à Décembre. Si nous prenons la même période pour le calcul du revenu de la zone et celui du commerce, la baisse que nous enregistrons est de 8,5 % pour le commerce moderne et de 33 % pour le petit commerce contre 23 % pour le revenu de la zone.

Cette relative croissance du gros commerce est due en grande partie au dynamisme de certains commerçants africains qui ont su tirer profit de leur accession à la propriété. Les plus importants commerçants de Béoumi ont pu devenir propriétaires de camions. Ces camions parcourent la zone rurale de Béoumi. Il se crée ainsi un réseau de distribution entre le centre et les tabliers - boutiques des villages. C'est ainsi que pendant la traite 67-68, des camions partant quotidiennement de Béoumi ravitaillaient la zone rurale, allant même jusqu'à Marabadiassa, Botro et Logbonou, village situé dans la zone caféière de Katiola.

Ce type de commerce forain permet aux villages retirés d'être approvisionnés à des prix relativement avantageux. Malheureusement jusqu'à présent les commerçants se sont trop souvent bornés à offrir du vin aux villageois. Les commerçants de Béoumi ont dû livrer pour 40 millions de vin en 1966, soit 27 % des ventes de marchandises générales du commerce moderne. Il faudrait encore ajouter le vin livré par les commerçants de Bouaké dans les villages. La consommation de vin doit ainsi absorber dans les 20 % des revenus des cultures industrielles ; 80 % de ces ventes ont lieu pendant les quatre mois de traite.

Cependant, ces ventes de vin ont tendance à diminuer tout au moins en valeur relative. Les matériaux de construction semblent se substituer au vin de l'avis même des commerçants.

3°) Evolution mensuelle du chiffre d'affaires du commerce général et des ventes d'essence.

L'évolution mensuelle des ventes du commerce général et des produits pétroliers peuvent-ils servir d'indicateur de l'activité économique du centre ? Par exemple en comparant leur évolution sur plusieurs centres, on doit pouvoir déterminer l'importance respective de la traite.

Les compagnies pétrolières ont bien voulu nous communiquer l'évolution mensuelle des ventes pour 1966 et 1967 (Tableau n° 29 et 30).

De 1966 à 1967, les ventes de produits pétroliers ont diminué de 19,5 % contre 21,1 % pour les ventes d'essence. Cette baisse est voisine de celle que nous avons estimé pour les revenus de la zone.

Le pétrole qui sert principalement à l'éclairage familial pourrait être considéré comme inélastique par rapport au revenu, la consommation a néanmoins diminué de 13,4 %. Les ventes de Gas-Oil, qui servent principalement aux décortiqueurs de café, ont été nulles pendant la traite 1966-67 et relativement élevées au début de la bonne traite 1967-68.

TABLEAU N° 29 - EVOLUTION MENSUELLE DES VENTES DE PRODUITS PETROLIERS A BEOUMI
EN 1966 (en millier de litres) (1).

PRODUITS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	%
Essence	102	111,5	72,5	71,5	90,5	62	65,5	60	68	58,5	64	69	895,0	
	11,4%	12,5%	8,1%	8%	10,1%	6,9%	7,3%	6,7%	7,6%	6,5%	7,2%	7,7%	100%	
Pétrole	32,5	44	30,5	41	33,5	33,5	26	51	37,5	41	33,5	37,5	441,5	
Gas-Oil	5,5	5	11	1,5	5,5	4	-	1,5	-	-	-	2	36	
T O T A L	140,0	160,5	114	114	129,5	99,5	91,5	112,5	105,5	99,5	97,5	108,5	1.372,5	100

TABLEAU N° 30 - EVOLUTION MENSUELLE DES VENTES DE PRODUITS PETROLIERS A BEOUMI
EN 1967 (en millier de litres).

PRODUITS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	%
Essence	64,0	67,5	63,5	76	51,5	60,0	58,0	65,0	69,5	54	59	88	707,6	100%
Pétrole	19,5	26,5	17,0	25	19,5	28,0	42	43,5	36,5	39	40,5	45,3	382,5	
Gas-Oil	-	-	-	3	1,5	3	-	-	-	5	3	6,5	22	
T O T A L	83,5	94,0	80,5	104	72,5	91	100	108,5	106,0	98	102,5	139,8	1.112,1	100

(1) : Source : chiffres communiqués par les Compagnies pétrolières.

TABLEAU N° 31

EVOLUTION MENSUELLE DES VENTES DU COMMERCE GENERAL A BEOUMI

EN 1966 ET 1967 - (Valeur en millions)

(C.A. de 76 millions en 1966 et 70 en 1967).

MOIS		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
1966	Valeur	10,5	11,6	7,6	7,2	5,7	5,9	4,2	3,4	2,8	3,6	6,1	7,4	76
	%	13,8	15,2	10	9,5	7,5	7,7	5,5	4,5	3,7	4,7	8,0	9,8	100
1967	Valeur	4,7	4,7	6,0	4,7	5,4	4,8	5,7	5,5	4,8	6,2	7,0	10,5	70
	%	6,7	6,7	8,6	6,7	7,7	6,9	8,1	7,9	6,8	8,9	10,0	15,0	100

Nous avons pu obtenir l'évolution mensuelle d'un chiffre d'affaires, relatif à plusieurs commerces, de 76 millions en 1966 et de 70 millions en 1967 (Tableau n° 31).

Le graphique n° 1 nous donne l'évolution mensuelle des ventes d'essence et du chiffre d'affaires du commerce général. L'éventail des marchandises concernées par le chiffre d'affaires que nous connaissons est suffisamment large, à notre avis, pour que l'on puisse considérer que sa répartition mensuelle soit valable pour l'ensemble du commerce, d'autant plus que ce chiffre d'affaires comprend la majeure partie du demi-gros de Béoumi. Il est donc aussi un indicateur du petit commerce.

De ce graphique nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

a) Le parallélisme entre l'évolution du chiffre d'affaires du commerce et les ventes d'essence est assez net. Les ventes d'essence accusent de moins amples variations, ce qui s'explique par le fait que les véhicules circulent à pleine charge pendant la traite et avec une charge moins grande hors traite. La corrélation mensuelle entre les deux courbes respectives n'est pas toujours rigoureuse parce que les compagnies pétrolières communiquent les livraisons mensuelles, ce qui ne veut pas dire que les ventes aient lieu intégralement pendant le mois correspondant.

b) Le chiffre d'affaires du commerce et les ventes d'essence sont nettement supérieurs à la moyenne en Janvier-Février-Mars 1966 et Novembre-Décembre 1967 qui sont des mois de bonne traite du café. Par contre ils sont relativement bas en Novembre-Décembre 1966 et Janvier-Février-Mars 1967 mois de mauvaise traite du café. La bonne récolte de coton de la campagne 1966-67 n'a guère eu d'effets sur le commerce. Son importance relative est donc encore plus faible que celle du café. On peut penser cependant que le planteur par suite de la mauvaise récolte du café a épargné son revenu du coton pour l'étaler au cours de l'année.

c) En bonne année de traite les effets du revenu du café se font sentir jusqu'au mois de Juin (année 1966) les mois de Juillet-Août-Septembre étant les plus mauvais.

d) Les effets du café étant éliminés, on voit que les mois de Juillet et Août sont relativement bons (année 1967). Ces mois correspondent à la commercialisation de l'igname. Les besoins de revenu monétaire ont peut être contribué à l'accroissement des ventes de produits vivriers.

Le chiffre d'affaires ne révèle pas la création de valeur propre du commerce, dans ce but nous devons étudier la valeur ajoutée.

4°) - Estimation de la valeur ajoutée.

L'enquête régionale a déterminé la marge réalisée par les différents types de commerce par rapport à leur chiffre d'affaires pour la période 1962-64.

Nous avons estimé ces pourcentages inférieurs à ceux de la période 1959 et supérieurs à ceux de la période actuelle. Nous les avons fixé d'après les déclarations des commerçants et d'après les prix que nous avons pu constater (Tableau n° 32).

Il apparaît que la marge a augmenté d'une moins forte proportion que le chiffre d'affaires. De 1959 à 1966, malgré une augmentation du chiffre d'affaires de 88 %, la valeur réalisée par la marge n'a augmenté que de 20 % en moyenne.

D'après les anciens commerçants de Bouaké et de Béoumi, les marges étaient très élevées dans la période d'après guerre qui a correspondu à l'installation des commerces Européens à Béoumi.

Evolution mensuelle du chiffre d'affaire du commerce général et des ventes d'essence à Béoumi en 1966 et 1967

Graphique 1

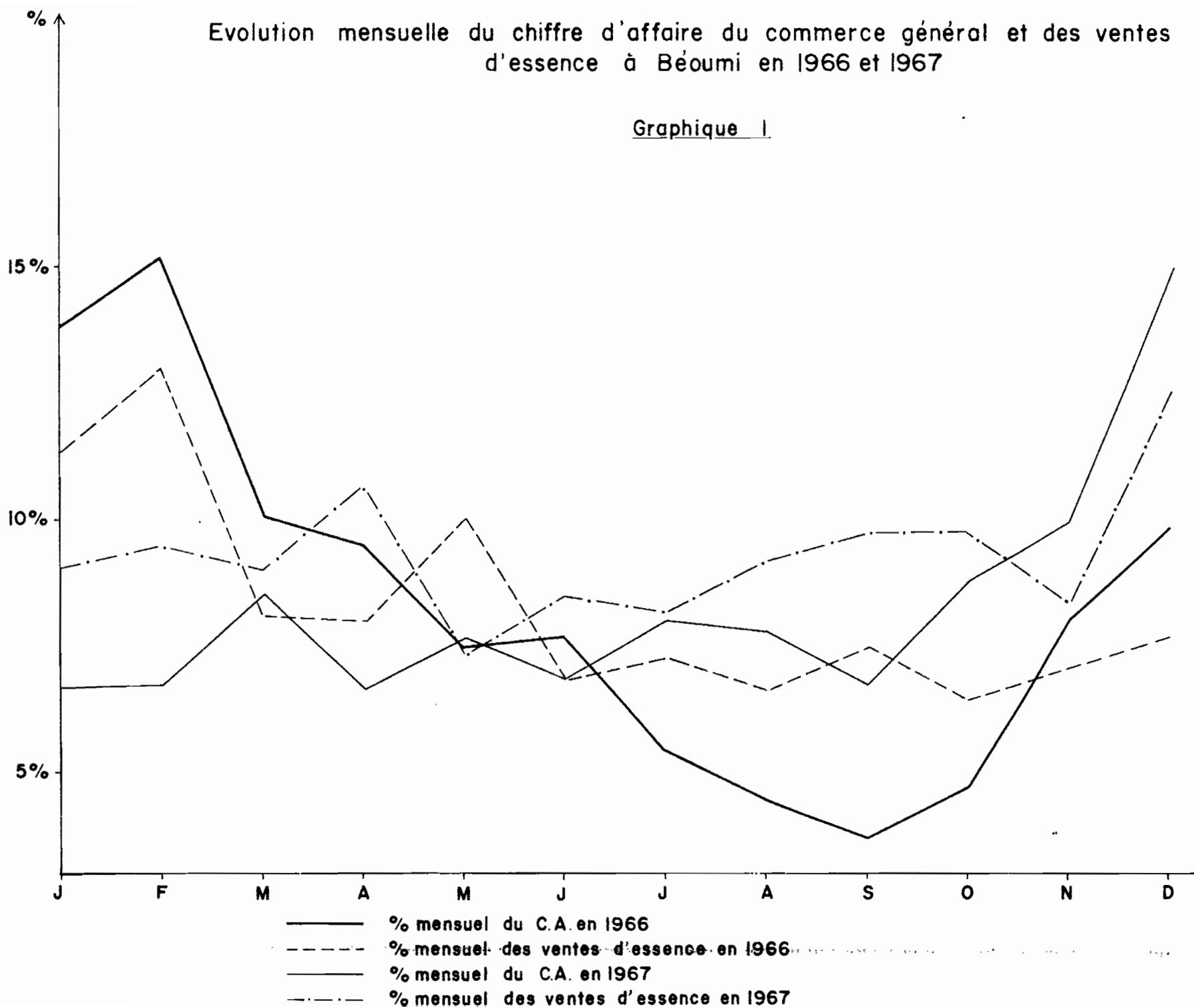


TABLEAU N° 32

EVOLUTION DES MARGES DU COMMERCE (en Million)

C O M M E R C E		1 9 5 9		1962 - 64		1 9 6 6		1 9 6 7	
		Marge/ C.A.	Valeur	Marge/ C.A.	Valeur	Marge/ C.A.	Valeur	Marge/ C.A.	Valeur
COMMERCE MODERNE	Demi-gros	16	8	12	4,8	10	5	10	5
	Détail*	20	8	23	12	16	16	16	16
	Produits pétroliers	10	1,6	6,6	2,1	6,6	3,9	6,6	3,1
	TOTAL COMMERCE MOD.	16,6	17,6	15,2	18,9	11,9	24,9	12,0	24,1
Petites boutiques afric.		37	1,9	32	3,8	20	4,6	20	3,4
Tabliers		38	22,8	33	24,8	22	19,8	22	15,0
Boucherie		30	2,1	30	2,7	30	3,9	30	2,7
TOTAL GENERAL			44,4		50,2		53,2		45,2
Indice 1959 = 100			100		113		120		103

(*) : Commerce Européen, Libanais et Africain pondéré -

Depuis 1960, la réduction des marges s'explique en partie par l'installation de la Chaîne-Avion qui pratique les mêmes prix qu'à Abidjan sur l'ensemble du territoire, partie aussi par l'homologation de certains prix. La concurrence sur les prix est d'autant plus forte que les Baoulés deviennent attentifs aux prix, Nous en avons vu certains parcourir plusieurs boutiques avant de fixer leur choix en fonction du prix. Ceci est le signe que l'argent prend de la valeur auprès des paysans Baoulés.

Pour déterminer la valeur ajoutée, nous devons déduire les achats du commerce. La marge ayant été calculée déduction faite des dépenses de transport, nous devons uniquement déduire les autres achats du compte d'exploitation, soit d'après les résultats de l'enquête régionale 3,0 % du chiffre d'affaires du commerce moderne et 6,5 % du chiffre d'affaires du petit commerce.

La valeur ajoutée par le commerce de Béoumi s'établirait de la manière suivante au cours de la période (en million) :

COMMERCE	1959	1963	1966	1967
Commerce moderne	17,1	18,3	24,2	23,4
Autres commerces	25,0	29,3	23,1	19,7
TOTAL COMMERCE	42,1	47,6	47,3	43,1
% C.A.	24 %	22 %	14 %	14 %

On voit que malgré l'augmentation du chiffre d'affaires la valeur ajoutée a peu augmenté au cours de la période, passant de 42,1 millions en 1959 à 47,3 en 1966. Actuellement la valeur ajoutée ne représente plus que 14 % du chiffre d'affaires au lieu de 24 % en 1959.

Pour obtenir le revenu potentiel du centre, nous devons déduire la valeur ajoutée qui est retirée du centre par les propriétaires du commerce résidants à l'extérieur. En 1959, la part attribuée par les Sociétés Commerciales à leurs employés était égale à 1 % du chiffre d'affaires et 2 % des marges. Sur les 90 millions de chiffre d'affaires réalisé par le commerce moderne il restait environ 4,1 millions de disponible pour le centre (produits pétroliers non compris).

Actuellement, il ne reste plus comme Etablissement extérieur que la Chaîne-Avion et les Etablissements Gonfreville.

La valeur ajoutée par entreprise, la valeur ajoutée disponible pour le centre, globale et par entreprise, ont évolué de la façon suivante (en million) :

	1959	1963	1966	1967
V.A. par entreprise	0,30	0,27	0,28	0,25
V.A. globale disponible pour le centre	30,7	44,0	45,0	41,0
V.A. par entreprise disponible pour le Cent.	0,21	0,25	0,27	0,24

Malgré le développement du commerce moderne, la valeur ajoutée moyenne par entreprise a légèrement diminué. L'accession à la propriété de certains commerçants a permis au centre de bénéficier d'un potentiel supérieur.

5°) - Les perspectives du commerce.

Certains commerçants de Béoumi envisagent d'investir :

- en créant un magasin de pièces détachées d'automobile. Cet investissement paraît nécessaire pour que les garagistes puissent améliorer leur production et leur équipement.

- en créant une boutique d'alimentation générale. Béoumi bénéficie d'un nombre relativement important de fonctionnaires et d'Européens. Ces derniers font pratiquement tous leurs achats à Bouaké. Compte tenu de leur nombre et des avantages que représente Bouaké à leurs yeux, une telle boutique ne semble pas rentable actuellement.
- un commerçant recherche des crédits pour monter un cinéma, il serait disposé à faire bénéficier les nombreux élèves de Béoumi d'une séance gratuite par semaine, par exemple, avec les films de Ciné-Club. Son action pourrait compléter celle du Centre Culturel.
- deux commerçants voudraient ouvrir une nouvelle station d'essence. Dans ce domaine on doit se montrer très réservé à cause des conséquences du barrage. Nous avons vu que de nombreuses routes doivent être coupées. La circulation entre Bouaké et Séguela-Zuénoula-Man qui a connu un fort accroissement ces dernières années risque de diminuer par suite de l'amélioration du réseau routier entre ces villes et le Sud.

De nombreux habitants de Béoumi nous ont déclaré aller à Bouaké pour acheter des chaussures, ils réclament l'ouverture d'une "boutique Bata". D'après l'expérience de Tiébissou et M'Bahiakro, il semble qu'elle serait rentable.

Tous ces investissements sont suspendus aux conséquences du barrage. Ceux qui pensent que le barrage va entraîner le développement de Béoumi sont prêts à investir, pour l'instant ils sont en majorité, les autres sont disposés à investir à l'extérieur.

6°) - ESTIMATION DE L'EVOLUTION DU REVENU DES TRAITANTS . (1)

Parallèlement au commerce de marchandises, il existe un autre type d'activité commerciale relativement important pour les régions de culture d'exportation, c'est le ramassage des produits de la traite.

Les traitants sont en relation directe avec les Sociétés Commerciales de Bouaké ou d'Abidjan. Ils résident à Béoumi où ils achètent, le café, le cacao et le palmiste.

La commercialisation du palmiste est assurée à Béoumi par une dizaine d'entreprises africaines. La commercialisation du café est assurée par une quarantaine de traitants et sous-traitants qui payent une patente. En fait ce chiffre est peu significatif dans la mesure, où de nombreux sous-traitants ne doivent pas être déclarés, et, où nous n'avons pas pu faire de vérification au moment de la traite.

La commission des traitants ne semble pas avoir changé depuis l'enquête régionale. Elle est toujours égale "officiellement" à 3 frs. par kg. pour le traitant et à 2 frs. pour le sous-traitant, déduction faite des frais de transport. Calculé sur cette base le revenu des traitants serait passé de 20,0 millions en 1959 à 23,8 millions en 1966 et 10,0 millions en 1967. (Tableau n° 33).

Malgré l'augmentation de la production des cultures industrielles et d'exportation de la zone rurale, le revenu des traitants de Béoumi a diminué. En effet, en 1959, les traitants de Béoumi assuraient la commercialisation du café de l'ensemble de la Subdivision, soit comme nous l'avons vu d'environ 4.000 t. par an.

(1) Nous entendons par :

- Traitant = entreprise commerciale ou particulier qui achète les produits par l'intermédiaire de sous-traitants et qui vend les produits directement à Abidjan ou Bouaké -
- Sous-traitant = ramasseur pour le compte du traitant ./.

La traite fut certainement l'une des causes du peuplement de Béoumi au cours de la précédente décennie. Les traitants résidant actuellement à Béoumi s'y sont installés dans leur grande majorité avant 1959 .

TABLEAU 33

EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE DES TRAITANTS (en million).

PRODUITS	1959	1966	1967	1968
Café	20,0	15,6	0,9	17,5
Cacao	0,3	0,7	0,1	0,1
Palmiste	4,0	1,7	2,0	2,0
T O T A L	24,3	18,0	3,0	19,6
1959 = 100	100,0	74,0	23,4	80,6

Ces revenus sont destinés à disparaître en majorité par suite de la construction du barrage qui, comme nous l'avons vu, va submerger les meilleures terres à plantations.

B/ - EVOLUTION DU TRANSPORT

Les revenus du transport à Béoumi proviennent principalement du transport de voyageurs par les "taxis de brousse" et accessoirement du transport de marchandises .

1°) - Evolution du nombre de véhicules. (Tableau n° 34)

L'enquête IDET - CEGOS de 1962-63 avait recensé le nombre de véhicules du transport de personnel et de marchandises par centre. Elle donne pour Béoumi 7 véhicules de passagers et 1 véhicule de transport de marchandises *.

En fait, un bon nombre de taxis n'étaient pas déclarés par le syndicat des transports. En 1968 10 propriétaires de taxis ont déclaré exercer cette profession à Béoumi depuis une période antérieure à 1960. En tenant compte des déclarations des anciens transporteurs on peut estimer à 15 le nombre de taxis en 1959.

Par contre, le ramassage des produits et le transport des marchandises était assuré en quasi-totalité par les grandes sociétés. Il semble qu'il n'y ait eu que deux camions à Béoumi en 1959.

En 1962-64 on peut estimer à 25 le nombre de taxis et à 5 le nombre de camions.

En Août 1967 nous n'avions recensé que 26 taxis contre 43 en Mars 1968, dont 3 achetés en 1968. Cette différence est due au fait qu'un grand nombre de taxis sont mis sur cale en période hors traite leur propriétaire ne jugeant plus le transport rentable à ce moment là. Le nombre de camions recensés était égal à 12.

* : Op. cit. Tome I p. 79

TABLEAU N° 34 - NOMBRE DE VEHICULES DE TRANSPORT A BEOUMI

TYPE	1 9 5 9	1962-64	1 9 6 6	1 9 6 7
Taxis	15	25	38	40
Camions	2	5	10	12
T O T A L	17	30	48	52
Indice 1959 = 100	100	176	282	306

Le nombre de véhicules a été multiplié par trois de 1959 à 1967. La croissance semble s'être accélérée ces dernières années surtout pour le transport des marchandises.

2°) - Détermination de la zone d'influence des taxis de Béoumi.

Le graphique n° 2 indique la direction suivie par les taxis de Béoumi et le nombre de personnes transportées en période de traite et hors traite, d'après les résultats de notre enquête des mois d'Août 1967 et Mars 1968.

On remarquera que :

- les taxis de Béoumi transportent 300 passagers par jour dans les deux sens en période de traite et 100 hors traite en direction de Bouaké. Le **trafic** est assuré par 10 véhicules soit le quart des véhicules de Béoumi.

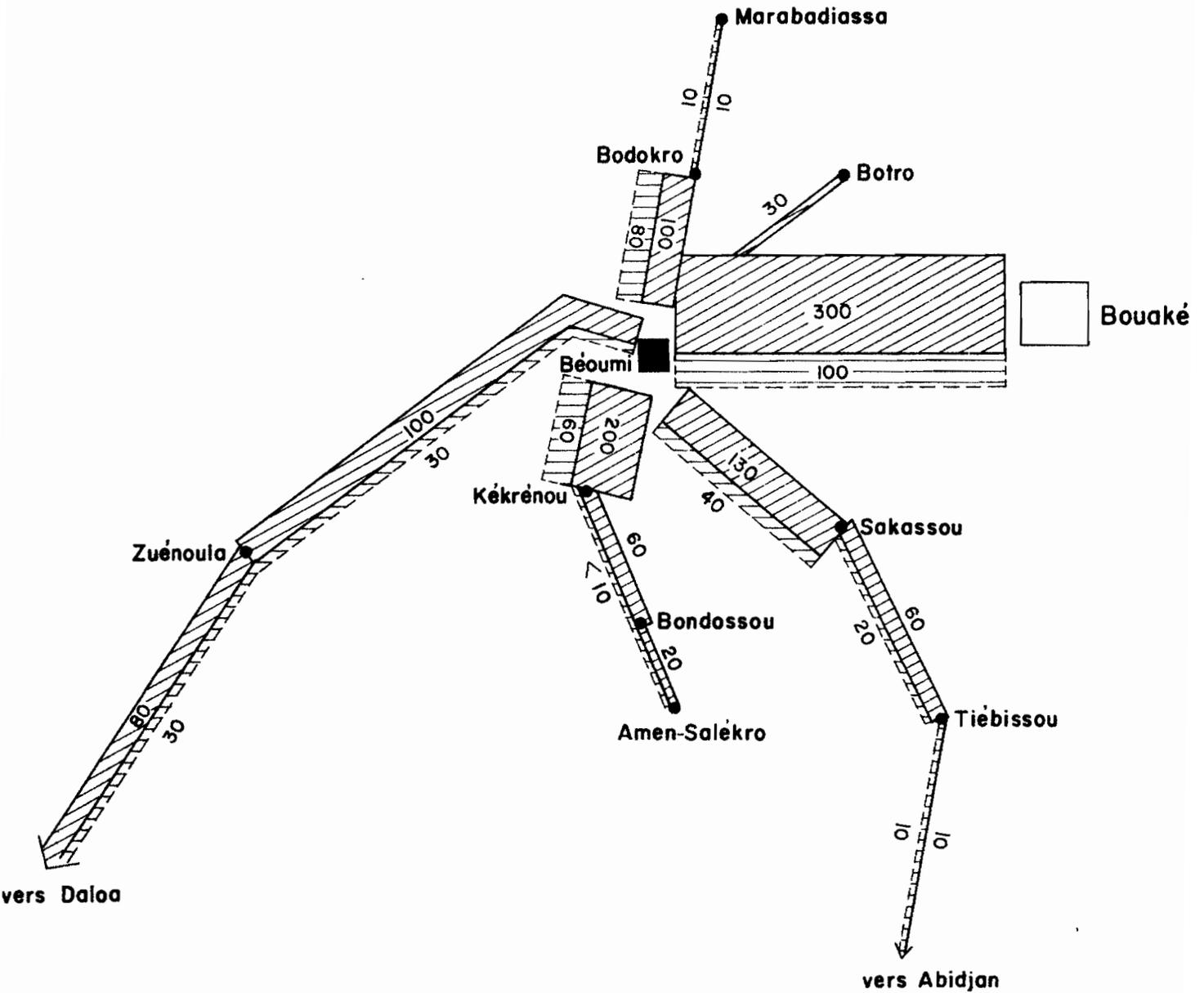
- les relations entre Béoumi-Sakassou sont plus intenses que celles reliant Béoumi à Botro avec respectivement 60 et 30 personnes transportées par jour en période de traite.

- le nombre relativement élevé de passagers entre Béoumi-Bodokro et Béoumi-Kékrénou indique l'importance des relations entre Béoumi et les habitants de ces villages de la zone rurale.

Zone d'influence des taxis de Béoumi

Personnels transportés par jour

Graphique 2



En voyageurs par jour dans les deux sens



1 cm = 200 personnes



Période de traite (4 mois)



Période hors traite (8 mois)

- en période hors traite, le nombre de passagers diminue fortement dans toutes les directions mais proportionnellement moins avec les villages de la zone.

3°) - Evolution du chiffre d'affaires du transport. (Tableau n° 35)

a) C.A. du transport de passagers.

L'enquête de l'I.D.E.T.-CEGOS a déterminé un chiffre d'affaires moyen pour 7 entreprises de transport à Béoumi en 1962-63 égal à 700.000 Fr par véhicule*.

L'enquête régionale ne donnant pas de renseignement par centre, nous adopterons ce chiffre d'affaire moyen pour 1962-64.

On aurait ainsi un chiffre d'affaires de 10,5 millions en 1959 et de 17,5 millions en 1962-64.

Pour la période récente nous l'avons déterminé d'après un questionnaire rempli auprès de 32 transporteurs sur les 40 présents en 1967. On peut considérer que 32 véhicules circulent en moyenne chaque jour même en période de traite, les autres étant immobilisés pour diverses raisons : accident, panne, maladie, etc ...

En période de traite, nous avons ainsi estimé le chiffre d'affaires moyen à 6.000 Fr par jour et par "taxi brousse" pendant quatre mois. Hors traite, le chiffre d'affaires tombe de 2.000 Fr par jour, un grand nombre de taxis restant d'ailleurs immobilisés faute de passagers.

En 1966, les 36 taxis de Béoumi ont réalisé un chiffre d'affaires voisin de 27 millions pendant les quatres mois de traite et de 18 millions pour les autres mois de l'année, soit un chiffre d'affaires annuel de 45 millions et un chiffre d'affaires moyen par taxi de 1,25 millions.

* : Op. cit. p. 79

En 1967, ce C.A. est tombé à 35 millions pour 40 taxis. Cette baisse a été ressentie différemment selon les trajets, les taxis reliant Abidjan ou Daloa ont moins souffert des conséquences de la mauvaise traite. En effet, ce sont principalement les fonctionnaires et les commerçants qui se rendent à Abidjan. La traite a été meilleure dans le Sud que dans la région de Béoumi. Les saisonniers ont dû être plus nombreux à descendre vers Abidjan et Daloa. Une partie des relations Daloa-Béoumi est due aux achats et ventes de produits vivriers qui sont indépendants de la traite.

b) C.A. du transport de marchandises et de produits.

En 1961, l'enquête CEGOS donne un chiffre d'affaires moyen par camion égal à 1 million par an. Ce chiffre paraît criticable dans la mesure où il est valable pour l'ensemble du territoire.

Pour 1959 nous calculons le C.A. de la façon suivante :

- la route Abidjan-Bouaké n'étant pas encore goudronnée, les produits de la traite allaient principalement de Béoumi à Bouaké. En tenant compte du kilométrage, du temps de chargement et de livraison, il était possible de faire en moyenne trois voyages par jour. Avec un chargement moyen de 4 tonnes à 12 Fr la tonne kilométrique il était réalisé un C.A. de 8.640 Fr par jour et par camion. Pour pouvoir réaliser trois chargements les camions retourneraient à vide. Le café s'écoulait alors sur une période de six mois. Hors traite, ils transportaient à un rythme moindre du palmiste et de l'igname.

Nous retiendrons un chiffre d'affaires annuel de 2 millions par camion, dont les 3/4 pendant les six mois de traite. Le C.A. des deux camions s'élevait à 4 millions.

Pour 1962-64, les conditions ne semblent guère avoir évolué par rapport à 1959. Nous adopterons le même chiffre d'affaires moyen soit 10 millions par an pour les cinq camions.

Pour 1966, nous avons calculé le C.A. de la façon suivante :

- le tonnage global s'élevait à 47,600 tonnes pour 10 véhicules.

- Trois camions de 2,5 tonnes étaient utilisés pour le transport du vin et des matériaux de construction à l'intérieur de Béoumi et dans les environs. Ils travaillaient très peu hors traite. Leur chiffre d'affaires annuel moyen était égal à 600.000F.

- Sept camions transportaient les produits de la traite à Abidjan. Cinq d'entre eux appartiennent à des commerçants de Béoumi qui ramènent des produits lourds au retour, principalement le ciment. Ils revendent le ciment dans la Sous-Préfecture parfois sans tenir compte du prix de transport, au détriment de Bouaké mais au bénéfice des habitants de la Sous-Préfecture. Ils réalisent en moyenne 15 voyages par mois et par camion certains parvenant à faire 20 allers-retours. La Caisse de Stabilisation rembourse le prix du transport à 4.250 F la tonne Béoumi-Abidjan, soit 10 F la tonne kilométrique au lieu de 12 F en 1959. Hors traite, ils descendent du palmiste ou de l'igname à Abidjan.

Le C.A. moyen annuel de ces sept camions atteint 2,2 millions dont 1,1 millions pendant les trois mois de traite.

Ainsi de 1959 à 1966, le C.A. moyen par camion a augmenté de 10 %, malgré une diminution du prix de transport et en faisant bénéficier les habitants de Béoumi de prix plus avantageux. Cette évolution est due à l'allongement du trajet qui permet de réduire les frais de manutention.

En 1966, le transport des marchandises et des produits de traite a réalisé un chiffre d'affaires de 17,5 millions soit 1,75 million par camion.

En 1967, nous avons estimé le revenu des 12 camions, au tonnage global de 58.800 tonnes, à 13 millions, soit 1,1 million par camion.

Ainsi, de 1959 à 1966, le C.A. du transport toutes catégories a été multiplié par 4,3. Il augmentait dans les mêmes proportions pour les "taxis brousse" que pour le transport des produits et marchandises.

Ce type d'activité est dépendant en grande partie du café : malgré l'accroissement du nombre de véhicules le C.A. de 1967 a été inférieur de 24 % à celui de 1966.

TABLEAU N° 35

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU TRANSPORT (en million)

CATEGORIE	1959	1962-64	1966	1967
"Taxi brousse"	10,5	17,5	45	35
Camions	4	10	17,5	13
T O T A L	14,5	27,5	62,5	48
Indice 1959 = 100	100	189	430	330

Ce revenu du transport représentait 7,8 % des revenus monétaires de la zone rurale en 1966 et 1967 contre 2,5 % en 1959.

4°) - Evolution de la valeur ajoutée du transport.

D'après l'enquête régionale, la valeur ajoutée représente 60 % du C.A. du transport*. Les réparations^s représentaient 17 % du C.A., les carburants 13,0 %, les pneumatiques 2 %, les loyers 2,2 % et les autres achats 5,8 %*.

* : Tome II p. 264.

Au cours de notre enquête, nous avons établi que les achats de carburant s'élevaient à 20 % du C.A.; par contre les réparations ne représentaient que 5 % du C.A. et les loyers étaient quasiment nuls. Les réparations étaient sous estimées, du fait que les taxis que nous n'avons pas pu trouver étaient certainement des taxis en réparation et à la moyenne d'âge supérieure à ceux que nous avons intercepté. En effet, plus de la moitié des taxis recensés avaient moins de deux ans de mise en circulation. En se basant sur les réparations des vieux taxis recensés, ces réparations doivent atteindre 10 % du C.A. pour l'ensemble des taxis. Globalement on peut estimer que la valeur ajoutée n'a pas changé par rapport au C.A.. Nous avons trouvé à peu près les mêmes proportions pour les taxis brousse que pour les camions.

TABLEAU N° 36 - EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE DU TRANSPORT-
(en million)

CATEGORIE	1959	1962-64	1966	1967
"Taxi brousse"	6,3	10,5	27	21
Camions	2,4	6	10,5	7,8
T O T A L	8,7	16,5	37,5	28,8
Indice 1959 = 100	100	190	430	330
V.A. par entreprise	0,51	0,55	0,78	0,55

Pour la période étudiée nous avons adopté une valeur ajoutée égale à 60 % du C.A. -(Tableau n° 36)-.

La valeur ajoutée globale du transport est passée de 8,7 millions en 1959 à 37,5 millions en 1966. Elle a été multipliée par 4,3 en 7 ans. Par entreprise elle a augmenté de 50 % en 7 ans.

5°) - Perspectives relatives au transport.

La bonne récolte de café 1967-68 a déjà eu pour conséquence l'achat de trois taxis à Béoumi. Le développement rapide du commerce moderne qui a tendance à se concentrer aux mains de quelques commerçants dynamiques, doit se traduire par l'achat de nouveaux camions.

La rentabilité est assurée actuellement grâce à la traite. La disparition des plantations va poser le problème des produits de substitution. Il est possible que les transporteurs s'adaptent **alors** aux conditions de la CFDT pour le transport du coton.

La zone d'influence des commerçants ambulants va se trouver fortement réduite. Cependant les relations avec la zone non inondée peuvent se trouver amplifiées et conduire à éliminer les commerçants forains de Bouaké. Il ne faut pas oublier cependant que la zone inondée est la plus riche.

Les taxis par contre devraient souffrir de la réduction de l'étendue de la zone rurale.

* * *
* * *

c/ - EVOLUTION DE L'ARTISANAT

Au niveau de Béoumi, le secteur secondaire est représenté uniquement par l'artisanat, il n'existe aucune entreprise moderne.

1°) - Evolution du nombre d'entreprises (Tableau 37).

a) Méthode.

Il est très difficile d'estimer l'évolution du nombre d'**artisans** du fait qu'aucune étude détaillée par centre n'a été faite à ce sujet. Par ailleurs il ne sont que rarement inscrits sur le registre des patentes.

.../...

Nous avons donc été contraints de tenir compte :

- de la date de première année d'exercice à Béoumi des artisans actuels qui est parfois différente de leur date d'arrivée.
- du nombre d'artisans qui ont changé de métier et que l'on a pu retrouver à Béoumi.

Bien que sujet à critique, cette méthode nous a paru acceptable pour les raisons suivantes :

- la majorité des artisans traditionnels sont aussi cultivateurs, on peut considérer que leur taux d'instabilité est faible.

- l'artisanat moderne semble avoir fait son apparition assez récemment dans les centres semi-urbains, la date d'installation dans la profession des artisans actuellement installés semble refléter assez bien l'évolution.

- l'enquête sur la construction nous fournit des indicateurs pour l'artisanat du bâtiment.

- l'enquête sur le transport nous fournit des indicateurs pour les garagistes.

b) Résultats.

Le nombre d'entreprises serait passé de 115 en 1959 à 169 en 1967, soit une croissance de 47 % en 8 ans et une croissance moyenne annuelle de 5 %.

L'évolution a été différente selon les catégories d'artisanat :

- l'artisanat traditionnel a diminué de 32 %. La disparition progressive des teinturiers en est la principale cause. Aucun teinturier ne s'est installé à Béoumi depuis 1959, par contre depuis 1963, 6 tisserands sont venus compenser le départ de certains.

TABLEAU N° 37 - ESTIMATION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ARTISANALES.

C A T E G O R I E S	1959		1963		1966		1967	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
I° - ARTISANAT TRADITIONNEL								
- Tisserands	25	21,7	20	16,6	20	12,3	20	11,8
- Teinturiers	30	26,1	15	12,5	10	6,1	10	5,9
- Forgerons	8		8		10	6,1	10	5,9
- Bijoutiers	3		3		4		5	
Total Art. traditionnel	66	57,4	46	38,3	44	27,0	45	26,6
II° - ARTISANAT MODERNE								
- Tailleurs	10	8,7	12	10	18	11,0	19	11,2
- Photographes	1		2		4		4	
- Coiffeurs	-		1		3		4	
- Réparateurs-auto	2		2		4		3	
- Réparateurs cycles	2		4		6		6	
- Cordonniers	2		7		8		9	5,3
- Restaurateurs	10	8,7	15	12,5	28	17,2	28	16,6
- Boulangers	3		5		7		7	
- Blanchisseurs	1		2		4		4	
- Réparateurs radio, montres	-		-		3		3	
Total Artisanat moderne	31	27,0	50	41,7	85	52,1	87	51,5
III° - ARTISANAT BATIMENT								
- Maçons-Briquetiers	9		12	10	16	9,8	16	9,6
- Menuisiers-Charpen.	7		9	7,5	14	8,6	17	10,0
- Peintres	2		3		4		4	
Total Artisanat bâtiment	18	15,6	24	20,0	34	20,9	37	21,9
TOTAL ARTISANAT	115	100	120	100	163	100	169	100

- L'artisanat moderne a augmenté de 280 %. Cet accroissement est dû à tous les métiers de cette catégorie. Les tailleurs ont augmenté de 90 % formant 22 % de cette catégorie. Des réparateurs de toute sorte se sont installés (réparateurs d'automobile, de bicyclettes, et de vélo-moteurs, de radio, de montres) indiquant une croissance des achats de produits manufacturés de la zone.

On notera la forte augmentation du nombre de cordonniers et de restaurateurs.

- L'artisanat du bâtiment a augmenté de 205 %. En plus de la charpente, des portes et fenêtres, les menuisiers de Béoumi font un peu de mobilier, mais ils ne sont pas suffisamment qualifiés.

2°) - Estimation du chiffre d'affaires - (Tableau n° 38)

a) Méthode.

De même que la détermination du nombre d'entreprises, celle de leur chiffre d'affaires est assez aléatoire.

Pour l'établir de façon retrospective nous avons tenu compte

- du chiffre d'affaire moyen par branche d'activité de l'enquête régionale.
- de l'évolution de certains critères : évolution du nombre de véhicules, des dépenses d'habitat, bicyclettes etc ..., évolution du nombre d'employés et de l'équipement des entreprises.

Pour la période récente nous avons établi un sondage sur les différents métiers. S'il y a moins de cinq artisans par métier nous cherchons à tous les interroger. Au delà nous en tirons un pourcentage au sort en fonction du nombre respectif d'entreprises.

TABLEAU N° 38 - ESTIMATION DE L'EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
DES ENTREPRISES ARTISANALES (en million)

C A T E G O R I E S	1 9 5 9	1 9 6 3	1 9 6 6	1 9 6 7
I° - <u>ARTISANAT TRADITIONNEL</u>				
- Tisserands	5,0	3,8	3,8	2,9
- Teinturiers	3,0	1,5	1,2	0,9
- Forgerons	0,7	0,7	1,3	1,0
- Bijoutiers	0,6	0,6	0,9	0,9
Total Artisanat traditionnel	9,3	6,6	7,2	5,7
II° - <u>ARTISANAT MODERNE</u>				
- Tailleurs	1,6	1,9	4,7	3,5
- Photographes	0,3	0,6	1,0	0,7
- Coiffeurs	-	0,2	0,8	0,7
- Réparateurs-auto	1,2	1,6	2,4	2,0
- Réparateurs-cycles	0,4	0,8	1,6	1,2
- Cordonniers	0,1	0,9	1,2	1,0
- Restaurateurs	6,0	9,0	18,0	13,0
- Boulangers	3,9	6,5	13,0	9,6
- Blanchisseurs	0,1	0,2	0,5	0,3
- Réparateurs radio, montres	-	-	0,5	0,5
Total Artisanat moderne	13,6	21,7	43,7	32,6
III° - <u>ARTISANAT BATIMENT</u>				
- Maçons-Briquetiers	1,0	2,2	5,2	3,5
- Menuisiers-Charpentiers	2,0	4,0	6,3	3,0
- Peintres	0,1	0,3	0,8	0,6
Total Artisanat Bâtiment	3,1	6,5	12,3	7,1
TOTAL ARTISANAT	26,0	34,8	61,7	45,4

Pour déterminer la diminution du chiffre d'affaires de 1967 par rapport à 1966 nous avons tenu compte de l'influence de la traite qui peut être différente pour chaque activité artisanale.

b) Les résultats.

De 1959 à 1966, le chiffre d'affaires augmentait de 237 % alors que le nombre d'entreprises n'augmentait que de 42 %. Le C.A. moyen par entreprise est supérieur pour l'artisanat moderne et du bâtiment que pour l'artisanat traditionnel. Le C.A. de l'artisanat du bâtiment augmentait de 396 % avec une croissance du nombre d'entreprises de 200 %, ce qui est dû en partie à l'augmentation de la taille de l'entreprise. La substitution de l'habitat moderne à l'habitat amélioré élève le coût du travail des maçons et de leurs manoeuvres. Il est possible toutefois qu'une partie des artisans du bâtiment aient été absents au moment de l'enquête ce qui aurait augmenté les C.A. par entreprises.

Enfin, le C.A. de l'artisanat traditionnel a diminué de 23 % de 1959 à 1966, subissant la concurrence des produits d'importation.

En 1966, le chiffre d'affaires de l'artisanat était égal à 8 % du revenu monétaire de la zone.

On notera, que malgré l'installation de 6 nouveaux artisans en 1967, le C.A. de l'ensemble des entreprises a diminué de 26,5 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est à rapprocher de la baisse de 23 % du revenu de la zone ce qui indique la forte dépendance de l'artisanat aux revenus agricoles et en particuliers à ceux de la traite.

Il existe une autre dépendance de l'artisanat de Béoumi, celle relative à la circulation sur les axes routiers :

- le chiffre d'affaires des restaurateurs a triplé de 1959 à 1966. Au moins la moitié de ce chiffre d'affaires est imputable au trafic de l'axe Bouaké-Séguéla-Zuénoula, le reste

étant imputable à l'importance du marché. Ces restaurateurs en profitent pour faire du commerce (vente de pain, produits manufacturés).

- les garagistes font aussi une partie de leur chiffre d'affaires avec les véhicules de l'extérieur. Toutes les grosses réparations des véhicules administratifs et privés de Béoumi se font à Bouaké. Le potentiel que représentent les réparations propres de Béoumi et la circulation sur les différents axes devrait permettre la réalisation d'un chiffre d'affaires beaucoup plus important. Il faudrait pour cela que l'on puisse trouver des pièces détachées sur place et que les garagistes puissent s'équiper.

3°) Estimation de l'évolution de la valeur ajoutée (Tableau n° 39)

a) Méthode :

Pour chaque métier, la proportion des achats par rapport au chiffre d'affaires n'a guère dû évoluer si l'on compare les résultats obtenus par nos questionnaires avec ceux de l'enquête régionale. La différence provient parfois du fait que, dans certains centres ce sont les artisans qui achètent eux-mêmes les matières premières, alors que dans d'autres cette charge est laissée au client. Par exemple, certains garagistes fournissent eux-mêmes les pièces détachées. Certains bijoutiers fabriquent entièrement les objets, d'autres font uniquement des réparations.

b) Résultats :

La valeur ajoutée globale est passée de 14,3 millions en 1959 à **40,8** millions en 1966. Elle a donc plus que doublé en 7 ans.

La valeur ajoutée par l'artisanat moderne représente environ la moitié de la valeur ajoutée globale.

La valeur ajoutée par entreprise est passée de 124.000 Fr en 1959 à **250.000** Fr en 1966. La productivité par entreprise a donc sensiblement augmenté, cependant elle ne tient pas compte de l'augmentation du nombre d'employés par entreprise.

TABLEAU N° 39 - ESTIMATION DE L'EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE
PAR L'ARTISANAT (en million).

C A T E G O R I E S	% C. A.	1959	1963	1966	1967
<u>I° - ARTISANAT TRADITIONNEL</u>					
- Tisserands	64	3,2	2,4	2,4	1,9
- Teinturiers	68	2,0	1,0	0,8	0,6
- Forgerons	80	0,6	0,6	0,9	0,8
- Bijoutiers	91	0,5	0,5	0,8	0,8
Total Artisanat tradition.		6,3	4,5	4,9	4,1
<u>II° - ARTISANAT MODERNE</u>					
- Tailleurs	76	1,2	1,4	3,6	2,7
- Photographes	92	0,3	0,5	0,9	0,6
- Coiffeurs	97	-	0,2	0,8	0,7
- Réparateurs- auto	90	1,0	1,4	2,2	1,8
- Réparateurs-cycles	80	0,3	0,6	1,3	1,0
- Cordonniers	91	0,4	0,8	1,1	0,9
- Restaurateurs	60	3,6	5,4	10,8	7,8
- Boulangers	25	1,0	1,6	3,2	2,4
- Blanchisseurs	90	0,1	0,2	0,5	0,3
- Réparat. radio, montres	70	-	-	0,4	0,4
Total Artisanat moderne		7,9	12,1	24,8	18,6
<u>III° - ARTISANAT BATIMENT</u>					
- Maçons	98	1,0	2,2	5,1	3,4
- Menuisiers-charpentier	78	1,6	3,1	4,9	2,3
- Peintres	98	0,1	0,3	0,8	0,6
Total Artisanat Bâtiment		2,7	5,6	10,8	6,3
TOTAL ARTISANAT		14,3	22,2	40,5	29,0
V.A. PAR entreprise		0,124	0,185	0,25	0,170

En 1966, le revenu brut par entreprise est égal à 317.000 frs. pour l'artisanat du bâtiment, à 290.000 frs. pour l'artisanat moderne et à 111.000 frs. pour l'artisanat traditionnel, salaires non déduits.

4°) Evolution de l'équipement et perspectives .

a) Evolution de l'équipement .

L'accroissement de productivité enregistré n'est pas dû à l'amélioration de l'équipement. Les maçons et les menuisiers ont pu élever leurs prix et produire sur une plus longue période annuelle grâce à une forte augmentation de la demande. Les restaurateurs ont bénéficié de l'accroissement de la circulation et du nombre de personnes venant au marché de Béoumi.

Au cours des trois dernières années, les dépenses d'équipement réalisées par six menuisiers ont atteint une moyenne annuelle par entreprise de 10.000 Fr. Or, un menuisier avait déjà investi pour 150.000 fr en 1956 et n'a plus modifié son atelier depuis .

Un garagiste a réalisé un investissement de 140.000 fr. mais il date de 1951 . Un autre garagiste a fait un investissement de 50.000 Fr en 1966 .

Les boulangers n'ont pas amélioré leurs fours. Le pain de Béoumi commencé à subir une forte concurrence par celui de Bouaké et de Yamoussokro .

Les photographes ont réalisé des dépenses d'équipement ; les quatre entreprises ont investi respectivement :

- 102.000 Fr en 1953-55
- 77.000 Fr en 1963
- 86.000 Fr en 1965
- 74.000 Fr en 1966.

La majorité de ces artisans demande des crédits d'équipement, cependant ceux qui parviennent à épargner investissent dans le bâtiment.

Les plus jeunes souhaiteraient suivre des cours de formation professionnelle. Leur niveau d'instruction est en général très faible. Ils ont appris le plus souvent leur métier en travaillant dans une entreprise d'Abidjan, Bouaké ou un autre centre plus important que Béoumi.

Un seul d'entre eux, un mécanicien, se déclare du niveau du C.E.P.E..

Dans ces conditions, si l'on désire créer des emplois dans un centre tel que Béoumi, il semble que l'on doive commencer par la formation professionnelle des adultes avant celle des jeunes. Les entrepreneurs adultes dont les connaissances techniques et les possibilités matérielles sont faibles, n'accepteront pas d'employer de jeunes diplômés qu'il faudrait rémunérer d'un salaire fixe. Les travaux qu'ils exécutent actuellement nécessitent des connaissances relativement vite assimilées par des jeunes sans formation qui coûtent peu et qui peuvent être recrutés en fonction des fluctuations de la demande.

b) Perspectives:

Avec la construction du barrage, la demande de locations à Béoumi va certainement augmenter et en conséquence la demande d'artisanat du bâtiment. Par ailleurs, il n'y a pas eu à Béoumi de politique autoritaire de développement de l'habitat moderne. La construction a été spontanée donc relativement lente. Nous verrons néanmoins qu'actuellement un grand nombre de cases est en construction offrant des perspectives intéressantes surtout pour les menuisiers. Il reste par ailleurs de nombreuses cases traditionnelles. La construction d'une briqueterie pourrait être envisagée.

Une boulangerie industrielle est en construction. Une partie du marché de Sakassou, Mankono et Marabadiassa peut lui être ouverte en concurrence avec Bouaké et Yamoussokro. Les entreprises de boulangerie actuelles devraient disparaître. Cependant la boulangerie industrielle peut fournir du travail à une dizaine de salariés.

La restauration risque de souffrir d'une modification des circuits du trafic routier.

L'un des avantages prévu par la réalisation du barrage est constitué par la pêche. Béoumi aura la chance d'être au bord du barrage. Il dispose en outre d'un nombre important de maliens, attirés par la pêche. Ceux-ci vont certainement faire venir leurs parents du Mali si cette activité s'avère rentable. Par opposition le Baoulé ne s'intéresse pas à la pêche, peut être tout simplement parce qu'il n'en connaît pas la technique. On devrait donc rechercher des solutions dans cette voie.

D/ - EVOLUTION DES LOYERS

1°) Calcul des loyers en 1967.

Au cours du recensement démographique nous avons demandé aux locataires le loyer mensuel qu'ils payaient. Nous avons classé le type d'habitat en fonction de la profession du locataire (Tableau n° 40).

TABLEAU N° 40 : TYPE D'HABITAT EN FONCTION DE LA PROFESSION DU LOCATAIRE.

Profession	Traditionnel		Amélioré		Moderne		TOTAL
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Employés Administra.	5	8,9	13	23,3	38	67,8	56
Commerçants Transporteurs	7	17	28	66	7	17	42
Cultivateurs, Planteurs	12	50	11	46	1	4	24
Artisans	6	18	22	64	6	18	34
Autres	6	30	10	50	4	20	20
T O T A L	36	20,4	84	47,7	56	31,9	176

D'après ce tableau, on voit que 67,8 % des fonctionnaires locataires louent une maison moderne, c'est à dire qu'environ 40 % des fonctionnaires résidant à Béoumi sont locataires. Une partie est logée directement par l'administration. C'est donc une population en grande partie instable si l'on considère que l'on construit là où l'on compte s'installer à titre définitif.

Parmi les 42 commerçants-transporteurs qui sont locataires, 66 % louent un habitat amélioré. Uniquement 17,5 % des chefs de ménage de cette catégorie sont locataires. Ceci serait le signe d'une relative stabilité, si de nombreux tabliers n'étaient logés chez leur "frère" au sens Dioula du terme, c'est à dire très étendu, à titre gratuit.

Les artisans occupent 64 % d'habitat amélioré sur les 34 maisons qu'ils louent. Environ 23 % des chefs de ménage sont locataires.

On ne compte que 24 cultivateurs - planteurs locataires dont 50 % en habitat traditionnel.

On peut considérer que le type d'habitat loué est un critère du niveau de revenu. Les employés de l'administration auraient le revenu relatif le plus élevé, suivis par les commerçants-transporteurs et artisans qui ont à peu près la même répartition entre les types d'habitat et en dernier lieu les cultivateurs.

Nous avons établi un prix moyen de location par type d'habitat.

- habitat traditionnel	:	550 Fr
- habitat amélioré	:	1.600 Fr
- habitat moderne	:	4.110 Fr

Les loyers annuels versés par catégorie socio-professionnelle se montent à :

- employés de l'administration : 2,15 millions
soit 3,75 % de leur salaire annuel.

- commerçants-transporteurs : 0,9 million
soit 0,8 % de leur revenu.
- cultivateurs - planteurs : 0,3 million
- artisans : 1,1 million soit 4 % de leur revenu.
- les autres : 0,4 million.

Au total le revenu procuré par les loyers d'habitation s'élève à 4,85 millions.

Il faut y ajouter les loyers versés pour la location des boutiques et des tabliers soit 2,1 millions par an, ce qui représente 2,5 % du C.A., dont 0,9 million payé par les tabliers et 1,2 par les boutiquiers. Les tabliers doivent presque tous verser un loyer pour la location de leur entrepôt.

2°) Estimation des loyers en 1959.

D'après notre sondage sur l'habitat les constructions modernes étaient peu nombreuses en 1959. Les maisons de commerce avaient bien construit des magasins modernes mais ils étaient utilisés par elles-mêmes. L'administration logeait aussi une grande partie des fonctionnaires à titre gratuit.

L'habitat amélioré date aussi en grande partie de la période récente.

En supposant que la proportion entre les locataires et les chefs de ménage était la même qu'actuellement et que le prix moyen de la location était de 550 Fr par case. On trouve environ 1 million dont 0,3 million pour la location des boutiques et entrepôts du commerce.

* * *
* * *

TABLEAU RECAPITULATIF DES REVENUS POTENTIELS
DU CENTRE - (TABLEAU N° 41) -

On remarquera :

- la part relativement croissante de l'administration (dépenses administratives dans le centre et salaires) ; cette part est passée de 31,4 % en 1959 à 39,2 % en 1966 et à 43,6 % en 1967.
- la part relativement décroissante des revenus de la traite et la stabilité relative des revenus du commerce.
- la forte croissance des revenus du transport et des loyers qui explique la spéculation dont ces deux activités font l'objet.
- la croissance moyenne de l'artisanat.

TABLEAU N° 41 - EVOLUTION DES REVENUS POTENTIELS DU CENTRE
DE 1959 à 1967.

- R E C A P I T U L A T I F - (en million)

O R I G I N E	1 9 5 9		1 9 6 6		1 9 6 7	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Dépenses administratives	16,0	12,2	45,7	19,1	26,5	13,7
Salaires Employés administra.	25,2	19,2	48,0	20,1	58,0	29,9
V.A. Commerce	30,7	23,4	45,0	18,8	41,0	21,1
V.A. Traitants	35,3	26,9	23,8	10,0	10,0	5,2
V.A. Artisanat	14,3	10,8	31,9	13,4	22,8	11,7
V.A. Transport	8,7	6,7	37,5	15,7	28,8	14,8
Loyers	1,0	0,8	7,0	2,9	7,0	3,6
T O T A L	131,2	100	238,9	100	194,1	100
Indice 1959 = 100	100	-	182	-	148	-

III^{ème} P A R T I E

EFFETS INDUITS PAR LES ACTIVITES ECONOMIQUES

DU CENTRE

*
* * *
*

L'accroissement du revenu des différents secteurs d'activité du centre peut avoir des effets induits sur :

- 1°) les activités propres du centre.
- 2°) les relations ville campagne.
- 3°) les relations ville- autre centre.

A/ - EFFETS INDUITS A L'INTERIEUR DU CENTRE.

I°) Création d'emplois et salaires redistribués (Tableau n° 42).

a) Méthode :

La situation dans la profession a été demandée au cours de l'enquête démographique. Cependant, les individus ont parfois tendance à se déclarer dans la catégorie qu'ils jugent supérieure. L'enquête réalisée en Août-Septembre 1967 auprès des chefs d'entreprise nous a permis de mieux préciser la situation dans la profession et les salaires effectivement versés. Cependant, l'enquête ayant eu lieu pendant les mois creux d'une mauvaise année de traite, nous avons pensé qu'une partie des apprentis était retournée dans leur famille. Nous avons refait un sondage au début 1968. Effectivement le nombre d'apprentis embauchés depuis Novembre 1967, c'est à dire au début de la traite avait fortement augmenté contrairement

TABLEAU N° 42 - ESTIMATION DES EMPLOIS INDUITS ET DES SALAIRES VERSES DE 1959 à 1967

SECTEUR		1 9 5 9					1 9 6 7				
		Salai.	Appr.	Aide-famil.	SALAIRES		Salai.	Appre.	Aide-famil.	SALAIRES	
					Valeur*	%				Valeur*	%
EMPLOYES-MAISON	Employés par les Européens	4	-	-	0,40	12,0	18	-	-	1,93	17,
	Autres	3	-	6	0,18	5,4	6	-	12	0,36	3,
	Total	7	-	6	0,58	17,4	24	-	12	2,29	21,
COMMERCE	Moderne (1)	3	-	15	0,30	9,0	14	-	8	1,10	10,
	Autres	-	-	20	-	-	-	-	20	-	-
ARTISANAT	TRADITIONNEL	-	4	-	-	-	-	5	-	-	-
		-	-	20	-	-	-	-	16	-	-
	MODERNE	3	-	-	0,10	3,0	6	-	-	0,32	3,
		-	8	-	0,05	1,5	-	35	-	0,42	3,
		-	-	8	-	-	-	-	13	-	-
	BATIMENT	7	-	-	0,30	9,0	8	-	-	0,42	3,
		-	2	-	-	-	-	24	-	0,40	3,
		-	-	3	-	-	-	-	7	-	-
	TRANSPORT	14	-	-	1,80	54,1	44	-	-	5,30	9,
		-	7	-	0,20	6,0	-	22	-	0,53	4,
-		9	-	-	-	-	-	30	-	-	
TOTAL		34	30	72	3,33	100	96	86	100	10,78	100
Nbre employés		136			292						

* : en million.

(1) : Non compris les salaires des Sociétés Commerciales (salaires déjà comptabilisés dans la valeur ajoutée).

aux salariés et aides familiaux*.

Les apprentis semblent donc suivre les fluctuations de la traite. Ils perçoivent d'ailleurs leur rémunération presque intégralement en période de traite. Pour certains apprentis maçons, elle s'élève à 3.600 Fr par maison. En général elle est égale à 100 Fr par jour. Pour l'artisanat traditionnel il semble ne pas y avoir de rémunération en argent.

Au cours de cette enquête nous avons demandé aux chefs d'entreprise depuis quelle période ils employaient de la main-d'oeuvre. Nous avons ainsi essayé de reconstituer la situation de l'emploi en 1959. Il ne faut voir là qu'un ordre de grandeur. L'erreur doit être plus importante pour les aides-familiaux que pour les autres catégories. Il est très difficile en particulier d'estimer le nombre d'A.F. du petit commerce, celui-ci étant très fluctuant. De même, les fonctionnaires ne déclarent pas toujours les personnes recueillies pour exécuter les travaux ménagers. Ce type d'emploi n'étant pas rémunéré il est secondaire au point de vue économique.

Les autres catégories semblent mieux perçues et avouées quand le chef de ménage a compris le but de notre enquête.

b) Résultats :

D'après le tableau n° 42, on voit que le nombre d'emplois a augmenté de 215 % de 1959 à 1967, les employés étant passés de 136 à 292.

* : On peut différencier les salariés, apprentis et aide-familiaux par le fait que :

- les salariés perçoivent un salaire mensuel fixe.
- les apprentis perçoivent le plus souvent une légère rémunération en fonction du travail fourni et sont généralement d'une autre ethnie que celle du chef d'entreprise.
- les aides familiaux font partie de la famille au sens large et ne perçoivent aucune rémunération.

Cette évolution a été identique pour le nombre de salariés et d'apprentis qui ont augmenté tous les deux de 285 %. Le nombre d'aides familiaux a moins augmenté, mais nous avons vu que ces chiffres sont aléatoires.

L'ouverture du collège en 1966 a eu pour conséquence la création d'emplois de boys (9).

Les gérants de stations d'essence et les Libanais emploient des salariés. Cependant, 6 Boutiquiers africains indépendants employent 7 salariés, dont la rémunération moyenne mensuelle est égale à 4.100 Fr. Le maximum de salariés par employeur est égal à 2 pour le gros commerce.

L'artisanat emploie relativement peu de salariés :

- les boulangers : 6
- les maçons : 5
- les menuisiers : 3

Nous n'avons dénombré qu'un seul artisan ayant trois salariés : un boulanger.

Dans ce secteur, les apprentis sont en majorité :

- 22 apprentis mécaniciens (véhicules et cycles) dont 6 chez un garagiste, 3 chez un autre.
- 19 apprentis menuisiers, trois menuisiers employent trois apprentis chacun et deux autres en ont deux.
- 5 apprentis maçons dont 3 chez un maître-maçon.
- 8 autres répartis dans les différentes activités du secteur moderne.
- 5 apprentis chez les forgerons qui sont les seuls artisans traditionnels à posséder des apprentis.

Enfin, le secteur du transport est celui qui emploie le plus grand nombre de salariés, 14 en 1959 et 44 en 1967. Très peu de propriétaires de véhicules les conduisent eux-mêmes, certains

accompagnent le chauffeur. Peu d'aides familiaux sont engagés comme chauffeur. Le frère cadet ne prend généralement guère soin du véhicule et se montre dispendieux à l'égard des revenus de son grand frère. Les dépenses effectuées par l'aide-familial à qui l'on confie un commerce sont plus contrôlables dans la mesure où le grand frère vit près de lui. Cependant la même évolution commence à se dessiner dans le commerce. Certains commerçants de Béoumi préfèrent donner un capital de départ à leur frère plutôt que de leur confier leur propre commerce.

Au total, les salaires redistribués sont passés de 3,33 millions à 10,78 millions de 1959 à 1967. Ils ont triplé en huit ans, mais ils sont encore relativement faibles puisqu'il n'est redistribué sous cette forme que :

- 4 % des salaires de fonctionnaires et assimilés.
- 2,7 % du revenu du commerce.
- 3,8 % du revenu de l'artisanat.
- 20,0 % du revenu du transport.

II°) LES INVESTISSEMENTS.

A Béoumi on distingue deux principaux investissements :

- les investissements dans la construction.
- les investissements dans le transport.

1°) Investissement dans la construction.

Les investissements dans la construction de bâtiments à usage commerciaux ont été négligeables au cours de notre période du fait que les commerçants ont repris les boutiques qui existaient déjà en 1959. Cet équipement vient d'ailleurs d'atteindre sa pleine utilisation de telle sorte que si l'on devait développer Béoumi de nouvelles constructions s'avèreraient nécessaires.

Nous avons dénombré 790 bâtiments modernes ou améliorés terminés.

Pour différencier l'habitat moderne de l'habitat amélioré nous avons pris le critère de la valeur du ciment incorporé, celle-ci devant être voisine de 100.000 Fr pour l'habitat moderne ou "en dur".

Nous avons ainsi recensé 75 maisons modernes que nous avons ventilé en fonction de la profession du propriétaire et de la date de construction (Tableau n° 43).

TABLEAU N° 43 - REPARTITION DE L'HABITAT MODERNE EN FONCTION DE LA PROFESSION ET DE LA DATE DE CONSTRUCTION.

DATES	Plant.	FONCTIONNAIRES		Artisans	Commerç.	TOTAL
		Résident	Non-rési.			
1966-67	3	5	4	6	6	24
1964-65	2	4	3	1	10	20
1960-1964	6	7	1	7	10	31
TOTAL	11	16	8	14	26	75

Le coût moyen de la construction étant égal d'après notre sondage à 360.000 Fr par maison, il a été dépensé en moyenne annuelle :

- 4,38 millions en 1966 et 1967.
- 3,65 millions en 1964 et 1965.
- 2,2 millions de 1960-1964.

Ce type d'habitat semble être réalisé à titre spéculatif puisque nous avons vu que 56 maisons "en dur" étaient louées soit 75 % des maisons en dur. Les maisons "en dur" sont louées à

67,8 % par des fonctionnaires, la création des postes de fonctionnaires dans un centre doit donc induire la construction de maisons modernes.

Sur les 790 bâtiments terminés nous en avons donc classé 715 dans l'habitat amélioré. Le rapport entre l'habitat moderne et amélioré est différent de celui résultant de l'enquête démographique du fait que les enquêteurs pouvaient difficilement estimer la valeur des matériaux. Le nombre de bâtiments est aussi supérieur à celui de l'enquête démographique, parce que nous avons établi un devis par case alors que le recensement a eu lieu par cours. Par ailleurs, le recensement ne précisait pas le type de bâtiment des personnes logées à titre gratuit, d'où un grand nombre de cases non comptées dans les P (propriétaires) et L (locataires).

Pour 97 cases en "demi dur", nous avons établi un devis en interrogeant les propriétaires. D'après ce devis, les dépenses se sont élevées à 14,5 millions, soit à 149.500 Fr par case. Il aurait donc été investi pour 107 millions dans l'habitat amélioré.

A partir de notre base de sondage qui porte sur 13,5 % des cases, nous pouvons faire la répartition des dépenses par période de quatre ans, on réduit ainsi les écarts dus au fait que la construction a lieu souvent sur plusieurs années. Nous avons aussi fait une ventilation des dépenses en fonction de la profession du propriétaire. Par cette méthode on sous-estime les dépenses des non résidents à Béoumi, ceux ci ne pouvant pas répondre à nos questionnaires à moins de trouver un parent qui s'est occupé de la construction. A Béoumi nous n'avons dénombré qu'une dizaine de cases améliorées dont le propriétaire est domicilié à l'extérieur, en général dans la Sous-Préfecture.

Les 107 millions d'investissement ont été réalisés à 37,6 % par les commerçants traitants et transporteurs contre 34,5 % par les planteurs - cultivateurs. La part relative des artisans a diminué depuis 1959. (Tableau n° 44).

TABLEAU N° 44 : VENTILATION DES DEPENSES D'HABITAT AMELIORE EN FONCTION DE LA PERIODE DE CONSTRUCTION ET DE LA PROFESSION DU PROPRIETAIRE (en million) (D'après un sondage à 13,5 %)

PROFESSION	Avant 1956	1956- 59	1960- 63	1964- 67	TOTAL	%
Commerçants - Traitants Transporteurs	1,8	4,4	10,1	23,9	40,2	37,6
Artisans	1,2	2,0	5,8	5,4	14,4	13,5
Planteurs - Cultivateurs	2,4	7,1	12,0	24,4	45,9	42,9
Autres	0,6	1,3	2,5	2,1	6,5	6,0
T O T A L	6,0	14,8	30,4	55,8	107,0	100
Moyenne annuelle	-	3,7	7,6	14,0	-	-
Indice 1956-59 = 100	-	100	205	377	-	-

Les dépenses moyennes annuelles ont été multipliées par 3,7 depuis 1959. Et encore, ces dépenses sont sous estimées. Nous avons en effet recensé 205 maisons dont les murs sont terminés et 140 maisons dont les murs ne sont pas encore terminés, soit un investissement d'environ 25 millions. Ces dépenses ont dû avoir lieu au cours des quatre dernières années, soit environ 6,0 millions par an supplémentaires. Nous n'avons pas pu déterminer l'origine des propriétaires. Nous pensons qu'une partie importante de ces constructions est réalisée par des planteurs qui ont dû interrompre les travaux en 1967 par suite de la mauvaise traite.

2°) Investissement dans le transport

a) "Taxis de brousse" :

L'achat d'un "taxi de brousse" nécessite l'accumulation préalable de capital. Ainsi en 1966, il a été acheté 8 "taxis de brousse" à Béoumi et 7 en 1967 au coût moyen de 950.000 Fr. Les propriétaires ont dû payer 40 % au comptant soit 3 millions en 1966 et 2,7 millions en 1967. Cette accumulation provient théoriquement de l'épargne réalisée à partir de la profession antérieure du propriétaire de taxi. D'autre part, le transport n'est pas toujours assez rentable pour permettre le renouvellement du capital et pour assurer un revenu suffisant au propriétaire.

Il nous a donc paru intéressant de demander aux transporteurs la profession qui leur a permis de le devenir ainsi que la profession secondaire et principale actuellement exercée (Tableau n° 45).

On voit que sur 32 transporteurs interrogés 12 ont tiré leur capital original des revenus des plantations, 7 du commerce et 9 de l'artisanat, les 4 autres étant des anciens chauffeurs. Ils conservent en général leur ancienne profession, soit à titre secondaire soit à titre principal. Parfois même ils innovent en exerçant une autre profession qui peut être la troisième. Ils confient alors le commerce à un "petit frère" et prennent des manoeuvres dans les plantations.

TABLEAU N° 45 : PROFESSION ANTERIEURE -- PROFESSION SECONDAIRE ET PRINCIPALE ACTUELLE DES PROPRIETAIRES DE TAXIS ET DE CAMIONS.

PROFESSION		Profession antérieure		Profession actuelle	
		Nombre	%	Principale	Secondaire
"TAXIS DE BROUSSE"	Planteurs-Cultivat.	12	37,5	2	15
	Commerçants	7	21,9	6	8
	Artisans	9	28,1	2	2
	Transporteurs	4	12,5	22	10
	T O T A L	32	100	32	35
CAMIONS	Traitants	6	60	2	4
	Commerçants	4	40	2	5
	Transporteurs	-	-	6	4
	T O T A L	10	100	10	13

b) Camions :

Pour les camions c'est environ 6 millions en 1966 et 3,0 millions en 1967 qui ont été investis, soit 2,4 millions en 1966, 1,2 en 1967 payés au comptant. On voit ainsi nettement l'importance de la traite sur l'évolution du transport. Cette influence est indirecte puisqu'aucun planteur n'a investi dans les achats de camions. Ce sont les traitants et les commerçants qui investissent dans cette catégorie de transport. Notons que deux transporteurs-commerçants possèdent deux camions chacun.

.../...

III/ - EFFETS INDUITS PAR LES INVESTISSEMENTS
ADMINISTRATIFS.

1°) - Personnes à charge des employés des services publics et para-publics.

En comptant pour chaque chef de ménage le nombre de personnes à charge venus au centre en même temps ou après le chef de ménage, on doit déterminer la population induite par la création d'emplois. En fait cette population induite est supérieure puisqu'une partie des travailleurs des autres secteurs est venue au centre à cause du parent fonctionnaire. Pour ne pas faire double emploi nous ne les comptabilisons pas actuellement.

Ainsi à Béoumi, la moyenne des personnes à charge par employé des services publics et para-publics est égale à 6 personnes. Si l'on suppose que la population à charge n'a pas changé depuis 1959, on peut dire que la création de 68 emplois, les 8 emplois temporaires compris, a eu pour effet la venue au centre de 400 personnes environ. Compte tenu des cuisiniers et gardiens induits, la population se serait accrue de 470 personnes environ.

L'administration est donc responsable de 31,0 % de l'accroissement de la population de Béoumi de 1959 à 1967.

2°) Elèves venant de l'extérieur.

Le choix d'un centre pour la création d'écoles a pour effet d'attirer les jeunes des villages de la zone et des Sous-Préfectures voisines, et aussi, de retenir les jeunes du centre qui sans cela auraient dû émigrer.

En 1959, il y avait environ 1.000 élèves à Béoumi, tous dans le primaire. A la rentrée scolaire 1967-68, l'effectif des élèves s'élevait à 2.731 élèves dont 2.089 dans le primaire et 642 dans le secondaire.

Durant l'année scolaire, la population de Béoumi s'accroît donc d'environ 1.500 élèves. La population présente est alors voisine de 7.000 personnes.

Les élèves effectuent des dépenses dans le centre : tenues, livres, dépenses personnelles. Nous avons estimé à 8.000 Fr par an les dépenses des élèves du primaire et à 12.000 Fr les dépenses des élèves du secondaire. En 1967-68, ces dépenses doivent s'élever à 24,5 millions contre 8 millions en 1959, si l'on veut bien admettre que les dépenses par élève n'ont pas changé.

3°) Les services administratifs et les relations avec la zone.

Les services de l'administration générale attirent une grande partie de la population de la Sous-Préfecture : état civil, jugement supplétif. La création des Sous-Préfectures de Sakassou et de Botro a fait perdre de l'influence à Béoumi de ce point de vue. A Sakassou nous avons compté en moyenne **80 personnes** par jour de passage pour ces motifs. Ce nombre doit être identique pour Botro. Ce sont principalement les hommes qui se déplacent, ils en profitent alors pour faire leurs grosses dépenses.

De même la création de l'hôpital de Sakassou et du dispensaire de Botro ont réduit l'attraction de Béoumi à la limite de la zone rurale précédemment définie.

On peut difficilement estimer toutes les pertes qui en résultent au point de vue du transport, du commerce et de l'artisanat. Ces pertes sont sensibles sur les revenus agricoles du fait que l'on se déplace le plus souvent avec une partie de la famille et que l'on séjourne plusieurs jours dans le centre.

Nous estimons que ces pertes sont supérieures à 50 millions par an pour Béoumi.

IV°) - EFFETS INDUITS SUR LA POPULATION PAR LE DEVELOPPEMENT
DES ACTIVITES ECONOMIQUES.

1°) Effets induits par le commerce.

L'accroissement du revenu du commerce peut se traduire par :

- l'accroissement du nombre de personnes à charge par chef d'entreprise par suite de l'augmentation de sa capacité d'accueil.
- l'immigration d'aides familiaux.
- l'installation au centre de nouveaux chefs d'entreprises et de leur famille.

Les deux premières conséquences sont difficilement déterminables à cause du manque de données de base. Dans la perspective d'une comparaison avec un autre centre on peut seulement dire que le nombre de personnes à charge par commerçant à Béoumi est actuellement de 5.

Pour les commerçants installés à Béoumi depuis 1959 le nombre de personnes à charge n'est que de 2,5 en moyenne. Nous avons vu que le commerce s'est accru de 39 entreprises. La population aurait ainsi augmenté de 39 chefs de ménage et de 98 personnes à charge soit 137 personnes. Le commerce est responsable de 9,1 % de l'accroissement de population, dont la plus grande majorité en provenance du Nord.

2°) Effets induits par le transport.

Nous avons vu que les transporteurs exerçaient plusieurs activités professionnelles ce qui leur permet d'avoir un revenu relativement élevé. Le nombre de personnes à charge par transporteur est égal à 14.

Mis à part deux exceptions, ils sont tous installés à Béoumi depuis une période antérieure à 1959. Le nombre de véhicules étant passé de 17 à 54 on peut penser qu'ils ont fait venir des apprentis et des aides dans le centre. Un sondage portant sur le tiers des aides et apprentis montre que sur les 16 :

- 1 seul est Baoulé et venu depuis 1966.
- les 15 autres sont d'origine ethnique Malinké ou étrangers frontaliers, 5 d'entre eux sont installés depuis 1959.

Un autre sondage effectué sur 17 chauffeurs sur les 44 indique que :

- 2 chauffeurs sont Baoulés. Ils sont arrivés à Béoumi en 1966.
- les 15 autres sont d'origine ethnique Malinké ou étrangers frontaliers, seulement 2 d'entre eux sont arrivés depuis 1959.

Les chauffeurs ont en moyenne deux personnes à charge. L'accroissement de population par ces créations d'emploi depuis 1959 peut être estimé à :

- 18 apprentis et aides familiaux dont trois Béoulés.
- 10 chauffeurs dont 5 en provenance de la zone rurale et 20 personnes à charge.

Ces 58 personnes représentent 3,9 % de l'accroissement démographique.

3°) Effets induits par l'artisanat.

L'artisanat moderne s'est accru de 56 entreprises depuis 1959 et l'artisanat du bâtiment de 19 entreprises. Ces artisans sont en grande majorité d'implantation récente. Les artisans traditionnels qui ont abandonné leur profession sont généralement restés au centre.

Le nombre de personnes à charge par artisan est voisin de 5. Cependant, la moyenne des personnes à charge pour les artisans installés depuis 1959 est voisine de 2, non compris les aides et apprentis. Elle représente un apport de 150 personnes environ.

Il faut ajouter les 67 employés sur 114 arrivés à Béoumi depuis 1959 dont une vingtaine de Baoulés. Ceux-ci trouvent des emplois principalement dans le bâtiment, chez les différents réparateurs et chez les tailleurs.

Compte tenu des nouveaux artisans qui étaient déjà domiciliés à Béoumi en 1959, on peut imputer à l'artisanat un apport de 250 personnes soit 17 % de la croissance démographique.

B/ EFFETS INDUITS SUR LES REVENUS DE L'AGRICULTURE.

D'après les emplois recensés précédemment et le nombre de personnes à charge, il y aurait à Béoumi environ :

- 3.500 personnes dont le principal revenu du chef de ménage ne provient pas de l'agriculture.
- 1.500 élèves résidents pendant l'année scolaire.

D'après l'enquête régionale, les achats annuels de produits agricoles traditionnels par personne s'élèveraient à :

- 10.570 Fr en milieu rural.
- 12.600 Fr en milieu urbain.

Si l'on considère que la population de Béoumi est urbaine on aurait des achats à l'agriculture traditionnelle de 60 millions par an environ.

Ce chiffre nous paraît surestimé pour les raisons suivantes :

- les paniers que nous avons pu contrôler à la sortie du marché indiqueraient des achats inférieurs surtout chez les "Dioula".

.../...

- la population urbaine des enquêtes régionales était définie comme ayant une autoconsommation très faible pour les artisans (5 % du budget) et nulle pour les commerçants, transporteurs et services divers. A Béoumi notre enquête a révélé que :
 - * 20 % des gros commerçants sont aussi cultivateurs, certains étant même des fournisseurs en produits agricoles des services administratifs.
 - * 28 % des tabliers, 40 % des artisans et 29 % des transporteurs ont comme profession secondaire celle de cultivateur.
- le riz qui fait partie des achats à l'agriculture traditionnelle tient une place importante dans la consommation alimentaire des "Dioula", or à Béoumi, une grande quantité de riz consommé est importé.

Compte tenu de tous ces critères, nous considérons que les achats de produits agricoles par les secteurs secondaire et tertiaire seraient proches de 30 millions par an, y compris les achats des services administratifs (hôpital, écoles).

Les achats de produits agricoles représenteraient donc 4,8 % des revenus monétaires de la zone rurale, ceux-ci ayant été estimés à 620 millions en moyenne pour les trois dernières années.

Depuis 1959, les non ruraux ont augmenté d'environ 2.500 personnes depuis 1959, c'est à dire de moitié. On peut ainsi estimer à 15 millions en 1959, les achats effectués par les urbains au ruraux, soit 3 % des revenus monétaires de la zone rurale.

La part des cultivateurs de Béoumi dans les achats du centre est difficile à déterminer du fait que les vendeuses "Dioula" achètent en gros une partie importante des produits agricoles pour les revendre au détail.

La population agricole de Béoumi est particulièrement nombreuse, 2.000 personnes vivant principalement de l'agriculture. Cette population s'est d'ailleurs accrue de 25 agriculteurs indépendants, une vingtaine d'aides agricoles et une quarantaine de manoeuvres par migration depuis 1959, plus une centaine de personnes à charge. Il est intéressant de noter qu'aucun de ces migrants n'est Baoulé. A part, trois chefs de ménage Gouro et leur famille tous les autres font partie des groupes ethniques du Nord.

Par sa fonction agricole, Béoumi conserve certains aspects d'un bourg rural. Les activités du secteur primaire ne sont pas nettement détachées des activités des autres secteurs. Il semblerait même que la formation de revenus élevés (transport, commerce) permette de s'accaparer de la force de travail d'un plus grand nombre d'aides familiaux agricoles.

C'est à environ 200 personnes qu'il faut estimer l'apport migratoire dans l'agriculture depuis 1959 soit 13,3 % de l'accroissement démographique.

3/ - EVOLUTION DES RELATIONS BEOUMI-BOUAKE.

Située à 60 kms, Bouaké est la seule ville avec qui Béoumi entretient des relations économiques intenses. Même quand Sakassou et Botro faisaient partie de la Subdivision de Béoumi, les relations commerciales et artisanales entre ces centres étaient peu développées. Sakassou et Botro étaient à égale distance de Bouaké et de Béoumi, or, le niveau de développement présentait un pouvoir d'attraction beaucoup plus important que celui de Béoumi.

1°) Effets de l'évolution du transport.

a) Les "taxis de brousse" :

Les taxis de Béoumi assurent actuellement la plus grande partie du trafic de passagers à partir du centre et en particulier : en direction de Béoumi.

D'après l'enquête du Professeur TRICART* en 1959, les taxis de Bouaké étendaient leur influence jusqu'à Daloa, Zuénoula et Man en passant par Béoumi. Nous avons vu que les taxis de Béoumi assurent des relations nombreuses et régulières avec Bouaké. La grande majorité **des** voyageurs partant de Béoumi empruntent des taxis du centre. Cette croissance du nombre de véhicules a dû se faire au détriment de la croissance du transport de passagers de Bouaké.

b) Le transport par camion.

En 1958-59, d'après l'enquête du Professeur TRICART, 80 % du café commercialisé à Béoumi passait par Bouaké. Actuellement, ce pourcentage est inférieur à 20 %.

Cette modification des circuits de la traite s'accompagne d'une modification des circuits des produits importés comme nous l'avons déjà signalé. Pendant la période coloniale, l'infrastructure commerciale de Bouaké s'est développée en partie en fonction des relations avec les centres semi-urbains environnants dont Béoumi était l'un des plus importants.

La construction du chemin de fer avait favorisé cette évolution. Actuellement le bitumage des routes conduisant à Abidjan favorise l'évolution inverse, d'autant plus que :

- le tarif du transport routier appliqué par la Caisse de Stabilisation est défavorable à Bouaké.
- les Sociétés Commerciales se plaignent du fait que les wagons de la R.A.N. sont réservés en priorité à la C.F.D.T. ce qui pose des problèmes d'écoulement par le rail en période de traite.

* : Op. cit. p. 72

2°) Evolution des circuits commerciaux.

En 1959, la quasi-totalité des marchandises importées transitait par Bouaké.

Au cours de notre enquête, nous avons demandé à chaque commerçant de Béoumi le lieu d'achat de ses marchandises. En 1966, on peut estimer que 25 % des achats du commerce moderne ont été effectués à Abidjan, soit environ 40 millions sur 150 millions. En 1968, le pourcentage des achats à Abidjan risque d'atteindre 40 %, en partie à cause de l'installation de deux Libanais en 1967, l'un d'entre eux s'approvisionnant presque intégralement à Abidjan. Ainsi, de 1959 à 1966, malgré une augmentation de 67 % du chiffre d'affaires du commerce moderne (non compris les produits pétroliers) les achats à Bouaké n'ont augmenté que de 22 %. Le ciment en particulier est acheté en quasi-totalité à Abidjan, d'où une baisse des coûts de transport et de manutention.

Par contre, au maximum 10 % des achats de marchandises par les petits commerçants sont effectués directement à Abidjan, soit 12 millions en 1966. Les achats en demi-gros à Béoumi représentent à peu près la même valeur. Le reste, soit 80 %, a lieu à Bouaké représentant une valeur de 90 millions en 1966. Par rapport à 1959, les achats à Bouaké du petit commerce ont augmenté de 220 % passant de 40 à 90 millions.

L'augmentation du chiffre d'affaires des petites boutiques et des tabliers a donc été un facteur de développement du commerce de Bouaké. Cependant une modification des circuits commence à se dessiner puisque certains tabliers vont s'approvisionner à Abidjan.

Les Sociétés Commerciales de Bouaké doivent s'adapter aux conditions nouvelles, si elles désirent subsister, en :

- adoptant les mêmes prix à Bouaké qu'à Abidjan.
- ayant une gamme de produits étendue et un approvisionnement régulier.
- pratiquant une politique de crédit efficace.

3°) Effets de la croissance de l'artisanat.

Parmi les artisans, les garagistes et les menuisiers entrent directement en concurrence avec leurs homologues de Bouaké.

Cependant ces deux types d'artisanat ne sont pas suffisamment développés à Béoumi :

- nous avons vu que l'administration effectuait la majorité de ses réparations de véhicules à Bouaké.
- les transporteurs nous ont déclaré qu'ils faisaient effectuer leurs grosses réparations à Bouaké.
- les fonctionnaires qui possèdent un véhicule personnel vont aussi les faire réparer à Bouaké.

Nous avons fait remplir un questionnaire opinion. Il révèle qu'une partie importante du mobilier est achetée à Bouaké.

4°) Etude des autres flux monétaires.

Nous avons vu que le commerce du centre n'absorbait que 47 % des revenus monétaires du centre en 1966.

L'enquête régionale a révélé que les boutiques et les tabliers villageois ainsi que les colporteurs réalisaient un chiffre d'affaires égal à 17 % du C.A. du commerce, ceux-ci doivent s'approvisionner à Bouaké. Une autre partie des revenus sort directement de la zone.

Au début du mois de Mars 1968, nous avons demandé à 72 chefs de ménage de Béoumi dans quelles villes ils s'étaient rendus le mois précédent.

- 55 d'entre eux ont effectué 113 voyages à Bouaké.
- 26 d'entre eux ont effectué 30 voyages à Abidjan.
- 8 d'entre eux ont effectué 8 voyages dans d'autres centres (Daloa, Boundiali, Dimbokro, Yamoussokro).
- 1 seul ne s'est pas déplacé.

Parmi les causes de ces déplacements on trouve :

a) des raisons professionnelles :

- achats de biens d'exploitation et d'équipement par les artisans.
- réparations de véhicules, pièces détachées.
- utilisation des services qui n'existent pas à Béoumi (Banques, Assurances).
- ventes des produits vivriers de la zone : igname, banane, riz, fruit. Un commerçant a revendu 4 tonnes d'ignames et une tonne d'ananas à Bouaké.

b) les achats de marchandises par les consommateurs :

- produits alimentaires.
- bicyclettes.
- produits vestimentaires (chaussures, pantalons, vêtements féminins).
- équipement ménager (frigorifère).
- mobilier d'importation (tables, fauteuils, lits).

Sauf le mobilier, ces marchandises peuvent être trouvées ou commandées à Béoumi. Cependant, les consommateurs considèrent que les possibilités de choix ne sont pas suffisantes et que les prix sont plus élevés à Béoumi qu'à Bouaké, ce qui n'est d'ailleurs pas toujours le cas si l'on tient compte des frais de transport. Les Européens ne trouvent pas dans le centre les produits correspondant à leurs habitudes de consommation, aussi ils effectuent presque l'intégralité de leurs achats à Bouaké.

- certains cherchent dans ces déplacements vers la ville un moyen d'évasion de leur "village". Bouaké représente la ville et ses distractions (cinéma, boîtes de nuit).

Ainsi, avec la croissance des revenus monétaires, les besoins des consommateurs et les aspirations des habitants de Béoumi se modifient. Vu le niveau d'équipement de Bouaké, vu sa proximité de Béoumi et le développement des moyens de transport, il apparaît qu'en définitive Bouaké a bénéficié de la croissance de Béoumi.

Le fait qu'il existe à Béoumi des commerçants dynamiques qui n'ont pas encore installé de commerces spécialisés indiquerait que le seuil de rentabilité ne soit pas encore atteint.

On notera toutefois que pour les consommateurs aussi, les déplacements vers Abidjan sont relativement importants alors qu'en 1959 ils devaient être très faibles.

* * *
* * *
* * *

C O N C L U S I O N

Béoumi est un centre de la région de Bouaké qui a connu une croissance démographique relativement faible depuis 1959, 4,5 % par an, le tiers de cette croissance étant imputable au développement des services publics et para-publics. Vu que Béoumi disposait déjà d'une infrastructure importante par suite de son ancien rôle de chef lieu de Subdivision on pourrait penser qu'il y a suréquipement. Jusqu'ici, il n'en a pas été ainsi en partie grâce au développement de l'infrastructure commerciale, artisanale et du transport du centre qui exercent un pouvoir d'attraction sur les habitants frontaliers des Sous-Préfectures voisines. Cependant, la création de centres administratifs autour de Béoumi a été l'une des principales causes de la faible croissance de ses activités économiques. Le développement des centres voisins ainsi que le pouvoir d'attraction exercé par Bouaké et Abidjan risquent d'être un handicap au développement futur de Béoumi et de conduire à un suréquipement du centre.

Au cours des dernières années, la croissance du revenu des cultures industrielles et d'exportation a été, néanmoins, la principale cause d'accroissement des revenus propres du centre, café et coton en particulier. Le marché de Béoumi, par son importance attire régulièrement les habitants de la zone rurale. Les produits en vente à Béoumi correspondent aux structures de consommation des ruraux. Grâce au dynamisme de certains commerçants, le centre est parvenu à absorber environ 50 % des revenus de la zone.

Environ 20 % des revenus de la zone doit passer par les circuits commerciaux des villages. Une autre partie est effectuée dans les Sous-Préfectures voisines. Les grosses dépenses sont généralement effectuées à Bouaké ou Abidjan. Les fonctionnaires et les élèves introduisent des besoins de consommation nouveaux. Pour certains produits la demande n'est pas encore suffisante pour pouvoir être satisfaite convenablement par le centre.

.../...

L'accroissement de ce pouvoir d'absorption des revenus semble révéler que la thésaurisation aurait diminué au cours des dernières années. Les dépenses de construction d'habitat sont la principale cause de cette évolution. Les villageois commençant à suivre l'exemple des urbains.

Ce déplacement de la consommation vers des produits plus chers et plus lourds est favorable au développement du gros commerce. Avec un nombre d'entreprises identique, son chiffre d'affaires s'est accru, donc sa productivité. Il en est résulté une baisse des coûts et des marges au profit du consommateur. Les dépenses de construction des commerçants ne sont pas un lourd handicap pour ceux qui parviennent à obtenir des facilités de crédit de la part des Sociétés Commerciales et des banques, ce qui est le cas pour les gros commerçants africains.

Par contre, ce type d'investissement a certainement contribué à maintenir les dépenses d'équipement des artisans à un faible niveau. Un seul investissement important est en cours à Béoumi, c'est la construction d'une boulangerie industrielle. Encore, est-elle réalisée par des Libanais, dont les ressources proviennent de l'extérieur, l'un d'entre eux résidant à Sakassou. Un autre handicap de l'artisanat est constitué par le manque de formation professionnelle qui risque rapidement de ne plus permettre à certains artisans de répondre à l'exigence de la demande surtout dans le domaine de la mécanique et de la menuiserie.

Il serait regrettable, surtout si la construction d'un Cours Complémentaire a effectivement lieu à Béoumi, de ne pas profiter de l'exceptionnel équipement scolaire pour procéder à la formation professionnelle des adultes. Cette formation nous paraît être le corollaire indispensable à l'accroissement de productivité et à l'offre d'emplois aux jeunes scolarisés qui, sans cela, se verront contraints de quitter la zone.

Toutes les décisions devront, cependant, être envisagées dans la perspective des conséquences du barrage de KOSSOU que l'on peut difficilement prévoir actuellement, n'étant pas en possession de toutes les données.

La première conséquence négative sera de couper Béoumi de plus de la moitié de sa zone d'influence actuelle. Les terres qui seront submergées sont les plus riches au point de vue agricole, les 3/4 de la production caféière de la zone rurale seront ainsi condamnés. Les relations avec Sakassou, Gouytafla, Mankono risquent d'être modifiées.

En contrepartie, le barrage aura des conséquences positives pour Béoumi.:

- les dépenses entraînées par la construction du barrage et les travaux d'art.
- la spéculation, surtout dans l'habitat, qui risque d'en résulter.
- des ressources en eau et en électricité pour l'irrigation des terres et le développement d'une industrie de transformation des productions maraîchères et fruitières qui pourront être entreprises. Le potentiel que représente une forte population scolarisée pourrait alors constituer un facteur de croissance du centre.

* * *
* * *

A N N E X E - T A B L E A U N ° I

STRUCTURE DES VENTES DU COMMERCE A BEOUMI EN FONCTION DE LA PROFESSION DU CLIENT
(529.607 Fr d'après l'enquête sur les commerces fixes) - en Août 1967 et Mars 1968

	Alimentation		Vin	Cigarette	Produits beauté pharma.	Articles ménagers	Articles vestiment linge	Equipem. durables	Dépenses exploita.	TOTAL
	Prod. agricoles	Prod. manufact.								
Planteurs cultivateurs	7.340	19.340	71.805	5.465	14.420	16.025	106.417	35.330	71.715	347.857 65,2 %
Fonctionnaires	2.025	9.185	16.055	2.245	7.058	2.515	29.675	-	1.960	70.718 13,2 %
Commerçants Transport. Traitant (1)	4.060	8.500	5.970	545	2.830	5.530	11.855	-	3.625	42.915 8,1 %
Artisans	12.930	3.665	3.110	1.840	2.270	795	9.335	-	21.675	55.620 10,4 %
Elèves (2)	215	2.185	-	240	1.240	-	10.455	-	2.355	16.690 3,1 %
T O T A L	26.570 5,0 %	42.875 8 %	96.940 18,2 %	10.335 2,0 %	27.818 5,2 %	24.865 4,6 %	167.737 31,4 %	35.330 6,6 %	101.330 19 %	533.800 100%

(1) : Non compris les achats ppour revendre.

(2) : Achats personnels.

ANNEXE - TABLEAU N° II

REPARTITION DES DEPENSES DANS L'HABITAT MODERNE ET L'HABITAT AMELIORE
 (D'après un devis établi sur 10 cases modernes et 97 cases améliorées)

		HABITAT MODERNE		HABITAT AMELIORE	
		Valeur	%	Valeur	%
M A T E R I A U X	Ciment	101.835	27,9	32.810	22,0
	Tôles, ferrures	51.830	14,2	37.820	25,3
	Bois, chevrons	37.230	10,2	12.260	8,2
	Pierres	16.425	4,5	3.740	2,5
	Sable	17.520	4,8	3.590	2,4
	Gravier	11.680	3,2	2.540	1,7
	Peinture	8.395	2,3	3.440	2,3
	Eau	2.920	0,8	2.160	1,4
	"Clostrats"	6.570	1,8	3.440	2,3
TOTAL MATERIAUX		254.405	69,7	101.800	68,1
M A I N - D ' O E U V R E	Briquetier	20.075	5,5	7.620	5,1
	Maçon	29.200	8,0	14.800	9,9
	Menuisier	18.250	5,0	8.200	5,5
	Peintre	10.220	2,8	3.000	2,0
	Manoeuvre	15.330	4,2	5.680	3,8
	Entraction	17.520	4,8	8.390	5,6
TOTAL MAIN-D'OEUVRE		110.595	30,3	47.690	31,9
TOTAL GENERAL		365.000	100	149.500	100

A N N E X E - T A B L E A U N ° I I I

EVOLUTION DES IMPOTS A BEOUMI *

TYPE D'IMPOT	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Foncier bâtim.	828.000	1.044.000	215.280	-	-	623.376	428.424
Foncier non bât.	320.400	-	-	-	1.015.632	-	-
Patentes	317.500	580.500	572.000	788.590	795.421	1.122.780	977.570
F.N.I. - A	-	-	-	-	-	281.000	440.000
F.N.I. - B	-	-	-	-	250.000	384.000	46.000
Salaires	-	-	-	-	-	1.026.849	873.874
Revenu	-	-	-	-	-	541.265	332.700
T O T A L	1.466.900	1.624.500	787.280	788.590	2.061.053	3.979.260	3.098.568

* : Source : Perception de Béoumi.